

# Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite

Rapport de gestion	54
Rapport de la direction	121
Rapport des vérificateurs	122
Bilans consolidés	123
États consolidés des résultats	125
États consolidés du résultat étendu	125
États consolidés de l'avoir des associés	126
États consolidés des flux de trésorerie	127
Notes complémentaires	128

# Rapport de gestion

*Le présent rapport de gestion porte sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 par rapport à l'exercice 2008. Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés vérifiés et les notes les accompagnant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi qu'avec le rapport de gestion du quatrième trimestre de 2009. Nos états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les PCGR du Canada). Tous les montants du présent document, sauf indication contraire, sont en millions de dollars canadiens.*

*Dans le présent document, à moins d'indication contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes « nous », « notre », « nos » et « Placements Bell Aliant, s.e.c. » font référence à Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite et à ses filiales.*

*Les rapports trimestriels, les rapports annuels et les compléments d'information ainsi que les notices annuelles et les circulaires d'information se trouvent sous la rubrique « Rapports financiers » du site Web du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds de revenu Bell Aliant ou le Fonds) à l'adresse [www.bellaliant.ca](http://www.bellaliant.ca). Ces documents et d'autres documents d'information continue se trouvent également à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).*

## **Informations prospectives**

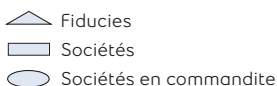
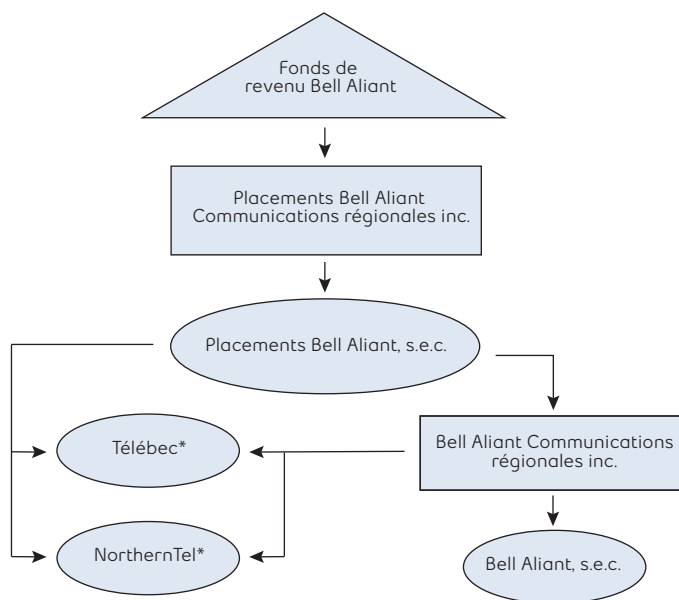
*Le présent rapport de gestion est daté du 10 mars 2010 et porte sur les données à cette date, sauf indication contraire. Il contient de l'information prospective qui a trait à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation futurs ainsi qu'aux événements et circonstances futurs prévus, particulièrement ceux décrits aux rubriques intitulées « Opération de conversion », « Liquidités distribuables » (concernant nos attentes quant à la génération de flux de trésorerie suffisants pour verser des distributions en espèces stables), « Points saillants des priorités stratégiques pour 2010 », « Cibles financières pour 2010 », « Besoins en liquidités » et « Conventions comptables selon les IFRS ». Ces informations prospectives ont pour but de fournir au lecteur des renseignements sur nos attentes, nos prévisions et nos priorités pour l'exercice 2010 et pour les périodes futures. Les lecteurs sont avisés que l'utilisation de ces informations à d'autres fins peut ne pas être appropriée. Ces informations sont fondées sur nos prévisions et nos estimations actuelles quant aux marchés sur lesquels nous exerçons des activités, ainsi que sur nos opinions et hypothèses relatives à ces marchés. À moins d'indication contraire, les informations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 10 mars 2010. Dans certains cas, les informations prospectives peuvent être décelées à des termes comme « prévoir », « croire », « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « chercher à », « avoir l'intention de » et d'autres termes semblables ainsi qu'à des temps et des modes comme le futur et le conditionnel.*

*Ces informations comportent des risques et des incertitudes importants qui sont difficilement prévisibles ainsi que des hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Certains des facteurs de risque pouvant amener les résultats ou les événements à différer de manière importante des prévisions actuelles comprennent, sans s'y limiter : l'intensification de la concurrence; notre capacité à mettre en œuvre des stratégies et des plans; la conjoncture économique générale; la dépendance envers les systèmes; l'évolution de la technologie; les charges d'exploitation, les dépenses en immobilisations requises et la demande pour nos services; les relations d'affaires avec Bell Canada; la capitalisation des régimes de retraite; l'évolution de la réglementation; la dépendance envers les principaux fournisseurs; le maintien de nos cotes de crédit; les clauses restrictives relatives à la dette et autres; les droits de gouvernance de BCE Inc. (BCE); la dépendance à l'égard du personnel clé et les relations de travail; les éventualités de nature juridique et les modifications apportées aux lois et certains risques en matière de fiscalité. Certains de ces facteurs de risque sont dans une grande mesure indépendants de notre volonté. En outre, nous avons formulé un certain nombre d'hypothèses relativement aux informations prospectives dans ce rapport de gestion, notamment en ce qui a trait à l'économie canadienne, aux marchés, aux résultats d'exploitation et financiers et aux opérations. Veuillez vous reporter à la rubrique « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives et risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats » du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails sur ces hypothèses et facteurs de risque, entre autres.*

*Si l'un de ces facteurs de risque avait une incidence imprévue sur nous, ou si les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient différer considérablement des résultats ou des événements prévus. À moins d'indication contraire, les informations prospectives ne tiennent pas compte de l'incidence que pourraient avoir sur nos activités des opérations ou des éléments non récurrents ou exceptionnels annoncés ou se produisant une fois que ces informations ont été fournies. Toutes les informations prospectives contenues dans le présent document et les documents dont il est fait mention dans le présent document sont fournies sous réserve de la présente mise en garde. Rien ne garantit que les résultats ou les faits que nous avons prévus se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en quasi-totalité, qu'ils auront les conséquences prévues. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ni de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ni à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles à la suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux informations prospectives.*

*Veuillez également consulter la rubrique intitulée « Renseignements prospectifs » du communiqué de presse du Fonds daté du 3 février 2010 portant sur les résultats financiers de 2009 et les prévisions financières pour 2010 du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c., qui se trouve aux adresses [www.bellaliant.ca](http://www.bellaliant.ca) ainsi que [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et qui est intégré par renvoi aux présentes.*

## NOS ACTIVITÉS



\* La Fiducie Bell Nordiq, détenue en propriété exclusive par le Fonds, détient une part de catégorie B de Télébec et de NorthernTel.

Nous sommes l'un des plus grands fournisseurs nord-américains de services de communications régionaux, et nous servons notre clientèle depuis plus d'un siècle. Nous offrons une gamme complète de services de transmission de la voix et de données de même que des services de consultation en matière de technologies de l'information (TI), des services de gestion des infrastructures, des solutions matérielles et des solutions technologiques avancées à environ 5,3 millions de nos clients du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec. Les services de communications que nous offrons incluent les services téléphoniques locaux, les services interurbains, les services de données et d'accès à Internet, les services sans fil, les services de télévision ainsi que d'autres produits et services. Les services de TI comprennent l'intégration de systèmes, le développement d'applications, l'installation et la gestion de réseaux locaux et généraux, les activités de centres informatiques, les services liés au matériel informatique, aux progiciels et à la planification des TI.

Nos principales activités sont exercées par Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), par Télébec, société en commandite (Télébec) et par NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Nous consolidons ces sociétés en commandite ainsi que d'autres sociétés en commandite et sociétés filiales dans nos états financiers. Nous exerçons nos activités au sein d'un seul secteur isolable, ce qui traduit la façon dont nous sommes organisés et gérés aux fins de la planification et de l'évaluation du rendement ainsi que de la prise de décisions en matière de répartition des ressources. L'organigramme présenté ci-contre illustre, au 31 décembre 2009, la position du Fonds de revenu Bell Aliant, de Placements Bell Aliant, s.e.c. et d'autres entités importantes au sein du groupe du Fonds.

## CONTEXTE DANS LEQUEL NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS

### État de la concurrence

Nous nous mesurons à divers concurrents dans les régions où nous exerçons nos activités. Les entreprises de câblodistribution continuent de représenter la source de concurrence la plus vive à laquelle nous faisons face. Tout au long de l'exercice 2009, les câblodistributeurs concurrents ont continué d'élargir leur zone de services locaux et d'offrir des forfaits de services sur nos territoires de desserte, ce qui a continué d'exercer une pression sur nos parts de marché et nos stratégies d'établissement des prix. Le chevauchement de ces zones de couverture de la concurrence s'est accru pour atteindre environ 67 % des foyers de notre territoire à la fin de 2009, soit 10 points de pourcentage de plus qu'au 31 décembre 2008. Nous prévoyons que les entreprises de câblodistribution continueront, graduellement, de comprimer notre part de marché pour les services locaux et interurbains et, dans une moindre mesure, pour les services Internet. Nous nous attendons aussi à un élargissement additionnel de leur zone de couverture et à une intensification de l'activité concurrentielle. En revanche, nous prévoyons que notre part de marché pour les services de télévision augmentera par rapport à celle des entreprises de câblodistribution, car notre zone de couverture liée à la technologie de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) pour ces services s'élargit.

Le secteur des télécommunications est en constante évolution, car l'éclosion toujours plus rapide des nouvelles technologies et des nouveaux produits et services sans fil, Internet et de données ont entraîné le déclin des services de télécommunications vocaux et interurbains traditionnels. La substitution par le sans-fil et les services voix sur protocole Internet (voix sur IP), notamment, ont permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et de gagner des parts de marché. Par contre, ces nouvelles technologies représentent pour nous aussi une occasion d'offrir de nouveaux services à notre clientèle et de diminuer nos frais futurs d'expansion et d'entretien de réseau.

Nos services interurbains continuent de subir d'intenses pressions de la part de la concurrence, étant donné la présence grandissante de la téléphonie par câble et la concurrence que continuent de nous livrer les fournisseurs non traditionnels, comme les fournisseurs de cartes prépayées ou les fournisseurs de services de contournement et de voix sur IP, de même que les concurrents traditionnels comme les entreprises et les revendeurs de services intercirconscriptions. La concurrence a amené les clients à délaisser les plans d'appels à la minute pour donner la préférence aux plans à prix fixe, et à substituer les services VoIP, la messagerie instantanée et les applications poste-à-poste aux services interurbains traditionnels.

Notre croissance est largement attribuable à nos services Internet et de télévision. Afin de répondre aux besoins de nos clients quant aux services Internet et de transmission de données, nous avons investi des sommes dans la fibre optique pour augmenter la capacité de notre réseau. Nous avons été la première entreprise de télécommunications à offrir la technologie FTTH à une ville entière au Canada sur un réseau de fibre importantes optique à 100 %. Nous prévoyons continuer d'investir dans la fibre et perfectionnons constamment notre gamme de produits pour faire en sorte que nos services à large bande et à valeur ajoutée restent concurrentiels sur nos marchés.

L'intensité de la concurrence sur nos marchés exerce des pressions sur nos gammes de services et nos prix, qui doivent rester concurrentiels. Ces pressions pourraient entraîner la réduction de nos revenus et de notre rentabilité ou entraver notre capacité à attirer de nouveaux clients et à fidéliser la clientèle existante. Nous devons prévoir les changements de stratégie de commercialisation de nos concurrents et y réagir rapidement. Nous nous efforçons de continuellement maintenir l'équilibre dans nos fourchettes de prix, en tenant compte des prix affichés par nos concurrents et de la valeur de nos produits et services exceptionnels.

Pour lutter contre la pression exercée par les concurrents, nous continuons d'améliorer nos produits et nos services, de promouvoir nos forfaits de services, que nous avons renommé les Forfaits de Bell Aliant, et d'être à l'écoute des clients de façon à leur fournir le service hors pair et la gamme de produits novateurs auxquels ils s'attendent. Nous continuons d'utiliser notre présence locale et notre connaissance du milieu pour guider nos investissements communautaires et soutenir les activités qui sont importantes pour nos clients et nos employés. Nous exerçons nos activités en nous concentrant de façon manifeste et constante sur la réalisation fructueuse de nos objectifs stratégiques.

### Contexte réglementaire

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC), un organisme indépendant du gouvernement du Canada, est responsable de la réglementation des industries des télécommunications et de la radiodiffusion du Canada. Les décisions rendues par le CRTC et le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur la radiocommunication*, influent sur nos activités.

Le CRTC s'en remettra autant que possible aux forces du marché au moment de prendre des décisions en matière de politiques et imposera une réglementation qui interfère le moins possible avec ces forces. En notre qualité de partie intéressée, nous participons fréquemment aux processus de consultation publique qui mènent à diverses décisions en matière de politiques en soumettant des exposés, des opinions et des commentaires au CRTC. Nous collaborons également avec d'autres représentants du secteur et parties intéressées pour réclamer la réforme de la réglementation, lorsque nous le considérons nécessaire et justifié, tout en nous prononçant contre les parties qui souhaitent obtenir des avantages concurrentiels inéquitables ou voir s'alourdir le fardeau réglementaire imposé à notre secteur d'activité. Pour une analyse de ces réformes et autres, se reporter à la rubrique intitulée « Modifications réglementaires ».

### Opération de conversion

Par suite des modifications annoncées précédemment par le gouvernement fédéral à l'égard de la loi fiscale, lesquelles toucheront les fonds de revenu qui, comme le Fonds, sont cotés en Bourse, le Fonds sera imposé comme s'il était une société, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Nous prévoyons que le Fonds sera imposé à un taux d'imposition fédéral-provincial harmonisé correspondant à 29 % du bénéfice imposable en 2011, taux qui diminuera à 27 % du bénéfice imposable d'ici 2013. Une opération serait requise pour faire passer le Fonds d'une fiducie de revenu à une société (l'opération de conversion).

Le ministère des Finances a promulgué des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) le 12 mars 2009 pour faciliter la conversion en sociétés des fiducies de revenu existantes (les règles de conversion), lesquelles demeureront en vigueur jusqu'en janvier 2013.

Nous prévoyons qu'une opération de conversion sera recommandée aux porteurs de parts du Fonds, laquelle s'accompagnerait d'un échange à imposition différée de parts du Fonds contre des actions de société, à raison de une pour une, en vertu des règles de conversion. Nous prévoyons que l'opération de conversion prendrait effet 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou aux environs de cette date.

Nous étudions attentivement les circonstances particulières et les possibilités qui s'offrent à nous dans le but de déterminer la meilleure façon de structurer l'opération de conversion. Les détails des conditions et du processus de la conversion proposée ainsi que de la politique de dividende qui devrait être mise de l'avant sont en cours d'établissement et devraient être publiés en mai 2010. Le vote des porteurs de parts sur l'opération de conversion devrait avoir lieu lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire de 2010 du Fonds, prévue le 16 juin 2010. Nous continuons d'étudier les stratégies liées aux affectations des liquidités et à la politique à adopter, en matière de dividendes, suivant la conversion. L'objectif du Fonds est de fournir un ratio de distribution élevé et durable aux actionnaires après le 1<sup>er</sup> janvier 2011, tout en équilibrant nos autres priorités d'affaires, notamment investir dans les services à large bande et maintenir des cotes de crédit de qualité supérieure. Bien qu'une diminution des

distributions actuelles soit à prévoir, une fois l'opération de conversion terminée, pour les investisseurs individuels résidant au Canada et assujettis à l'impôt, les dividendes versés par une société sont imposés à des taux inférieurs aux distributions versées par le Fonds avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, à titre de fiducie de revenu. Par conséquent, après une conversion en société, on peut s'attendre à ce que le mécanisme de crédit d'impôt pour dividendes atténue, dans une large mesure, l'incidence après impôts d'une diminution des dividendes pour ces investisseurs. Nous ne nous attendons pas à ce que ces mesures de conversion aient une incidence sur notre modèle d'affaires ou sur nos plans d'exploitation.

#### Annnonce du gouvernement fédéral concernant les règles de propriété étrangère

Les 3 et 4 mars 2010, le gouvernement fédéral a prononcé le discours du Trône et présenté le budget fédéral, respectivement, dans lesquels il a indiqué que les limites de propriété étrangère dans le secteur canadien des télécommunications seront révisées. Aucune proposition précise n'a été avancée et il n'y a aucun détail sur le moment où aura lieu cette révision des limites de propriété étrangère. Nous ne serons pas en mesure de déterminer l'incidence que ces propositions de réforme potentielles pourraient avoir sur nos activités, ou sur le Fonds, tant que d'autres détails ne seront pas publiés.

#### Changements au conseil d'administration

Le 29 avril 2009, Charles White a démissionné du conseil des fiduciaires du Fonds et du conseil d'administration de nos filiales en exploitation. Le 1<sup>er</sup> mai 2009, M. Andrew Smith a démissionné du conseil d'administration de nos filiales en exploitation.

### REVUE DE L'EXERCICE

#### Sommaire des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre

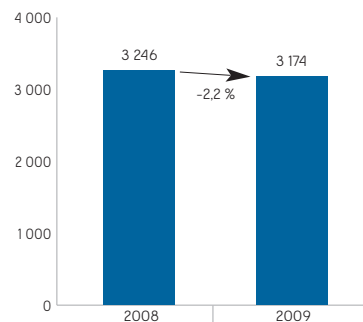
(en millions de dollars)	2009	2008 <sup>(2)</sup>	Variation en %
Produits d'exploitation	3 174,2	3 246,3	(2,2)
BAIIA <sup>(1)</sup>	1 466,4	1 450,3	1,1
Bénéfice d'exploitation	621,6	600,5	3,5
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	373,0	336,6	10,8
Perte nette liée aux activités abandonnées	(16,8)	(14,4)	16,7
Bénéfice net	356,2	322,2	10,6

1) Le BAIIA est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

2) Les résultats financiers pour 2008 ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées d'Innovatia et de nos activités de xwave New England.

En 2009, les produits d'exploitation ont diminué de 2,2 %, ou 72,1 M\$, par rapport à 2008. Les produits tirés des services locaux et interurbains continuent de diminuer, principalement en raison des pertes au profit des concurrents et de la substitution par d'autres services. À compter de 2008, Bell Mobilité, une division de Bell Canada, a rapatrié des activités que nous exerçons, ce qui a entraîné une baisse des autres produits en 2009. De plus, nous avons enregistré une diminution des produits d'exploitation tirés des ventes de produits, de la location et du travail à la commande. Ces diminutions ont été contrebalancées en partie par l'augmentation des produits d'exploitation tirés de nos services de données et de nos services sans fil, qui s'explique principalement par l'accroissement de nos clientèles des services Internet et sans fil et par l'augmentation des produits d'exploitation moyens par client (PEMC). Les produits d'exploitation tirés des services de TI ont augmenté légèrement sur douze mois, car la diminution des produits tirés des services de TI a été contrebalancée par l'augmentation des produits tirés des solutions matérielles de TI découlant des importantes ventes de produits liés aux TI aux premier et quatrième trimestres. Se reporter à la rubrique intitulée « Résultats d'exploitation » pour obtenir plus de détails.

Produits d'exploitation  
(en millions de dollars)



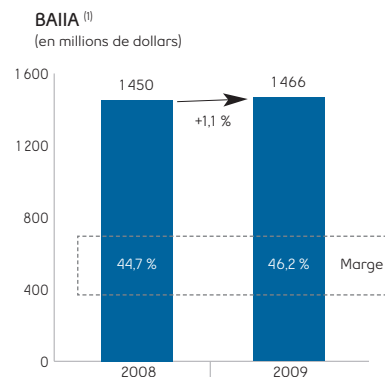
Malgré la baisse des produits d'exploitation, l'accent que nous mettons continuellement sur la gestion des coûts et sur la productivité nous a permis de réduire les charges d'exploitation à un point tel que le BAIIA a augmenté de 1,1 % en 2009, ou 16,1 M\$, par rapport à 2008. La plus grande partie de l'augmentation du BAIIA découle des réductions de coûts liés à la main-d'œuvre et des autres mesures de compressions de coûts. Par conséquent, la marge du BAIIA a augmenté de 1,5 point de pourcentage, passant de 44,7 % en 2008 à 46,2 % en 2009, malgré le changement de la composition des produits d'exploitation qui s'effectue.

En 2009, la croissance du BAIIA, conjuguée à la diminution de 15,6 M\$ des frais de restructuration et autres frais, à l'augmentation de 3,7 M\$ de la charge d'amortissement et à une augmentation de 6,9 M\$ de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, a donné lieu à une augmentation de 3,5 %, ou 21,1 M\$, du bénéfice d'exploitation par rapport à 2008. Nous avons comptabilisé des frais de restructuration et autres frais moins élevés en 2009 en raison de l'échéancier des initiatives de restructuration. Bien que nous ayons mis en œuvre divers programmes de restructuration tout au long de 2009, les coûts liés à l'initiative de créer une nouvelle structure organisationnelle, annoncée en janvier 2009, ont été comptabilisés en décembre 2008. La charge d'amortissement a augmenté en 2009, en raison de la durée de vie utile plus courte de nos actifs amortissables. En 2009, le coût des services rendus au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice a diminué par rapport à 2008, mais la charge nette totale au titre des avantages sociaux a augmenté en raison de la contrepassation d'une provision pour moins-value au titre des prestations de retraite de 21,4 M\$ en 2008, sans ajustement similaire en 2009.

En 2009, le bénéfice net a augmenté de 34,0 M\$, ou 10,6 %, par rapport à 2008. Cette augmentation s'explique par la hausse de 36,4 M\$ du bénéfice net lié aux activités poursuivies, légèrement contrebalancée par l'augmentation de 2,4 M\$ de la perte nette liée aux activités abandonnées.

L'augmentation du bénéfice net lié aux activités poursuivies est principalement attribuable à une augmentation du bénéfice d'exploitation, combinée à une hausse de 34,1 M\$ des économies d'impôts sur les bénéfices en 2009 par rapport à 2008. De plus, le bénéfice net lié aux activités poursuivies a été négativement touché par une perte liée aux instruments financiers dérivés de 13,3 M\$ qui découle du règlement de swaps de taux d'intérêt fixe-variable dans le cadre du remboursement de notre dette à taux variable en mai 2009, de l'augmentation des intérêts débiteurs découlant de la légère augmentation des niveaux d'emprunt et de l'augmentation du bénéfice net attribuable à la part des actionnaires sans contrôle résultant de l'augmentation du bénéfice net d'un exercice à l'autre.

L'augmentation de la perte nette liée aux activités abandonnées en 2009 par rapport à 2008 est principalement imputable à l'augmentation de la perte nette liée aux activités abandonnées d'Innovatia Inc. (Innovatia), laquelle découle d'une réduction de valeur de l'actif net de 6,1 M\$ et d'une perte à la vente de 1,5 M\$ avant impôts, en 2009. La vente de la totalité des actions d'Innovatia a été finalisée le 1<sup>er</sup> novembre 2009. En outre, la perte nette liée aux activités abandonnées comprend notre quote-part des résultats de xwave New England Corp. (xwave New England) ainsi que des activités de défense, de sécurité et d'aérospatiale (DSA). Ces deux entreprises ont été vendues au deuxième trimestre de 2009, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte nette avant impôts à la vente de 1,8 M\$. La perte nette liée aux activités abandonnées en 2008 reflétait également une perte de 10,7 M\$ liée aux activités d'Atlantic Mobility Products (AMP), principalement imputable à une réduction de valeur de l'écart d'acquisition de 11,2 M\$.



1) Le BAIIA et la marge du BAIIA sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

## Liquidités distribuables

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des liquidités distribuables normalisées et liquidités distribuables pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008. Le tableau présente également des renseignements supplémentaires sur les liens entre les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, le bénéfice net et les distributions en espèces déclarées. Étant donné que nos activités soutiennent en définitive les distributions aux porteurs de parts du Fonds, les liquidités distribuables combinent notre rendement au chapitre des liquidités et celui du Fonds.

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

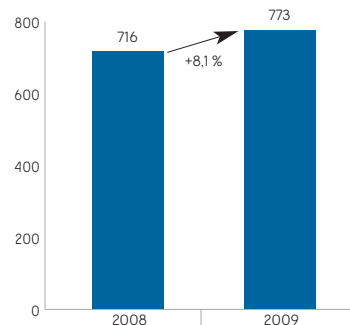
	2009	2008 <sup>(4)</sup>	Variation en %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 135,6	1 249,3	(9,1)
Ajouter (déduire) :			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds et aux activités abandonnées	(29,7)	(1,3)	n.s.
Dépenses en immobilisations	(464,8)	(526,9)	(11,8)
Liquidités distribuables normalisées <sup>(1)</sup>	641,1	721,1	(11,1)
Ajouter (déduire) :			
Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts	119,8	(13,2)	n.s.
Autres ajustements	12,5	7,7	62,3
Liquidités distribuables <sup>(1)</sup>	773,4	715,6	8,1
Bénéfice net	356,2	322,2	10,6
Distributions en espèces déclarées <sup>(2)</sup>	660,2	657,9	0,3
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation <sup>(3)</sup> sur les distributions en espèces déclarées	445,7	590,1	(24,5)
Insuffisance du bénéfice net par rapport aux distributions en espèces déclarées	(304,0)	(335,7)	9,4

n.s. non significatif

- 1) Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont des mesures non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour une définition et pour un rapprochement complet des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables.
- 2) Les distributions en espèces déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds à l'intention des porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à l'intention de Bell Canada et de BCE sur les parts qui peuvent être échangées contre des parts du Fonds.
- 3) Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les flux de trésorerie générés par le Fonds et les activités abandonnées.
- 4) Les résultats financiers des périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées d'Innovatia et de nos activités de xwave New England.

Les liquidités distribuables normalisées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 se sont établies à 641,1 M\$. Cela représente une diminution de 80,0 M\$, ou 11,1 %, par rapport à 2008, en raison d'une diminution de 113,7 M\$ des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'une diminution de 28,4 M\$ des liquidités distribuables normalisées liées au Fonds et aux activités abandonnées, contrebalancées par la baisse de 62,1 M\$ des dépenses en immobilisations. La majeure partie de la diminution de nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ainsi que de ceux du Fonds, d'un exercice à l'autre, est liée aux variations du fonds de roulement et aux frais de restructuration. Se reporter à la rubrique intitulée « Sommaire des flux de trésorerie » pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les dépenses en immobilisations.

Liquidités distribuables<sup>(1)</sup>  
(en millions de dollars)



- 1) Les liquidités distribuables sont une mesure financière non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

Contrairement à celui des liquidités distribuables normalisées, notre calcul des liquidités distribuables exclut les variations du fonds de roulement, les frais de restructuration et certains autres éléments que nous finançons au moyen de réserves de liquidités ou d'emprunts à court terme. Selon ce calcul, les liquidités distribuables ont augmenté de 57,8 M\$, ou 8,1 %, pour s'établir à 773,4 M\$ en 2009 par rapport à 2008. Cette augmentation est essentiellement liée à la croissance du BAIIA et à la baisse des dépenses en immobilisations, contrebalancées par la baisse des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

Le calcul des liquidités distribuables normalisées et de nos liquidités distribuables tient compte des dépenses en immobilisations. Les dépenses en immobilisations représentaient 14,6 % des produits d'exploitation en 2009, comparativement à 16,2 % des produits d'exploitation en 2008. Cette diminution reflète le moment des projets d'investissement ainsi qu'une baisse du niveau des dépenses en immobilisations.

Nous sommes déterminés à maintenir et à améliorer les actifs liés à nos réseaux de façon à soutenir la demande croissante de services de protocole Internet (IP) à large bande. Nos activités de téléphonie traditionnelles et autres activités connexes continuent de constituer notre assise et, malgré les récents progrès et améliorations technologiques en matière de durée et de capacité productive de nos actifs de télécommunications, nos investissements de maintien sont demeurés relativement stables au fil du temps. Une tranche d'environ 25 % à 30 % de nos dépenses en immobilisations a trait à l'entretien de nos infrastructures de base, aux remplacements de routine et aux engagements découlant d'exigences légales ou réglementaires. Le reste de nos dépenses en immobilisations nous permet de répondre à la demande grandissante de nos clients à l'égard de nos nouveaux produits et services et d'évoluer, à un rythme mesuré, vers la nouvelle génération de capacités de réseau IP de façon à permettre la prestation de nouveaux services, lesquels sont nécessaires pour soutenir le caractère durable et la croissance modérée de nos produits d'exploitation.

Nous sommes d'avis que nos activités courantes, déduction faite des dépenses en immobilisations habituelles, généreront des liquidités distribuables suffisantes pour verser des distributions en espèces stables au Fonds et à ses porteurs de parts. Historiquement et pour 2010, notre objectif consiste à viser un ratio de distribution correspondant à environ 90 % des liquidités distribuables combinées du Fonds et de Placements Bell Aliant, s.e.c., mais le ratio de distribution pourrait dévier de cette cible pour tout exercice donné. La tranche résiduelle de 10 % des liquidités distribuables devrait servir à financer des obligations telles que le fonds de roulement, les déficits des régimes de retraite, les frais de restructuration et autres frais, les impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie et les remboursements sur la dette à long terme. Ce n'est pas notre intention, ni celle du Fonds, d'effectuer des emprunts pour financer les distributions régulières.

Étant donné que les fiduciaires du Fonds prévoient une conversion en société d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la politique de distribution de 2010 met surtout l'accent sur le maintien de la stabilité des distributions jusqu'à la conversion. Par conséquent, en février 2010, le Fonds a annoncé que les distributions par part versées aux porteurs de parts du Fonds demeureraient inchangées, à 0,2417 \$ par mois, ou 2,90 \$ par année, pour 2010. Comme le Fonds deviendra assujéti à l'impôt en 2011, les dividendes versés à la suite de la conversion en société devraient être moins élevés que les distributions versées aux porteurs de parts en 2010, tel qu'il est décrit à la rubrique intitulée « Opération de conversion ».

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les distributions en espèces déclarées se sont établies à 85,4 % des liquidités distribuables, ou 660,2 M\$, comparativement à 91,9 % des liquidités distribuables, ou 657,9 M\$, en 2008. Le ratio de distribution lié aux liquidités distribuables a diminué en 2009, en raison du fait que les distributions sont demeurées stables par rapport au niveau établi en 2008, alors que les liquidités distribuables ont augmenté en 2009 par rapport à 2008.

Notre stratégie de distribution et nos plans de financement sont en harmonie avec notre objectif qui consiste à maintenir l'endettement à un niveau correspondant approximativement au double du BAIIA. Nous sommes d'avis que ce ratio est approprié, étant donné la stabilité prévue des liquidités distribuables et notre volonté de maintenir des cotes de crédit de première qualité. L'utilisation d'une partie de nos réserves de liquidités et, si nécessaire, le recours à l'emprunt pour financer les fluctuations du fonds de roulement, le déficit des régimes de retraite et les impôts ayant un effet sur la trésorerie excédant les niveaux normalisés, cadrent avec nos objectifs généraux.

## STRATÉGIE

### Faits saillants des réalisations stratégiques en 2009

En 2009, devant la conjoncture et les réalités de la concurrence à laquelle nous avons dû faire face, nous avons actualisé et clairement énoncé notre vision et les cinq objectifs stratégiques sur lesquels nous appuierons notre succès financier futur.

Notre vision, simple et directe, constitue le fondement de tout ce que nous entreprenons :

*Devenir, aux yeux des consommateurs, le principal fournisseur de communications sur les marchés où nous sommes présents.*

Les cinq objectifs stratégiques que nous avons établis sont les suivants :

1. Améliorer l'expérience client;
2. Fidéliser notre clientèle;
3. Accroître nos services à large bande;
4. Établir une nouvelle structure de coûts;
5. Mobiliser nos employés.

Le tableau ci-dessous présente nos principaux objectifs stratégiques et les progrès que nous estimons avoir accomplis en 2009.

Objectif	Réalisations
<i>Améliorer l'expérience client</i>	<p>Nous avons amélioré les caractéristiques fondamentales de nos services en concentrant nos efforts sur l'amélioration des systèmes et des processus par l'offre de nouveaux programmes de services à l'intention des clients et en l'amélioration de l'efficacité des centres d'appels.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Notre indice de service à la clientèle (ISC) est un indicateur interne composé de cinq mesures clés qui nous permettent d'évaluer l'expérience que nous offrons à nos clients. L'ISC a augmenté de 1,2 point de pourcentage en 2009 et de 1,9 point de pourcentage en 2008, avec des hausses au sein de l'ensemble des cinq mesures.</li><li>• Nous avons lancé trois services importants à l'intention des clients : les services Jour même ou lendemain, Installation express et Calendrier de rendez-vous de service. Notre service de réparation Jour même ou lendemain et notre service Installation express offrent une garantie que les problèmes seront réglés ou que les services seront installés au plus tard le lendemain (ou le surlendemain dans le cas des installations). Notre service Calendrier de rendez-vous de service permet à nos clients d'accéder aux plages de rendez-vous grâce à l'un ou l'autre de nos canaux de service, notamment le service en ligne.</li><li>• Nous avons mis en œuvre une nouvelle technologie de téléphone intelligent dans nos centres de service à la clientèle de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, laquelle a permis d'améliorer l'acheminement des appels, les sélections sur menu et les actifs de suivi et de gestion.</li><li>• Nous avons amélioré la fonctionnalité libre-service en ligne. Les clients en ligne peuvent maintenant acheter et personnaliser des forfaits de services et accéder à davantage d'options supplémentaires et de mises à niveau, notamment la télévision haute définition (HD), les choix de services interurbains et les fonctions du service Internet.</li></ul>

Objectif	Réalisations
<i>Fidéliser notre clientèle</i>	<p>L'intensification de la concurrence et l'élargissement de la zone de couverture des concurrents du secteur de la câblodistribution représentent des défis pour la fidélisation de notre clientèle résidentielle et d'affaires auxquels, à notre avis, nous devons faire face au cours des prochaines années. Toutefois, nous avons pris des mesures importantes pour atténuer l'incidence de l'érosion de notre clientèle imputable à la concurrence tout en maximisant les occasions d'augmenter les produits d'exploitation. Nos marques sont puissantes et présentes sur tous nos marchés. Nous sommes d'avis qu'en 2009, nous avons accru la force de nos marques, et que nous pouvons nous appuyer sur cette force alors que nous procédons à la simplification et au renforcement de l'image que nous projetons à nos clients. Nous continuerons de démontrer la grande fierté que nous avons en nos marques et en notre patrimoine, tout en profitant pleinement de la chance inouïe que nous avons de pouvoir compter sur notre partenariat avec Bell pour accroître notre présence sur le marché d'une façon sensée pour nos clients.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Au cours du premier trimestre de 2009, nous avons annoncé que Bell Aliant deviendrait notre marque de présentation sur le marché dans le Canada atlantique. En Ontario et au Québec, nous avons continué de tirer parti de nos marques existantes, Télébec et NorthernTel, tout en créant un lien plus étroit avec la marque Bell Aliant.</li></ul> <p>Au cours de l'exercice, nous avons amorcé de nombreuses initiatives, axées sur la fidélisation de notre clientèle et sur la pénétration de tous nos produits et services.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le lancement de notre réseau <i>FibreOP</i> fait de nous la première entreprise de communications au Canada à offrir les services à large bande FTTH à une ville entière et permet un accès à la technologie la plus avancée à nos clients.</li><li>• Nous avons amélioré nos forfaits de services, élaboré des programmes d'intervention rapide en vue d'accroître la loyauté des clients et commercialisé l'avantage concurrentiel offert par les programmes d'amélioration de l'expérience client.</li><li>• Nous avons renforcé le caractère concurrentiel de notre gamme de produits, notamment en augmentant les capacités du service Internet haute vitesse, en augmentant le nombre de canaux HD à 40 et en offrant des forfaits d'appels interurbains illimités additionnels. Nous avons également mis à niveau la plateforme de courrier électronique pour les clients résidentiels et d'affaires, ce qui a accru considérablement la capacité de stockage de la boîte aux lettres électronique, amélioré la capacité d'envoi et de réception de pièces jointes plus volumineuses et amélioré l'application de courriel Web.</li><li>• Le lancement de nouveaux forfaits de services nous a permis de présenter des offres concurrentielles et nous a fourni des outils additionnels pour fidéliser la clientèle et susciter sa loyauté, en mettant l'accent sur la valeur de nos produits et services.</li><li>• Nous avons lancé un processus proactif optimisé qui vise à améliorer l'expérience de déménagement résidentiel que nous offrons et à atténuer les pertes, car les clients qui changent de domicile représentent un plus grand risque de transfert à un concurrent. Au Canada atlantique, nous avons élaboré un nouvel assistant d'autoinstallation pour les clients du service à large bande. En Ontario et au Québec, nous avons mis en œuvre l'installation sur place sans frais par un technicien du service à la clientèle, pour les nouveaux clients du service à large bande.</li><li>• Sur le marché d'affaires, les modifications apportées à notre force de vente ont amélioré nos relations avec les clients. Nous avons réorienté nos équipes vers une structure géographique, ce qui s'est traduit par une meilleure connaissance des activités de nos clients et de leur contexte d'exploitation, créant ainsi des relations plus solides avec les décideurs.</li></ul>

Objectif	Réalisations
<i>Accroître nos services à large bande</i>	<p>Les services à large bande forment le principal domaine de croissance de nos activités. Nous avons élargi notre zone de couverture, accru notre largeur de bande, amélioré les services à valeur ajoutée et augmenté la part de marché de nos services de télévision.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nous avons déployé les services à large bande <i>FibreOP</i> à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, ce qui fait de nous la première société au Canada à mettre en œuvre ce service dans une ville entière. Avant la fin de 2009, la zone de couverture de notre service <i>FibreOP</i> atteignait environ 25 000 foyers à Fredericton, permettant à ceux-ci de bénéficier d'une vitesse supérieure pour le service Internet et d'une expérience de télévision HD exceptionnelle.</li><li>• Nous avons accru considérablement nos investissements dans les services à large bande afin d'accélérer la croissance des produits d'exploitation et de soutenir la fidélisation à long terme. Nous avons continué d'élargir notre zone de couverture du service à large bande et y avons ajouté 73 000 foyers en 2009, ce qui a porté notre couverture à plus de 77 % des foyers de notre territoire.</li><li>• Nous avons amélioré l'expérience en matière de service de Télé Bell Aliant en lançant un service de récepteur vidéo personnel permettant aux clients d'enregistrer, d'interrompre ou de rembobiner un programme de télévision en direct. Nous avons également amélioré la fonctionnalité du guide des canaux et fait des mises à niveau du logiciel du noyau.</li></ul>
<i>Établir une nouvelle structure de coûts</i>	<p>Nous avons amélioré notre structure de coûts grâce à l'application d'initiatives en matière de productivité et de qualité au sein de notre entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nous avons ramené notre effectif à une taille plus optimale, en réduisant d'environ 15 % notre équipe de direction, qui est maintenant plus petite et plus efficace. Nos dirigeants ont ainsi élargi leur champ d'action, ce qui favorise une prise de décision plus stratégique et plus rapide. Au cours de l'exercice, nous avons également offert des ententes de retraite à un nombre limité d'employés syndiqués du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec. Nous sommes d'avis que ces mesures de restructuration nous placent en bonne position pour accélérer et harmoniser la façon dont nous produisons des résultats pour nos clients.</li><li>• Nous avons continué à faire preuve de prudence en matière de dépenses discrétionnaires et de frais généraux et administratifs, nous avons réduit les dépenses liées aux contractants et aux consultants et, grâce à Bell Aliant, notre nouvelle marque, nous avons réduit les dépenses en matière de publicité. La nouvelle marque nous a permis de tirer davantage parti des campagnes de publicité nationales de Bell Canada pour nos marchés locaux.</li><li>• La concentration de nos efforts visant l'amélioration de notre processus d'approvisionnement grâce à de meilleures pratiques de sourcing et d'établissement des prix a donné lieu à une amélioration des coûts liés à plusieurs contrats avec nos fournisseurs. Nous sommes d'avis que l'amélioration des modalités des contrats continuera de procurer des avantages en 2010 et par la suite.</li><li>• Nous avons mis l'accent sur un certain nombre d'éléments non liés à la main-d'œuvre pour mettre en œuvre les améliorations à la structure de coûts. Nous avons modifié bon nombre de processus de notre structure du service à la clientèle afin de la rendre plus efficiente. Nous avons également investi dans les TI et dans les réseaux, ce qui a donné lieu à une efficacité et à une automatisation plus importantes.</li></ul>

Objectif	Réalisations
<p><i>Établir une nouvelle structure de coûts</i> <i>(suite)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons annoncé que nous revoyions la conception de notre modèle de centres d'appels au Canada atlantique afin de simplifier davantage l'expérience client, d'accroître les ventes et le rendement du service à la clientèle, d'améliorer la formation des employés et de diminuer nos charges d'exploitation.</li> <li>Nous avons lancé une nouvelle plateforme de messagerie vocale sur IP, qui a donné lieu à des économies de coûts à long terme permanentes de même qu'à des améliorations du service à la clientèle.</li> <li>Nous avons amélioré notre structure de coûts en 2009 grâce aux résultats produits par nos mesures favorisant la productivité et la qualité. Nous avons réduit de 63,2 M\$ les salaires, les avantages sociaux, les contrats de travail et la consultation et avons abaissé nos frais de vente, généraux et administratifs de 47,9 M\$.</li> </ul>
<p><i>Mobiliser nos employés</i></p>	<p>Nous avons considérablement accru les communications de la direction avec nos employés, mis l'accent sur le développement du leadership et favorisé une culture axée sur la performance, et avons ainsi continué du stimuler l'engagement des employés dans les activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons renforcé notre culture axée sur la performance au moyen d'un meilleur alignement du rendement personnel et des objectifs de l'entreprise et de la poursuite de nos investissements dans le développement du leadership. Nous avons mis en œuvre un programme de planification du rendement afin de munir nos dirigeants des outils et des connaissances dont ils ont besoin pour favoriser le perfectionnement de leurs employés et la mise sur pied d'équipes hautement performantes. Ce programme vise à aider les dirigeants à établir avec les employés les objectifs appropriés, à gérer leurs équipes et à acquérir de meilleures aptitudes liées aux communications afin de réaliser les objectifs de notre plan d'affaires.</li> <li>Nous avons amélioré notre capacité à repérer et à récompenser les apports et le rendement, avec la mise sur pied d'un nouveau programme de reconnaissance à l'échelle de la société.</li> </ul>

### Comparaison des résultats de 2009 et des cibles fixées pour l'exercice

Les résultats enregistrés en 2009 ont été conformes à nos attentes et ont atteint les cibles que nous avons fixées pour l'exercice. Le tableau qui suit présente les cibles révisées pour 2009 et notre performance par rapport à ces cibles.

	Résultats de 2009	Cibles révisées pour 2009 <sup>(3)</sup>
Produits d'exploitation	3 174,2 M\$	3 140 M\$ à 3 240 M\$
Liquidités distribuables <sup>(1)</sup>	773,4 M\$	750 M\$ à 790 M\$
Intensité du capital <sup>(2)</sup>	14,6 %	13,7 % à 14,7 %

1) Les liquidités distribuables sont une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

2) L'intensité du capital correspond aux dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie, exprimées en pourcentage des produits d'exploitation.

3) Au troisième trimestre de 2009, nos cibles pour 2009 relatives aux produits d'exploitation et à l'intensité du capital ont été révisées par suite du dessaisissement de xwave New England et de la vente annoncée d'Innovatia.

### Faits saillants des priorités stratégiques pour 2010

Nous considérons 2009 comme une année réussie, tant financièrement que stratégiquement. Comme nous devons faire face en 2010 à des défis semblables à ceux de 2009, notre stratégie demeurera concentrée sur les cinq mêmes objectifs stratégiques.

#### *Améliorer l'expérience client*

Améliorer l'expérience client continue d'être une pierre angulaire de notre stratégie. Notre indice de service à la clientèle a augmenté de façon constante au cours des dernières années. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra en 2010, en raison de nos améliorations prévues, notamment l'accent maintenu sur les caractéristiques fondamentales de nos services, les améliorations à nos systèmes et à nos processus, les améliorations opérationnelles et l'amélioration de la visibilité de nos services.

#### *Fidéliser notre clientèle*

Notre clientèle est notre atout prédominant. Quoique nous concentrions beaucoup d'efforts sur l'accroissement du nombre de clients des services à large bande et de télévision, nous reconnaissons qu'il est tout aussi important, pour garantir notre succès, de nous assurer que nos clients existants demeurent avec nous. L'élargissement de la zone de couverture de la concurrence pour les services locaux devrait se poursuivre en 2010 et, par conséquent, la fidélisation des clients des services locaux est essentielle pour permettre la croissance future. Les Forfaits de Bell Aliant et nos autres forfaits de services sont des outils éprouvés pour susciter la loyauté. En 2010, nous mettrons l'accent sur l'augmentation de la pénétration de nos forfaits et sur l'amélioration des services que nous offrons afin d'attirer davantage de clients. Afin de demeurer concurrentiels, nous prévoyons apporter de nombreuses améliorations à nos services à large bande et de télévision, notamment augmenter les vitesses du service Internet, bonifier les offres de services de télévision, perfectionner le menu et le guide du service de télévision et améliorer nos politiques de crédit.

#### *Accroître nos services à large bande*

En 2009, nous avons lancé nos services Internet et de télévision *FibreOP* à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Au début de 2010, nous sommes devenus le premier exploitant au Canada à offrir ce service FTTH à une ville entière. En 2010, l'expansion de notre réseau *FibreOP* est une de nos principales priorités. Cette expansion inclura la couverture complète prévue de Saint John, au Nouveau-Brunswick, ainsi que d'un certain nombre d'autres municipalités, dans le but de rejoindre un total de 140 000 foyers d'ici la fin de l'exercice. L'arrivée des services *FibreOP* nous permet d'offrir des vitesses supérieures pour le service Internet et une expérience de télévision exceptionnelle. En outre, nous continuerons d'élargir notre réseau de services d'accès par ligne numérique (DSL), ce qui permettra à davantage de clients d'avoir accès à nos services à large bande et de télévision.

#### *Établir une nouvelle structure de coûts*

L'amélioration de notre structure de coûts est cruciale pour nous, car il est de plus en plus difficile de réaliser une croissance des produits d'exploitation. En 2009, nous avons réalisé d'importantes améliorations, au moyen principalement d'une restructuration de la main-d'œuvre et d'une nouvelle conception organisationnelle. Bien que nous croyons être en bonne position pour exercer nos activités de façon plus efficiente dans l'avenir, nous continuerons de modifier notre structure de coûts en 2010, mais dans une moindre mesure qu'en 2009. Au cours de l'exercice à venir, nous concentrerons nos efforts sur la compression continue des coûts, sur les améliorations de l'approvisionnement et sur les gains d'efficacité opérationnelle et des processus.

Plus particulièrement, nous avons offert, en février 2010, une autre occasion de retraite visant un nombre limité d'employés admissibles en Ontario et au Québec. De plus, nous avons pris des mesures pour harmoniser nos activités liées aux TI dans toute l'entreprise. À compter du troisième trimestre de 2010, nous étendrons notre relation existante avec une grande entreprise indépendante de services de TI et de processus opérationnels à la gestion de certaines activités liées aux TI que nous gérons auparavant. Ces initiatives nous aideront à établir une nouvelle structure de coûts tout en nous assurant de la continuité de l'excellence du service à la clientèle.

### Mobiliser nos employés

Nous n'obtiendrons du succès quant à notre stratégie qu'avec le soutien de nos employés. Nos efforts récents visant à améliorer l'engagement des employés ont donné lieu à une rétroaction favorable et à des résultats positifs dans toute l'organisation et nous poursuivrons ces efforts en 2010. Les communications régulières et opportunes avec les employés sur notre stratégie, nos réalisations et les défis auxquels nous sommes confrontés revêtent une importance particulière. Tous nos employés doivent comprendre nos cinq objectifs stratégiques et la façon dont chacun d'eux peut contribuer à notre succès. Afin de faciliter l'atteinte de cet objectif, nous avons l'intention d'améliorer davantage nos outils et nos processus de gestion de la performance, de gestion des talents et de développement du leadership, en nous assurant que les objectifs d'affaires sont respectés et en favorisant une culture axée sur la performance pour l'ensemble de nos employés. Nous continuerons également d'améliorer les outils fournis à nos dirigeants pour les aider à former, à accroître et à stimuler le talent de nos employés.

### Cibles financières pour 2010

Pour 2010, nous nous attendons à ce que nos résultats à l'égard des principaux indicateurs financiers s'établissent dans les fourchettes indiquées ci-dessous. Les cibles sont présentées sur une base comparable aux résultats présentés pour 2009.

Cibles pour 2010

Produits d'exploitation	3 050 M\$ à 3 150 M\$
Liquidités distribuables <sup>(1)</sup>	750 M\$ à 790 M\$
Intensité du capital <sup>(2)</sup>	14,0 % à 15,0 %

1) Les liquidités distribuables sont une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

2) L'intensité du capital correspond aux dépenses en immobilisations selon l'état des flux de trésorerie, exprimées en pourcentage des produits d'exploitation.

Les produits d'exploitation consolidés devraient s'établir entre 3 050 M\$ et 3 150 M\$ en 2010, en baisse par rapport aux 3 174 M\$ de 2009. La croissance prévue des produits tirés des services Internet, des services de télévision et des services de TI devrait atténuer le recul des produits tirés des services locaux et des services interurbains découlant de l'intensification continue du chevauchement de la couverture des concurrents et de la substitution par d'autres technologies. Les initiatives en matière de productivité mises en œuvre en 2009 et les nouvelles mesures prévues pour 2010 devraient contribuer à la réduction continue des charges d'exploitation, mais dans une moindre mesure qu'en 2009, ce qui donnera lieu à une légère diminution du BAIIA. Nos dépenses globales en immobilisations pour 2010 devraient demeurer inchangées par rapport à 2009, soit 14,0 % à 15,0 % des produits d'exploitation, et la priorité stratégique sera l'accroissement de nos services à large bande. L'augmentation des dépenses consacrées à la technologie FTTH devrait être contrebalancée par les réductions découlant de nombreux facteurs, dont l'achèvement du projet de liaison terrestre pour Bell Mobilité en 2009, les initiatives en matière de productivité, les mesures de compression de coûts et l'accent continu que nous mettons sur la priorisation des dépenses selon les objectifs stratégiques. Nous prévoyons que les liquidités distribuables demeureront solides en 2010 et s'établiront entre 750 M\$ et 790 M\$, car le rendement d'exploitation, amélioré grâce aux initiatives de restructuration et en matière de productivité en cours, devrait atténuer les diminutions globales de produits.

Les renseignements donnés dans la présente rubrique, intitulée « Cibles financières pour 2010 », constituent des informations prospectives et les lecteurs sont avisés que les résultats réels peuvent différer de ces informations. Pour obtenir plus de détails, se reporter à la rubrique intitulée « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives et risques pouvant avoir une incidence sur nos activités et nos résultats » ainsi qu'à la rubrique intitulée « Informations prospectives » figurant au début de ce rapport de gestion.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Notre rendement financier est évalué au moyen des liquidités distribuables, des produits d'exploitation, du BAIIA et du bénéfice d'exploitation.

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008 <sup>(2)</sup>	Variation en %
Services locaux et d'accès	1 356,9	1 406,3	(3,5)
Services de données et Internet	828,0	798,7	3,7
Services interurbains	423,9	452,3	(6,3)
Services et solutions matérielles de TI	304,7	303,3	0,5
Services sans fil	88,8	80,8	9,9
Autres produits	171,9	204,9	(16,1)
Produits d'exploitation	3 174,2	3 246,3	(2,2)
Charges d'exploitation	1 707,8	1 796,0	(4,9)
BAIIA <sup>(1)</sup>	1 466,4	1 450,3	1,1
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	85,1	78,2	8,8
Amortissement	715,0	711,3	0,5
Frais de restructuration et autres frais	44,7	60,3	(25,9)
Bénéfice d'exploitation	621,6	600,5	3,5
Autres charges (produits)	11,4	(2,4)	n.s.
Intérêts débiteurs	158,4	157,2	0,8
Économie d'impôts sur les bénéfices	(56,1)	(22,0)	n.s.
Part des porteurs sans contrôle	134,9	131,1	2,9
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	373,0	336,6	10,8
Perte nette liée aux activités abandonnées	(16,8)	(14,4)	16,7
Bénéfice net	356,2	322,2	10,6

n.s. non significatif

1) Le BAIIA est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

2) Les résultats financiers de la période précédente ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées d'Innovatia et de nos activités de xwave New England.

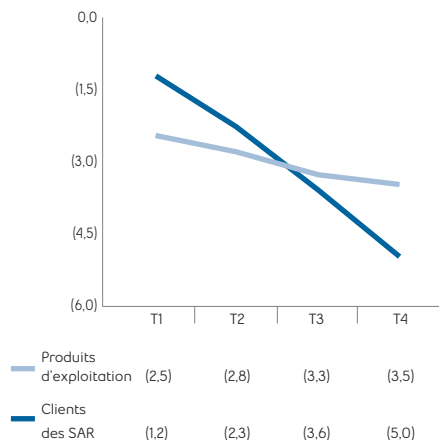
## Produits d'exploitation

### Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès proviennent essentiellement de la prestation des services d'accès au réseau (SAR), ainsi que des fonctions de service améliorées, des paiements de contribution et des paiements des concurrents pour l'accès au réseau. Bien que le nombre total de clients des SAR ait diminué de 5,0 % au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008, nous avons pu limiter à 3,5 %, ou 49,4 M\$, en 2009, la baisse des produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès par rapport à 2008. Les programmes visant la fidélisation de nos clients à valeur élevée, les augmentations de prix et les nouvelles percées sur le plan des fonctions de service ont contribué à atténuer la diminution des produits d'exploitation. Au 31 décembre 2009, le nombre de clients résidentiels des SAR était inférieur de 5,8 % au nombre enregistré au 31 décembre 2008, et le nombre de clients d'affaires des SAR était inférieur de 3,5 % par rapport au 31 décembre 2008. Notre marché résidentiel continue d'enregistrer des pertes au profit des concurrents en raison de l'intensification de la concurrence et de l'élargissement de la zone de couverture des concurrents du secteur de la câblodistribution, ainsi que de la substitution par d'autres services, y compris les services sans fil et les services voix sur IP. La diminution du nombre de clients d'affaires des SAR est essentiellement imputable à la migration continue de lignes découlant de la perte d'un contrat conclu avec le gouvernement fédéral en 2008, contrebalancée dans une certaine mesure par l'obtention de quelques contrats avec des gouvernements provinciaux.

### Services locaux et d'accès

(variation en % depuis le début de l'exercice 2009)

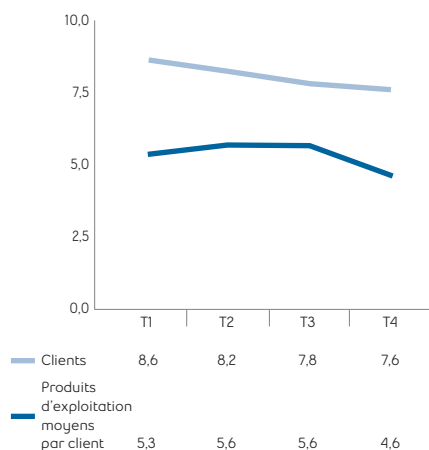


### Services de données et Internet

Les produits d'exploitation tirés des services de données et Internet proviennent de la prestation des services d'accès aux données, des services des circuits de données, des services Internet haute vitesse et des services du réseau commuté, des services gérés ainsi que des services et des applications améliorés comme les services de sécurité et les services de Télé Bell Aliant. Malgré l'abandon par certains clients des réseaux de données traditionnels, les produits d'exploitation tirés de ces services ont augmenté de 3,7 %, ou 29,3 M\$ en 2009 par rapport à 2008. En 2009, les produits d'exploitation tirés des services Internet ont augmenté de 9,9 %, ou 38,4 M\$, par rapport à 2008. Au 31 décembre 2009, le nombre de clients de notre service Internet haute vitesse avait augmenté de 7,0 % par rapport au 31 décembre 2008, une croissance ayant été observée sur le marché tant résidentiel que d'affaires. Au quatrième trimestre de 2009, il y a aussi eu un ajustement non récurrent de 2 030 abonnés à la suite d'un examen détaillé de nos registres et de nos définitions. Compte non tenu de cet ajustement,

### Internet haute vitesse

(variation en % depuis le début de l'exercice 2009)



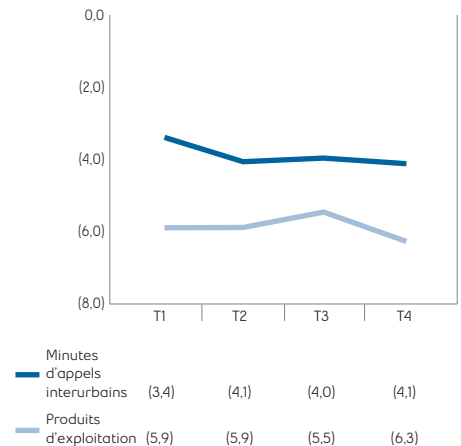
le nombre de clients du service Internet haute vitesse a augmenté de 6,7 % sur une base annuelle. Le nombre de clients de notre service Internet haute vitesse a augmenté de façon constante en 2009, mais à un rythme plus lent qu'en 2008. Cette croissance est conforme à la tendance reflétée dans tout le secteur. Nous avons atténué l'incidence de la diminution du taux de croissance par la commercialisation de nos services à valeur accrue auprès des clients ainsi que par des hausses de prix ciblées, ce qui s'est traduit par une augmentation des PEMC des services Internet haute vitesse résidentiels. Par rapport à 2008, les PEMC ont augmenté de 1,62 \$ pour s'établir à 37,63 \$ en 2009, soit une augmentation de 4,5 %.

### Services interurbains

Les produits d'exploitation tirés des services interurbains, lesquels proviennent de la prestation des services interurbains et des appels interurbains entrants, ont diminué de 6,3 %, ou 28,4 M\$, en 2009 par rapport à 2008. La diminution des produits d'exploitation tirés des services interurbains s'explique par un recul du nombre de minutes d'appels interurbains et des produits d'exploitation moyens par minute. Les pertes de clientèle au profit des concurrents et la substitution par les services de courriel, de téléphonie cellulaire et les services IP ont entraîné une diminution du nombre de minutes d'appels interurbains de 4,1 % pour l'exercice. Les produits d'exploitation moyens par minute ont diminué de 2,1 % au cours de l'exercice, en raison des baisses de prix consenties principalement à nos entreprises clientes et de la tendance qui se maintient, chez les clients, à délaisser les services basés sur le tarif à la minute pour adopter les forfaits illimités ou à utilisation étendue à prix fixe.

### Services interurbains

(variation en % depuis le début de l'exercice 2009)



### Produits d'exploitation tirés des services et des solutions matérielles de TI

Les produits d'exploitation tirés des services et des solutions matérielles de TI proviennent principalement de notre division xwave, par l'intermédiaire de l'intégration de systèmes, des services de consultation en TI, du matériel et des solutions matérielles visant des logiciels. Les produits d'exploitation tirés des services et des solutions matérielles de TI ont enregistré une légère croissance en 2009, ayant augmenté de 0,5 %, ou 1,4 M\$, par rapport à ceux de 2008. Bien que le total des produits d'exploitation tirés des activités de TI soit demeuré relativement stable pour l'ensemble de l'exercice, les sources de produits d'exploitation ont manifestement changé, la croissance des produits d'exploitation tirés des solutions matérielles de TI ayant contrebalancé la diminution des produits d'exploitation tirés des services de TI. Les importantes ventes de produits liés aux TI aux premier et quatrième trimestres de 2009 ont contribué à l'augmentation de 19,1 M\$ des produits tirés des solutions matérielles de TI par rapport à 2008. La diminution de 17,7 M\$ des produits tirés des services de TI reflète un ralentissement de la croissance des nouvelles activités imputable en partie à une diminution de l'approvisionnement des clients du secteur public et à la comptabilisation, au premier trimestre de 2008, de produits d'exploitation tirés des services de TI liés à un projet de TI d'envergure dans le secteur des soins de santé au Québec qui avaient auparavant été reportés.

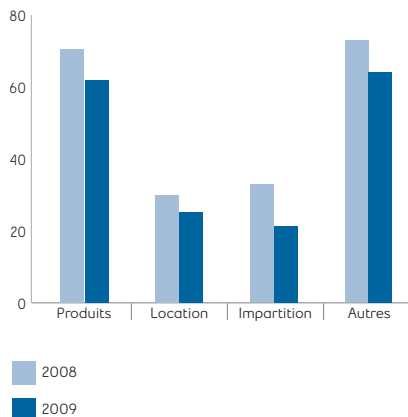
### Services sans fil

Les produits d'exploitation tirés des services sans fil proviennent de la prestation de services de téléphonie cellulaire, de téléavertisseur et de radiotéléphonie mobile par l'intermédiaire de réseaux numériques sans fil des territoires que Télébec, NorthernTel et Kenora Municipal Telephone Services (KMTS) desservent au Québec et en Ontario. En 2009, les produits d'exploitation ont augmenté de 9,9 %, ou 8,0 M\$, par rapport à 2008, principalement en raison d'une hausse de 6,2 % du nombre de clients des services sans fil au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008. L'augmentation de 1,71 \$, ou 2,8 %, des PEMC, qui sont passés de 60,36 \$ en 2008 à 62,07 \$ en 2009, découle de la hausse des produits tirés des services de données en itinérance et des percées accrues des fonctions, et a contribué à la croissance des produits d'exploitation tirés des services sans fil.

### Autres produits

Les autres produits sont essentiellement liés à la location et à la vente de terminaux, à la vente d'ordinateurs personnels, à la vente de matériel de télécommunications, au travail à la commande réalisé pour d'importants clients ainsi qu'aux produits tirés de l'entente d'impartition que nous avons conclue avec Bell Mobilité. En 2009, les autres produits ont diminué de 16,1 %, ou 33,0 M\$, par rapport à ceux de 2008. Le facteur prédominant, dans cette diminution, est une baisse des produits d'exploitation tirés de l'impartition de l'ordre de 11,5 M\$ découlant du rapatriement par Bell Mobilité, en 2008, d'activités que nous exerçons auparavant. Les produits d'exploitation tirés des ventes de produits, du travail à la commande et des revenus locatifs ont continué de s'amoinrir en 2009, diminuant de 8,7 M\$, de 9,6 M\$ et de 4,5 M\$, respectivement, par rapport à 2008, ce qui s'explique par l'affaiblissement de l'économie.

Autres produits  
(en millions de dollars)



### Charges

#### Charges d'exploitation

Pour les exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2009	2008	Variation en %
Coût des ventes	569,2	542,2	5,0
Salaires, avantages, main-d'œuvre contractuelle et consultation	574,6	637,8	(9,9)
Frais de vente, généraux et d'administration	557,7	605,6	(7,9)
Impôts sur le capital	6,3	10,4	(39,4)
Charges d'exploitation	1 707,8	1 796,0	(4,9)

En 2009, le coût des ventes a augmenté de 5,0 %, ou 27,0 M\$, par rapport à 2008. Cette augmentation est principalement imputable à l'augmentation des produits tirés des solutions matérielles de TI en 2009, laquelle s'est traduite par une augmentation connexe du coût des ventes et une augmentation du nombre d'abonnés des services de télévision, cette dernière ayant entraîné une hausse des charges liées au contenu visuel. De plus, nous avons engagé un coût des ventes de 8,6 M\$ lié à une solution d'accès aux services IP vendue à certains clients des services de gros en 2009.

Les coûts liés aux salaires, aux avantages, à la main-d'œuvre contractuelle et à la consultation ont diminué de 9,9 %, ou 63,2 M\$, en 2009 par rapport à 2008. Cette diminution s'explique principalement par la mise en œuvre d'initiatives en matière de productivité liées à la restructuration des effectifs, par un ajustement non récurrent de 3,0 M\$ au deuxième trimestre de 2009 qui a réduit les charges liées au régime de rémunération incitative à long terme à l'intention de la haute direction et par une diminution des coûts de la main-d'œuvre contractuelle liée aux services de TI découlant de la baisse des produits tirés des services de TI en 2009. La constatation, au premier trimestre de 2008, des charges auparavant reportées liées à un projet de TI dans le secteur des soins de santé au Québec a aussi contribué à cette diminution d'un exercice à l'autre.

En 2009, les frais de vente, généraux et d'administration ont diminué de 7,9 %, ou 47,9 M\$, par rapport à 2008. La diminution découle essentiellement de la compression des coûts et des économies réalisées dans le cadre de nos initiatives en matière de productivité, lesquelles ont largement contribué à la réduction de ces frais comme les coûts liés aux déplacements, aux communications, à la flotte, à l'immobilier et aux ententes commerciales avec Bell Canada, ainsi que de la constatation en 2008 des coûts auparavant reportés liés au projet de TI dans le secteur des soins de santé au Québec.

#### *Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux*

La charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux a augmenté de 8,8 %, ou 6,9 M\$, en 2009 par rapport à 2008. Au quatrième trimestre de 2008, en raison de l'augmentation des taux d'actualisation des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD) et du rendement négatif des actifs, nous avons comptabilisé un ajustement de 21,4 M\$ afin de contrepasser une provision pour moins-value qui avait été comptabilisée en 2007, ce qui s'est traduit par la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux en 2008. Des provisions pour moins-value sont prescrites en vertu des PCGR du Canada pour sortir du bilan tout excédent du régime à des fins comptables lorsqu'il n'est pas probable qu'il pourra être utilisé. Aucune provision semblable n'a été requise en 2008 ni en 2009 puisque tous nos RRPD accusent actuellement des déficits comptables. Compte non tenu de l'incidence de la contrepassation de la provision pour moins-value en 2008, la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux a diminué de 14,5 M\$ en 2009 par rapport à 2008, principalement en raison de la baisse des coûts des services rendus au cours de l'exercice. La baisse des coûts des services rendus au cours de l'exercice découle d'une hausse du taux moyen utilisé pour actualiser les obligations au titre de nos RRPD et de nos régimes d'avantages complémentaires de retraite à la fin de 2008, ainsi que du fait que ces régimes comptaient moins d'employés actifs qu'au dernier exercice. En outre, les coûts des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD) ont légèrement diminué par rapport à 2008, ce qui reflète une diminution du nombre de participants à ces régimes à la suite des mesures de restructuration qui ont été mises en œuvre en 2009.

#### *Amortissement*

L'amortissement a augmenté de 0,5 %, ou 3,7 M\$, en 2009 par rapport à 2008. Nous effectuons périodiquement des études sur la durée de vie utile estimative de certaines immobilisations, ce qui se traduit par des variations de l'amortissement. Les études sur la durée de vie des actifs effectuées en 2008 et en 2009 ont entraîné une augmentation de l'amortissement, car la durée de vie utile de certains actifs a été réduite.

#### *Frais de restructuration et autres frais*

En 2009, les frais de restructuration et autres frais ont diminué de 25,9 %, ou 15,6 M\$, par rapport à 2008. Au quatrième trimestre de 2008, nous avons amorcé des initiatives en matière de productivité et commencé à apporter des modifications à la structure de coûts qui entraîneraient une réduction d'environ 15 % de la taille de notre équipe de direction, et nous avons constaté des frais de restructuration connexes de 60,3 M\$. Nous avons poursuivi l'application des initiatives en matière de productivité en 2009 et, tout au long de l'exercice, nous avons offert plusieurs programmes d'encouragement à la retraite anticipée à un nombre limité de nos employés syndiqués du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec. Nous avons en outre annoncé un plan qui vise à consolider certains centres d'appels au Canada atlantique. Les employés syndiqués qui travaillent dans les centres d'appels touchés ont reçu une offre de réinstallation dans les centres d'appels qui poursuivent leurs activités. Par suite de ces mesures de restructuration en 2009, nous avons constaté des frais de restructuration de 34,9 M\$, dont une tranche de 0,8 M\$ était liée aux activités abandonnées. Nous avons également comptabilisé une charge additionnelle de 6,8 M\$ relativement à une variation de la charge à payer estimative relative au programme de restructuration de 2008 afin de refléter les coûts définitifs. Les frais de restructuration et autres frais comprennent également les frais de création d'une nouvelle image de 3,8 M\$ en 2009. Le 2 février 2010, nous avons annoncé un programme d'encouragement à la retraite anticipée visant un nombre limité d'employés syndiqués, pour lequel des frais de restructuration seront comptabilisés au premier trimestre de 2010.

### *Autres charges (produits)*

Les autres charges se sont établies à 11,4 M\$ en 2009, comparativement aux autres produits de 2,4 M\$ en 2008. L'augmentation des autres charges d'un exercice à l'autre tient compte d'un montant de 13,3 M\$ reclassé du poste Autres éléments du résultat étendu et découle de la tranche non constatée auparavant des pertes nettes sur les instruments financiers dérivés sur taux d'intérêt qui ont été réglés au deuxième trimestre de 2009.

### *Intérêts débiteurs*

Les intérêts débiteurs ont augmenté de 0,8 %, ou 1,2 M\$, en 2009 par rapport à 2008. En mai 2009, une tranche de 350,0 M\$ de la dette à court terme a été refinancée au moyen d'un billet à moyen terme portant intérêt à un taux fixe plus élevé. De nouvelles obligations au titre de contrats de location-acquisition de 25,0 M\$ ont été conclues en 2009, ce qui a contribué à hausser de 36,6 M\$ le total de nos emprunts, soit une augmentation de 1,3 % par rapport aux niveaux de la fin de l'exercice 2008.

### *Économie d'impôts sur les bénéfices*

Une partie de notre bénéfice est réalisée par l'intermédiaire de sociétés en commandite. Le bénéfice imposable réalisé par les sociétés en commandite n'est pas assujéti à l'impôt en ce qui a trait aux sociétés en commandite; il est plutôt attribué directement à leurs associés respectifs. La charge d'impôts présentée a trait à nos filiales constituées en sociétés par actions dont le bénéfice imposable est assujéti à l'impôt. En 2009, l'économie d'impôts sur les bénéfices a augmenté de 34,1 M\$ par rapport à 2008, principalement en raison d'une diminution des taux d'imposition prévus par la loi en 2009.

### *Part des porteurs sans contrôle*

La part des porteurs sans contrôle dans nos résultats représente la participation de 37,9 % de Bell Canada dans notre filiale, Bell Aliant, s.e.c. (34,95 % sur la base des distributions en espèces proportionnelles). Les distributions par part attribuables et versées à Bell Canada sont égales, dans la mesure du possible, aux distributions par part versées par le Fonds à ses porteurs de parts. La part des porteurs sans contrôle liée à la participation de Bell Canada dans Bell Aliant, s.e.c. est fondée sur la quote-part des distributions en espèces de Bell Aliant, s.e.c. revenant à Bell Canada chaque trimestre.

La part des porteurs sans contrôle dans nos résultats a augmenté de 2,9 %, ou 3,8 M\$, en 2009 par rapport à 2008. Cette augmentation correspond à l'augmentation du bénéfice net de Bell Aliant, s.e.c. pour l'exercice.

### *Perte nette liée aux activités abandonnées*

La perte nette liée aux activités abandonnées a augmenté de 16,7 %, ou 2,4 M\$, en 2009 par rapport à 2008. Les activités abandonnées de 2009 reflètent les résultats d'exploitation et la cession des actifs liés aux activités de DSA, de xwave New England et d'Innovatia, alors que les activités abandonnées de 2008 reflètent également les résultats d'exploitation d'AMP et de DSA.

Nous avons vendu nos activités de DSA le 1<sup>er</sup> mai 2009 et avons comptabilisé un gain avant impôts à la vente de 1,7 M\$. Le 1<sup>er</sup> juin 2009, nous avons vendu les actions en circulation de xwave New England, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte à la vente de 3,5 M\$ avant impôts. Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, nous avons conclu un accord d'achat d'actions visant la totalité des actions en circulation d'Innovatia. En prévision de la cession, nous avons comptabilisé une réduction de valeur de 6,1 M\$ de l'actif net et, à la conclusion de l'opération de vente, nous avons comptabilisé une perte à la vente de 1,5 M\$ avant impôts. Au cours du quatrième trimestre de 2009, nous avons également conclu une opération visant la vente de la totalité de notre participation dans AMP, et des montants négligeables ont été comptabilisés au titre du produit obtenu et de la perte à la vente.

En 2008, AMP a entraîné une perte liée aux activités abandonnées de 10,7 M\$, principalement en raison d'une réduction de valeur de l'écart d'acquisition de 11,2 M\$ comptabilisée au premier trimestre de 2008.

### Principales données financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées par trimestre pour 2009 et 2008. Cette information trimestrielle n'est pas vérifiée, mais a été préparée de la même façon que les états financiers consolidés annuels.

Pour les huit trimestres compris dans

la période terminée le 31 décembre

(en millions de dollars,

à l'exception des montants par part)

	2009				2008 <sup>(3)</sup>			
	T4	T3	T2 <sup>(3)</sup>	T1 <sup>(3)</sup>	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation	785,6	785,8	784,5	818,3	803,2	806,6	806,8	829,7
BAlIA <sup>(1)</sup>	365,6	374,9	367,2	358,7	365,6	371,0	360,4	353,3
Bénéfice d'exploitation	142,9	163,7	164,5	150,5	112,7	171,3	161,8	154,7
Bénéfice net (perte nette) :								
Activités poursuivies	95,1	98,8	94,7	84,4	81,0	95,1	85,0	75,5
Activités abandonnées	(2,5)	(7,0)	(5,4)	(1,9)	(1,0)	(1,6)	(0,6)	(11,2)
Bénéfice net	92,6	91,8	89,3	82,5	80,0	93,5	84,4	64,3
Résultat de base et dilué par part :								
Activités poursuivies	0,59	0,62	0,59	0,53	0,50	0,59	0,53	0,47
Activités abandonnées	(0,01)	(0,05)	(0,03)	(0,02)	—	(0,01)	—	(0,07)
Résultat de base et dilué par part	0,58	0,57	0,56	0,51	0,50	0,58	0,53	0,40
Liquidités distribuables <sup>(1)</sup>	182,5	207,8	186,6	196,5	146,2	179,3	183,3	206,8
Distributions en espèces déclarées <sup>(2)</sup>	165,1	165,1	165,1	164,9	164,8	164,9	164,9	163,3

1) Le BAlIA et les liquidités distribuables sont des mesures financières non définies par les PCGR. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non définies par les PCGR » pour obtenir plus de détails.

2) Les distributions en espèces déclarées comprennent les montants déclarés par le Fonds aux porteurs de parts et par Placements Bell Aliant, s.e.c. et Bell Aliant, s.e.c. à Bell Canada et à BCE sur les parts échangeables en parts du Fonds.

3) Les résultats financiers de toutes les périodes précédentes ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées d'Innovatia et de nos activités de xwave New England.

Les résultats d'exploitation trimestriels de 2009 et de 2008 reflètent les opérations et tendances importantes suivantes :

- De façon générale, les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès et des services interurbains ainsi que les autres produits ont diminué au cours des huit derniers trimestres, alors que les produits d'exploitation tirés des services de données et des services sans fil ont augmenté. Les produits d'exploitation tirés des activités de T1 peuvent varier d'un trimestre à l'autre selon le moment et la répartition des ventes de services de T1 et de solutions matérielles de T1. Le premier trimestre de chaque exercice est généralement marqué par des produits d'exploitation tirés des solutions matérielles de T1 supérieurs provenant de clients du secteur public.
- Des mesures de restructuration ont été entreprises en 2008, et une charge de 60,3 M\$ a été comptabilisée au quatrième trimestre afin de mettre en place une nouvelle structure organisationnelle. Pour faire progresser nos initiatives en matière de productivité en 2009, créer une structure de coûts plus efficace et améliorer notre service à la clientèle, nous avons offert un programme d'encouragement à la retraite anticipée à un nombre limité de nos employés syndiqués du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec. Nous avons également annoncé la consolidation opérationnelle de certains centres d'appels du Canada atlantique. Nous avons constaté des frais de restructuration liés à ces mesures de 9,3 M\$, de 2,6 M\$, de 13,0 M\$ et de 16,0 M\$ au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième trimestres de 2009, respectivement, pour un total de 40,9 M\$ pour l'exercice. Par suite de ces mesures de restructuration et autres mesures de compression des coûts, les coûts liés aux salaires, aux avantages, à la main-d'œuvre contractuelle et aux services-conseils ont diminué de 63,2 M\$, ou 9,9 %, en 2009 par rapport à 2008.
- Les mesures de compression des coûts et autres réductions de charges mises en œuvre en 2009 en vue de réaliser nos objectifs stratégiques ont donné lieu à une diminution de 47,9 M\$, ou 7,9 %, des frais de vente, généraux et d'administration en 2009 par rapport à 2008.

- Nous avons comptabilisé une réduction de valeur de l'écart d'acquisition de 11,2 M\$ au titre d'AMP au cours du premier trimestre de 2008, laquelle a été inscrite dans la perte nette liée aux activités abandonnées. L'opération visant la vente de la totalité de notre participation dans AMP a été conclue le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et des montants négligeables ont été comptabilisés au titre du produit reçu et de la perte à la vente.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2009, nous avons conclu une convention d'achat d'actifs aux termes de laquelle CAE Professional Services (Canada) Inc. (CAE) acquerrait nos activités de DSA, exercées sous la marque xwave. Le produit à la conclusion de la vente s'est établi à 16,3 M\$ en espèces et à 7,6 M\$ en débiteurs de CAE liés à des ajustements du bilan après la clôture de l'opération, et un produit additionnel de 8,5 M\$ conditionnel à la concrétisation de certains événements futurs a été enregistré, pour un produit total pouvant atteindre 32,4 M\$. Un gain à la vente avant impôts de 1,7 M\$ a été comptabilisé au deuxième trimestre de 2009, lequel a été pris en compte dans le résultat net lié aux activités abandonnées.
- Le 1<sup>er</sup> juin 2009, nous avons conclu une convention d'achat d'actions visant l'acquisition par Solutions Abilis Inc. de la totalité des actions en circulation de xwave New England. Le produit à la clôture s'est chiffré à 4,9 M\$, ce qui s'est traduit par la constatation d'une perte à la vente de 3,5 M\$ avant impôts.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, nous avons conclu un accord d'achat d'actions en vertu duquel les cadres supérieurs d'Innovatia ont acquis la totalité de ses actions en circulation. En prévision de la cession, nous avons comptabilisé une réduction de valeur de 6,1 M\$ de l'actif net au troisième trimestre de 2009. Le produit à la clôture s'est chiffré à 1,5 M\$, ce qui s'est traduit par la constatation d'une perte à la vente de 1,5 M\$ avant impôts.

D'autres détails sur nos résultats de l'exercice 2009 sont présentés tout au long du présent document. Des renseignements additionnels sur nos résultats de chaque trimestre figurent dans les états financiers et les rapports de gestion trimestriels qui s'y rapportent, qui sont disponibles sur notre site Web à l'adresse [www.bellaliant.ca](http://www.bellaliant.ca) et qui ont été déposés sur le site de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Un exposé de nos résultats du quatrième trimestre de 2009 et de 2008 figure dans notre rapport de gestion du quatrième trimestre daté du 3 février 2010, qui est intégré par renvoi aux présentes et est disponible sur notre site Web à l'adresse [www.bellaliant.ca](http://www.bellaliant.ca) et sur le site de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### Principales données financières annuelles

Le tableau qui suit présente une analyse sommaire de l'information financière consolidée annuelle principale de 2009, de 2008 et de 2007. Ces données ont été tirées des états financiers consolidés annuels de Placements Bell Aliant, s.e.c. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi que de ses états financiers consolidés annuels pour les périodes précédentes, et elles devraient être lues parallèlement à ces états financiers.

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, à l'exception des montants par part)

	2009	2008 <sup>(1)</sup>	2007 <sup>(1)</sup>
Produits d'exploitation	3 174,2	3 246,3	3 220,8
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	373,0	336,6	311,6
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	(16,8)	(14,4)	263,1
Bénéfice net	356,2	322,2	574,7
Résultat de base et dilué par part			
Activités poursuivies	2,32	2,11	2,05
Activités abandonnées	(0,10)	(0,09)	1,72
Total du résultat de base et dilué par part ou par action	2,22	2,02	3,77
Distributions déclarées par part du Fonds	2,90	2,89	2,81
Total de l'actif	10 517,8	10 753,0	10 472,9
Total de la dette à long terme (y compris la tranche à court terme)	2 777,1	2 568,7	2 573,6

1) Les résultats financiers pour 2008 et 2007 ont été retraités pour tenir compte de la comptabilisation à titre d'activités abandonnées d'Innovatia et de nos activités de xwave New England.

#### Comparaison de 2009 et de 2008 :

- Les produits d'exploitation ont diminué en 2009 par rapport à 2008 en raison de l'intensification de la concurrence et du lancement de nouveaux services par les concurrents, lesquels ont continué d'amoinrir les produits d'exploitation tirés des services locaux et d'accès ainsi que des services interurbains. De plus, la croissance des produits tirés des services de données, des services et solutions matérielles de TI et des services sans fil n'a pas été assez marquée pour contrebalancer les diminutions de produits des autres secteurs.
- En 2009, le bénéfice net lié aux activités poursuivies a augmenté par rapport à 2008, malgré la baisse des produits d'exploitation, ce qui s'explique par l'accent maintenu sur les initiatives en matière de productivité et de compression des coûts, ainsi que par la baisse des frais de restructuration et la hausse des économies d'impôts sur les bénéfices en 2009 par rapport à 2008.
- En 2009, le total de l'actif a diminué par rapport à 2008, principalement en raison de l'amortissement normal des dépenses en immobilisations.
- En 2009, le total de la dette à long terme a augmenté par rapport à 2008, en raison de l'émission de billets à moyen terme non garantis de 350,0 M\$, lesquels ont été utilisés pour refinancer une tranche de 100,0 M\$ de la dette à terme non renouvelable et une tranche de 250,0 M\$ de la dette à court terme renouvelable.
- Les résultats de 2009 par rapport à 2008 sont expliqués plus en détails tout au long du présent document.

#### Comparaison de 2008 et de 2007 :

- Les produits d'exploitation ont augmenté en 2008 par rapport à 2007, car la croissance des produits tirés des données, des services et solutions matérielles de TI et des services sans fil ont plus que contrebalancé le recul des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des autres produits.
- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies en 2008 était de 25,0 M\$ plus élevé qu'en 2007. En 2008, l'augmentation des produits d'exploitation, conjuguée à la diminution de la charge nette au titre des régimes découlant en partie de la contrepassation de la provision pour moins-value de 21,4 M\$ comptabilisée en 2007, et à la diminution de l'amortissement découlant de l'ajustement non récurrent de 62,0 M\$ en 2007 lié à la répartition du coût de l'acquisition en 2006 des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que du Groupe Bell Nordiq inc., a été contrebalancée par une diminution de 102,1 M\$ de l'économie d'impôts sur les bénéfices, car la plus importante économie d'impôts sur les bénéfices comptabilisée en 2007 se rapportait principalement à l'incidence des variations des taux d'imposition en vigueur cette année-là.
- Le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités abandonnées en 2007 incluait un gain après impôts de 248,6 M\$ lié à la vente d'Aliant Directory Services.
- Le total de l'actif a augmenté en 2008 par rapport à 2007, principalement en raison du transfert du Fonds de nous de sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le total de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels et des autres actifs comptabilisés aux dates des opérations s'est chiffré à 444,5 M\$.

## GESTION DES FINANCES ET DU CAPITAL

### Sommaire des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)	2009	2008	Variation en %
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :			
Activités d'exploitation	1 135,6	1 249,3	(9,1)
Activités de financement	(669,2)	(729,7)	8,3
Activités d'investissement	(462,4)	(551,7)	16,2
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie provenant des activités poursuivies	4,0	(32,1)	n.s.
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	8,5	(1,4)	n.s.
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie de l'exercice	12,5	(33,5)	n.s.

n.s. non significatif

Nous avons enregistré des rentrées nettes de 12,5 M\$ en 2009, comparativement à des sorties nettes de 33,5 M\$ en 2008, ce qui reflète l'augmentation de 46,0 M\$ des flux de trésorerie pour 2009. Cette augmentation comprend une hausse de 9,9 M\$ des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées, laquelle reflète essentiellement le produit, contrebalancé par les pertes nettes d'exploitation, réalisé à la vente d'Innovatia et de nos activités de DSA et de xwave New England au cours de l'exercice.

#### *Activités d'exploitation*

En 2009, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 9,1 %, ou 113,7 M\$, par rapport à 2008, ce qui s'explique par le fait que l'augmentation de 21,1 M\$ du bénéfice net lié aux activités poursuivies, déduction faite des ajustements hors trésorerie, a été contrebalancée par une diminution de 111,1 M\$ des flux de trésorerie résultant des variations de l'actif et du passif d'exploitation, ou fonds de roulement, et par une augmentation de 23,7 M\$ de la capitalisation des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite.

Les flux de trésorerie générés par les variations du fonds de roulement se sont chiffrés à 22,9 M\$ en 2009, comparativement à 134,0 M\$ en 2008. Les variations des frais de restructuration à payer ont contribué à hauteur de 66,2 M\$ à cette diminution d'un exercice à l'autre. En 2009, la diminution des frais de restructuration à payer a utilisé 23,9 M\$ en flux de trésorerie, alors qu'en 2008, l'augmentation des frais de restructuration à payer avait ajouté 42,3 M\$ aux flux de trésorerie. Compte non tenu de ces éléments, l'accent que nous avons maintenu sur l'amélioration de la gestion de nos comptes clients a contribué à l'augmentation des flux de trésorerie provenant des variations du fonds de roulement au cours des deux exercices. Des tranches de 49,3 M\$ et de 74,2 M\$ des flux de trésorerie provenant du fonds de roulement en 2009 et en 2008, respectivement, sont attribuables à nos efforts en matière de gestion des comptes clients. De plus, en 2008, nous avons enregistré une diminution de 12,2 M\$ des stocks en raison de la résiliation du contrat d'AMP à titre de distributeur exclusif des produits de téléphonie mobile de Bell Canada dans les provinces atlantiques, ainsi qu'une réduction de 10,1 M\$ des charges reportées en raison des produits et des charges liés à un vaste contrat de TI dont la comptabilisation a débuté.

Les besoins de capitalisation des régimes de retraite ont également une incidence sur nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. En 2009, le total de nos cotisations aux RRPD et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite s'est chiffré à 135,5 M\$, comparativement à 111,8 M\$ en 2008. Le total des cotisations incluait les paiements aux fins de la réduction du déficit des régimes, qui se sont établis à 73,8 M\$ en 2009 comparativement à 49,2 M\$ en 2008, les coûts des services rendus en vertu des régimes, qui ont totalisé 53,9 M\$ en 2009 comparativement à 55,2 M\$ en 2008 et la capitalisation des régimes d'avantages complémentaires, qui s'est élevée à 7,8 M\$ en 2009 comparativement à 7,4 M\$ en 2008. En août 2009, nous avons déposé les évaluations actuarielles de nos régimes de retraite que nous devons effectuer pour 2008. Le total de nos cotisations de 2009 dans les régimes est fondé sur les résultats des évaluations déposées, lesquels reflètent une hausse des déficits de capitalisation en raison des conditions du marché enregistrées en 2008. La baisse de la capitalisation du coût des services rendus en vertu des RRPD au cours du trimestre découle des effets de la réduction de nos effectifs.

### Activités de financement

En 2009, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont diminué de 8,3 %, ou 60,5 M\$, par rapport à ceux de 2008. En 2009, notre produit net de l'émission de titres d'emprunt s'est chiffré à 11,2 M\$, comparativement à des remboursements nets de 14,8 M\$ en 2008, ce qui s'explique essentiellement par les fluctuations de nos besoins de financement en espèces à court terme. Le produit net de 2009 tient compte du refinancement d'un montant de 350,0 M\$ de la dette bancaire à terme renouvelable au moyen de l'émission de billets à moyen terme non garantis. Des frais d'émission de titres d'emprunt ont été engagés et les billets ont été émis avec escompte pour un produit net de 348,6 M\$. Le produit a été affecté au remboursement d'avances sous forme d'acceptations bancaires de 250,0 M\$ qui étaient en cours en vertu de nos facilités d'exploitation renouvelables ainsi que d'un emprunt à terme non renouvelable de 100,0 M\$. En plus du remboursement de ces obligations à taux variable, nous avons consacré un montant en espèces de 15,4 M\$ au règlement nos swaps de taux d'intérêt à taux fixe-variable en cours. Nous avons également remboursé la facilité de crédit bancaire à long terme de 50,0 M\$ qui avait été mise en place en 2008 pour Télébec. Se reporter à la rubrique « Financement et liquidités » pour obtenir une description plus détaillée de notre dette à court et à long terme.

En 2008, nous avons racheté des créances de 55,0 M\$ d'une fiducie de titrisation, alors qu'aucun rachat similaire n'a eu lieu en vertu du programme en 2009. Nous augmentons ou diminuons le montant des créances cédées à la fiducie de titrisation en fonction du montant des débiteurs admissibles et de notre évaluation de la rentabilité des opérations en question.

Le total des distributions versées au Fonds et aux porteurs sans contrôle s'est établi à 665,0 M\$ en 2009 et à 659,9 M\$ en 2008. Cette augmentation de 0,8 % reflète l'augmentation du taux des distributions versées par le Fonds depuis février 2008, qui ont été payées pour un exercice entier en 2009.

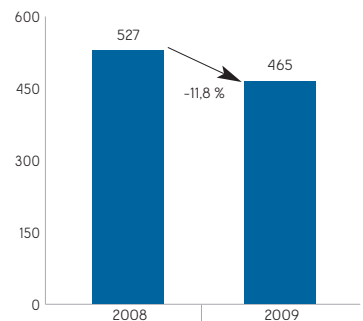
### Activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement ont diminué de 16,2 %, ou 89,3 M\$, en 2009 par rapport à 2008.

Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 464,8 M\$ en 2009, contre 526,9 M\$ en 2008, soit une baisse de 11,8 %, ou 62,1 M\$. La diminution des dépenses en immobilisations reflète le moment des projets d'investissement ainsi qu'une baisse volontaire du niveau des dépenses en immobilisations, particulièrement pour les projets internes liés aux TI.

En 2008, les activités d'investissement incluaient également l'acquisition des actifs et des activités de KMTS, ce qui représentait une sortie de fonds de 28,2 M\$. Il n'y a eu aucun investissement similaire en 2009.

Dépenses en immobilisations  
(en millions de dollars)



### Situation de trésorerie

#### Sources de liquidités

Nous tirons la plus grande partie de nos liquidités des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, ainsi que de nos facilités de crédit bancaire, d'un programme de papier commercial et de notre programme de titrisation de créances. Nous prévoyons habituellement tirer suffisamment de liquidités de nos activités d'exploitation pour couvrir les dépenses en immobilisations, les distributions et d'autres engagements à mesure qu'ils se présentent. Avec la hausse probable des besoins de capitalisation du déficit des régimes de retraite une fois de plus en 2010, nous pourrions faire appel à notre facilité bancaire liée à la caisse de retraite, en plus de recourir aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation, afin de verser les cotisations nécessaires. L'utilisation de cette facilité de crédit bancaire à vocation particulière, comme nous l'avons fait dans une certaine mesure en 2008 et en 2009, nous permet de préserver notre capacité à obtenir et à accéder à des liquidités aux fins de notre exploitation générale en vertu de nos facilités de crédit renouvelables.

Le 28 avril 2009, nous avons déposé un nouveau prospectus préalable de base qui couvrira les émissions futures de billets à moyen terme pour une période de 25 mois. De plus, nous continuons à atténuer les risques liés aux marchés financiers en diversifiant nos sources de financement, en maintenant une capacité suffisante en vertu de nos facilités de crédit bancaire de soutien, en maintenant notre cote de crédit de qualité élevée et en diversifiant les placements de nos régimes de retraite. Par conséquent, notre capacité à accéder à des liquidités n'a pas subi de conséquences fâcheuses importantes jusqu'ici.

Notre structure du capital est la suivante :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009		2008	
Avoir des associés	4 799,4	52,3 %	4 882,9	52,4 %
Part des porteurs sans contrôle	1 587,9	17,3 %	1 662,5	17,9 %
Dette nette	2 792,6	30,4 %	2 768,5	29,7 %
Total du capital	9 179,9	100,0 %	9 313,9	100,0 %

### Capital des associés

Nous avons un nombre illimité autorisé pour chacune des trois catégories de parts. Le nombre de parts émises et en circulation au 31 décembre 2009, qui est demeuré inchangé par rapport au 31 décembre 2008, s'établit comme suit :

- 28 168 803 parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- 132 367 606 parts de société en commandite de catégorie 2;
- 54 000 parts de commandité.

Pour plus de détails sur les modalités et les conditions liées à nos parts, se reporter à la note 15 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi qu'à notre convention de société en commandite, tous deux disponibles à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### Dette

L'encours de notre dette à long terme s'établit comme suit au 31 décembre 2009 :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Échéance	Taux d'intérêt	2009	2008
Billets à moyen terme	2011 à 2037	4,72 % à 6,29 %	2 600,0	2 250,0
Débetures	2012 à 2020	5,34 % à 10,25 %	139,6	144,7
Dette à terme non renouvelable			—	150,0
Autres	2010 à 2020	4,09 % à 12,50 %	37,5	24,0
Total			2 777,1	2 568,7

En mai 2009, nous avons émis des billets à moyen terme de 350,0 M\$ qui portent intérêt à 6,29 % par année et qui arriveront à échéance le 17 février 2015. Les billets à moyen terme, non garantis et de premier rang, sont en circulation aux termes de l'acte de fiducie de Bell Aliant, s.e.c. daté du 14 septembre 2006.

Les débetures sont en circulation aux termes des actes de fiducie de Télébec et de NorthernTel. Les débetures de Télébec sont garanties par une hypothèque grevant un terrain et des immeubles situés à Val-d'Or, au Québec. Les débetures de NorthernTel ne sont pas garanties.

Au cours de l'exercice, nous avons remboursé un emprunt à terme non renouvelable de 100,0 M\$ avec une tranche du produit de l'émission de billets susmentionnée. De plus, nous avons remboursé une facilité de crédit bancaire à long terme non renouvelable de 50,0 M\$.

Les autres éléments de la dette à long terme comprennent des obligations au titre de contrats de location-acquisition de 41,0 M\$ pour 2009, comparativement à 24,8 M\$ pour 2008, et divers autres montants moins élevés non réglés aux termes de divers autres emprunts à long terme, dont ont été retranchés des frais d'émission de titres d'emprunt cumulés non amortis de 10,1 M\$ en 2009, montant qui est demeuré inchangé par rapport à 2008.

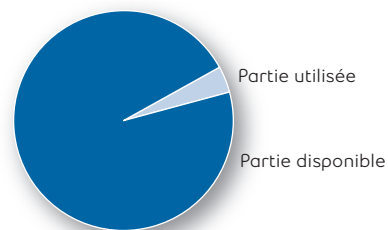
Au 31 décembre 2009, nos facilités de crédit bancaire classées dans la dette à court terme, de même que les données concernant leur utilisation et leur disponibilité, se détaillaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéance	Montant autorisé	Montant utilisé	Lettres de crédit	Montant disponible
Facilités d'exploitation renouvelables	7 juillet 2011	550,0	—	27,1	522,9
Facilité non renouvelable liée à la caisse de retraite	7 juillet 2011	447,6	40,0	130,4	277,2
Autres facilités d'exploitation remboursables à vue	Diverses	13,6	—	1,4	12,2
Facilités de lettres de crédit affectées	Annuelles	110,7	—	110,7	—
<b>Total</b>		<b>1 121,9</b>	<b>40,0</b>	<b>269,6</b>	<b>812,3</b>

En 2009, nous avons réduit de 63,2 M\$ le montant total disponible de nos facilités de crédit bancaire, qui se situe maintenant à 1 121,9 M\$ :

- les facilités de lettres de crédit réservées ont diminué de 57,4 M\$, principalement en raison des facilités soutenant des contrats qui ont été transférés dans le cadre de la vente de nos activités de DSA en 2009;
- la facilité non renouvelable liée à la caisse de retraite a été amputée de 2,4 M\$ lorsque les lettres de crédit soutenant l'échéancier de capitalisation du déficit de solvabilité sur une période de 10 ans de certains de nos régimes de retraite ont été réduites;
- les lignes de crédit non engagées ont été abaissées de 2,4 M\$;
- les facilités d'exploitation renouvelables ont été abaissées de 1,0 M\$.

**Facilités de crédit**  
(au 31 décembre 2009)



Les montants prélevés de notre facilité d'exploitation renouvelable et de nos autres facilités d'exploitation remboursables à vue ont diminué de 193,2 M\$ au cours de 2009. Le produit des billets à moyen terme émis en mai 2009 a été utilisé pour rembourser ces facilités d'exploitation à court terme. Aucun montant n'avait été prélevé de ces facilités au 31 décembre 2009.

Les montants prélevés de notre facilité liée à la caisse de retraite s'établissaient à 40,0 M\$ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 25,0 M\$ depuis le 31 décembre 2008. En plus de ces montants, cette facilité sert à garantir les lettres de crédit de 130,4 M\$ conclues pour soutenir les mesures d'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes adoptées par certains de nos RRPD. Ces lettres de crédit ont augmenté de 79,1 M\$ depuis le 31 décembre 2008.

Nous maintenons par ailleurs un programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$ soutenu par le montant inutilisé de nos facilités d'exploitation renouvelables. Aucun montant n'avait été émis en vertu de ce programme au 31 décembre 2009 ni au 31 décembre 2008.

Nos facilités de crédit sont assorties de dispositions et de clauses restrictives usuelles qui, si elles ne sont pas respectées, pourraient déclencher un cas de manquement. L'accès continu à nos facilités de crédit dans des conditions d'exploitation normales n'est pas assujéti au maintien d'une cote de crédit précise. Toutefois, l'applicabilité de certaines clauses restrictives dépend du maintien de cotes de crédit de qualité élevée. Par exemple, nous pourrions devoir respecter une nouvelle clause concernant le ratio financier et être obligés de limiter les distributions si nos cotes de crédit étaient ramenées à un niveau inférieur à celui d'une cote de crédit de qualité élevée (soit un niveau généralement inférieur à « BBB »). De plus, certaines facilités stipulent qu'un cas de manquement survient en cas de changement de contrôle si une entité autre que BCE ou Bell Canada obtient le contrôle de notre entreprise et que nos cotes de crédit sont abaissées à un niveau inférieur à celui d'une cote de crédit de qualité élevée.

### Notations

Standard & Poor's (S&P) et DBRS Limited (DBRS) ont attribué les notations suivantes à nos filiales :

	S&P	DBRS
Dette de premier rang non garantie de Bell Aliant, s.e.c.	BBB, perspective négative	BBB (élevée), tendance stable
Papier commercial de Bell Aliant, s.e.c.	Non noté	R-1 (faible), tendance stable
Débentures de Télébec et de NorthernTel	BBB, perspective négative	BBB (élevée), tendance stable

Une notation n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ni de détenir des titres, et peut être révisée ou retirée à tout moment. Aucune modification n'a été apportée à nos notations en 2009.

### Besoins en liquidités

Nous avons besoin d'importantes liquidités pour exécuter notre stratégie d'affaires. Nos besoins de liquidités pour 2009 consistaient en des distributions aux porteurs de parts, en des dépenses en immobilisations, en une capitalisation des régimes de retraite, en des remboursements sur la dette à court et à long terme et en des paiements relatifs à d'autres engagements. Les besoins de 2010 devraient être semblables. Plus particulièrement, ces besoins devraient donner lieu à l'utilisation suivante des flux de trésorerie :

- Le taux de distribution annuel aux porteurs de parts du Fonds se chiffre actuellement à 2,90 \$ la part. Les distributions mensuelles du Fonds sont approuvées au gré des fiduciaires du Fonds. Le Fonds est entièrement dépendant des distributions que nous lui versons pour faire ses propres distributions. Les besoins en liquidités annuels pour effectuer les distributions aux porteurs de parts du Fonds ainsi que les distributions au prorata à l'intention de BCE et de Bell Canada à l'égard des parts de société en commandite échangeables étaient de 660,2 M\$ en 2009 et, si les fiduciaires du Fonds déclarent des distributions selon un taux semblable à celui de 2009, ils devraient s'établir entre 660 M\$ et 665 M\$ pour 2010.
- Les dépenses en immobilisations de 2009 se sont établies à 464,8 M\$, soit 14,6 % des produits d'exploitation. Nous prévoyons que les dépenses en immobilisations de 2010 représenteront entre 14,0 % et 15,0 % des produits d'exploitation. Se reporter à la rubrique intitulée « Cibles financières pour 2010 » pour obtenir une analyse plus approfondie de l'intensité du capital.
- Nous sommes tenus de rembourser la dette à court et à long terme selon leurs modalités. Nous nous assurons que des montants suffisants peuvent être prélevés en tout temps de nos facilités d'exploitation renouvelables en vue de soutenir l'émission de papier commercial. Aucun montant important au titre de la dette à long terme ne viendra à échéance en 2010.

- Tous nos RRPD accusent un déficit de capitalisation. En 2009, le rendement au titre de l'actif des régimes de retraite a considérablement surpassé notre rendement prévu. Toutefois, nous prévoyons que les taux d'actualisation utilisés pour calculer notre passif au titre du déficit de capitalisation au 31 décembre 2009 seront inférieurs à ceux utilisés au 31 décembre 2008. De plus, nos déficits de capitalisation au 31 décembre 2009 refléteront une tranche de nos pertes de 2008 sur le marché des actions qui ont été reportées en 2009 grâce à des mécanismes acceptés de nivellement. Par conséquent, nous estimons que la capitalisation de notre déficit pour 2010 s'établira environ entre 80 M\$ et 110 M\$. Ces estimations ne tiennent pas compte de toute incidence possible de la nouvelle loi sur les régimes de retraite qui a été proposée par le gouvernement fédéral à la fin du mois d'octobre 2009. Nous continuerons d'évaluer son incidence sur nos régimes à mesure que nous obtiendrons plus d'information.
- Les mesures de restructuration annoncées en 2009 et en 2008 devraient se traduire par l'utilisation de liquidités d'un montant d'environ 41 M\$ au cours de 2010.
- Nous prévoyons également utiliser les liquidités pour faire face à d'autres engagements, notamment ceux relatifs aux contrats de location-exploitation et d'approvisionnement de matériel et d'autres infrastructures de réseau.

### Autres arrangements financiers

#### Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente un sommaire de nos obligations contractuelles relativement au remboursement du capital de la dette à long terme et à d'autres engagements pour les cinq prochains exercices et par la suite :

Au 31 décembre 2009

(en millions de dollars)

	Total	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite
Dette à long terme	2 746,2	3,2	755,4	5,7	72,5	409,8	1 499,6
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	41,0	15,8	11,8	7,9	0,4	0,4	4,7
Contrats de location-exploitation	488,8	39,1	35,0	32,8	33,0	33,2	315,7
Contrats d'approvisionnement <sup>(1)</sup>	3 402,8	332,4	316,0	305,7	292,8	287,5	1 868,4
Total des obligations contractuelles <sup>(2)</sup>	6 678,8	390,5	1 118,2	352,1	398,7	730,9	3 688,4

1) Les contrats d'approvisionnement constituent des ententes visant l'achat de biens et de services qui sont exécutoires, qui ont force obligatoire pour nous et qui précisent toutes les modalités importantes, y compris les quantités fixes ou minimales qui doivent être achetées, les dispositions à l'égard des prix fixes minimaux ou des prix variables et le moment approximatif où l'opération aura lieu.

2) Nous avons d'autres passifs à long terme qui ne sont pas présentés dans le tableau. Ils comprennent les passifs au titre des prestations constituées, le passif d'impôts futurs, les produits constatés d'avance et divers autres passifs à long terme.

Nous avons conclu divers contrats de location-exploitation de matériel et d'autres infrastructures de réseau ainsi que divers contrats d'approvisionnement aux termes de différentes conventions de services et conventions commerciales, ce qui comprend les ententes commerciales que nous avons conclues avec Bell Canada. Plus de détails portant sur ces engagements sont présentés aux notes 12, 22 et 25 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

#### Titrisation de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention d'achat et de vente renouvelable, certaines créances à une fiducie de titrisation. En vertu de cette convention, nous avons touché un produit net en espèces de 165,0 M\$ au 31 décembre 2009, soit un montant inchangé par rapport au 31 décembre 2008.

Les créances cédées doivent atteindre des cibles de rendement minimales. Ces cibles sont établies en fonction de calculs précis concernant les défaillances, les situations de défaut et le ratio de rotation des débiteurs, de même qu'en fonction du maintien, de notre part, de notations de crédit minimales. Si ces cibles de rendement ne sont pas atteintes, nous ne serons plus en mesure de vendre nos créances et devons racheter les créances déjà vendues à la fiducie. Ce rachat obligerait l'obtention de liquidités, dont le financement pourrait nécessiter l'émission de nouveaux titres d'emprunt.

Nous avons également conclu une convention avec Bell Canada en vertu de laquelle nous vendons à Bell Canada certaines créances que nous avons en Ontario et au Québec et nous achetons certaines créances de Bell Canada liées aux activités sans fil dans le Canada atlantique. Plus de détails au sujet de ces conventions sont présentés aux notes 1 et 2 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes.

#### *Utilisation d'instruments financiers dérivés*

Nous utilisons régulièrement des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt associés à notre dette à court et à long terme ou à des engagements fermes précis. Nous n'avons pas recours aux instruments dérivés à des fins spéculatives. Comme nous ne négocions pas activement les instruments dérivés, le risque de liquidité auquel ces instruments nous exposent n'est pas important.

Au 31 décembre 2008, nous étions partie à des swaps de taux d'intérêt fixe-variables en vigueur dont le montant nominal totalisait 250,0 M\$ et la juste valeur totalisait 15,2 M\$ en faveur de la contrepartie. Nous avons réglé ces swaps en mai 2009 et avons versé 15,4 M\$ aux contreparties, montant qui incluait des intérêts courus de 2,1 M\$. Comme la dette à taux variable couverte a été remboursée, la comptabilité de couverture a pris fin et les pertes nettes de 13,3 M\$ qui avaient auparavant été constatées dans les autres éléments du résultat étendu ont été reclassées dans les autres charges, à l'état des résultats. Au 31 décembre 2009, nous ne détenons aucun instrument financier dérivé en cours. Plus de détails sur notre utilisation d'instruments financiers dérivés, sur les conventions comptables que nous suivons, sur les montants des modifications de la juste valeur et leur classement dans les états financiers, ainsi que sur les gains ou les pertes reportés ou non comptabilisés liés aux instruments dérivés sont présentés aux notes 1, 13 et 20 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes.

#### **OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Nos opérations entre apparentés ont lieu dans le cours normal des activités. De plus, le comité de vérification de notre conseil d'administration, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants, supervise nos opérations d'affaires avec des apparentés.

#### *BCE et Bell Canada*

BCE et Bell Canada détiennent la totalité de nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et la totalité des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. Ces parts étant échangeables en parts du Fonds, BCE et Bell Canada avaient la propriété réelle et le contrôle de 44,09 % des parts avec droit de vote en circulation du Fonds (43,95 % après dilution totale) au 31 décembre 2009, comparativement à 44,15 % (44,02 % après dilution totale) au 31 décembre 2008.

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration du commandité de Placements Bell Aliant, s.e.c., Placements Bell Aliant Communications régionales inc. (le commandité de Placements Bell Aliant), notamment le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution totale) et que certaines ententes commerciales sont en place. En conséquence de ce droit, BCE contrôle le conseil d'administration du commandité de Placements Bell Aliant et, par conséquent, de Placements Bell Aliant, s.e.c. Le consentement écrit de BCE est également exigé, en plus de l'approbation du conseil d'administration, avant le règlement de certaines questions ou l'exécution de certaines opérations, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution totale).

Nous avons aussi conclu un protocole d'entente, une entente de gestion de relations commerciales, une série d'ententes commerciales à long terme et d'autres ententes avec Bell Canada, lesquels décrivent notre alliance stratégique à long terme, régissent nos relations commerciales générales et nous procurent une vaste gamme de services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation et des services de ressources humaines, dont nous avons besoin pour exploiter nos activités de télécommunications sur fil et d'accès Internet dans nos régions de l'Ontario et du Québec. Les ententes commerciales fournissent également à Bell Canada les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour exploiter ses activités de télécommunications sans fil sur l'ensemble de notre territoire.

Pour plus de détails sur les ententes que nous avons conclues avec Bell Canada, se reporter à la note 25 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

En plus des ententes décrites ci-dessus, dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et ses entités contrôlées visant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations.

Le tableau suivant présente toutes les opérations entre apparentés avec Bell Canada, évaluées aux valeurs d'échange :

*Pour les exercices terminés les 31 décembre*

*(en millions de dollars)*

	2009	2008
Produits d'exploitation	289,7	308,8
En pourcentage du total des produits d'exploitation	9,13 %	9,51 %
Charges d'exploitation	474,9	480,7
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées		
Produits d'exploitation	0,3	33,8
Charges d'exploitation	—	40,4
Dépenses en immobilisations	11,4	24,8

Les soldes auprès de Bell Canada et de ses entités contrôlées sont les suivants :

*Pour les exercices terminés les 31 décembre*

*(en millions de dollars)*

	2009	2008
Débiteurs :		
Créances clients	127,9	117,0
Créances liées aux activités sans fil	0,3	11,4
Paiements anticipés	4,1	5,8
Créance à long terme, y compris la tranche à court terme incluse dans les débiteurs	21,3	40,0
Créditeurs et charges à payer	76,7	77,3
Distributions à verser	24,3	24,2
Crédits reportés et autres passifs à long terme	4,4	1,6

Les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer se rapportant à Bell Canada et à ses entités contrôlées ne portent aucun intérêt et comportent des modalités de crédit normales. Ils découlent de la vente des produits et de la prestation des services mentionnés précédemment. Ils incluent également les montants liés aux ventes à des clients et aux achats auprès de fournisseurs dans les régions rurales de notre territoire en Ontario et au Québec, que Bell Canada perçoit ou paye en notre nom. Nous réglons par la suite les paiements nets à Bell Canada.

La créance à long terme, y compris la tranche à court terme incluse dans les débiteurs, de Bell Canada qui s'est établie à 5,2 M\$, comparativement à 22,3 M\$ en 2008, se rapporte à une contrepartie conditionnelle liée à l'arrangement relatif au compte de report conclu au moment de l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et à un plan de services de systèmes d'information (SI) et de TI, comme il est décrit aux notes 9 et 25 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ainsi qu'à la rubrique intitulée « Modifications réglementaires ». Le solde porte intérêt à 8,0 % par année et devrait être remboursé au premier semestre de 2010. Les créances à long terme comprennent également l'engagement de la part de Bell Canada visant le financement de dépenses en immobilisations dans le cadre du plan de prestation de services de SI/TI, d'un montant de 16,1 M\$, comparativement à 17,7 M\$ en 2008.

Les distributions à payer à BCE et à Bell Canada se rapportent aux parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. qu'elles détiennent. En 2009, des distributions totalisant 291,1 M\$ ont été versées à BCE et à Bell Canada, contre 289,8 M\$ en 2008.

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les contrats d'approvisionnement présentés à la rubrique intitulée « Obligations contractuelles », s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2009

(en millions de dollars)

	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite
Obligations contractuelles	290,7	285,0	283,8	283,1	280,6	1 797,8

### Le Fonds

Le Fonds détient la totalité de nos parts de société en commandite de catégorie 2, comme au 31 décembre 2008. Le Fonds est entièrement tributaire des distributions que nous versons à son intention pour effectuer ses propres distributions. En 2009, nous avons déclaré des distributions payables au Fonds de 373,7 M\$, contre 372,8 M\$ en 2008. Au 31 décembre 2009, un montant de 31,1 M\$ était inclus dans les distributions à payer, comparativement à 31,2 M\$ au 31 décembre 2008.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente administrative avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds pour l'administration du Fonds. L'entente comporte une durée initiale de 10 ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné.

Ces services sont comptabilisés selon leur valeur d'échange, comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Salaires des dirigeants	0,8	0,8
Frais généraux et d'administration	3,2	3,2
Charges d'exploitation	4,0	4,0

Les salaires des dirigeants sont attribués en fonction des salaires horaires réels et des heures estimatives consacrées à des questions se rapportant à l'administration du Fonds. Les frais généraux et d'administration sont établis en fonction des frais réels engagés au nom du Fonds.

Plusieurs de nos régimes de rémunération sont fondés sur une rémunération à base de parts du Fonds. Nous comptabilisons toute charge de rémunération découlant de ces régimes. Plus de détails à propos des régimes de rémunération à base de parts sont présentés à la note 16 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, les sommes dues au Fonds comprises dans les créditeurs et charges à payer totalisaient 25,2 M\$, comparativement à 13,6 M\$ en 2008, ce qui comprend les frais administratifs et des montants liés aux régimes de rémunération à base de parts.

Le Fonds nous prête ses liquidités excédentaires au moyen d'une série de billets à ordre; il en réclame le remboursement selon ses besoins d'exploitation. Le billet d'un montant de 6,2 M\$ qui était à payer au Fonds au 31 décembre 2008 a été remboursé le 15 janvier 2009. Les billets émis par la suite portaient intérêt à des taux allant de 0,49 % à 1,81 % par année, et se sont traduits par des intérêts débiteurs d'un montant négligeable au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2009, un billet de 2,6 M\$ était à payer au Fonds, lequel portait intérêt à 0,50 % par année; ce billet a été remboursé à l'échéance, soit le 15 janvier 2010.

## PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Nos états financiers consolidés vérifiés au 31 décembre 2009 ont été préparés conformément aux PCGR du Canada. Les conventions et méthodes comptables que nous utilisons et les estimations et hypothèses comptables critiques que nous formulons sont conformes à celles qui étaient employées en 2008, à l'exception des nouvelles conventions comptables adoptées décrites ci-après. De plus amples renseignements sur nos principales conventions comptables figurent à la note 1 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

### Nouvelles conventions comptables adoptées en 2009

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009, nous avons adopté le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'ICCA), qui donne des directives sur la gestion, la comptabilisation, la présentation et les informations à fournir relativement à ces actifs. Ce chapitre, pour l'essentiel, harmonise les PCGR du Canada avec les normes internationales d'information financière (les IFRS). L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur nos résultats d'exploitation ni sur notre situation financière.

### Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA procède de façon régulière à la modification de normes et de directives du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifions nos conventions comptables.

### *Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle*

L'ICCA a publié le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », parallèlement au chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et au chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ». Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises et la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge. Le chapitre 1601, qui a remplacé le chapitre 1600, reporte les directives actuelles à l'égard des aspects de la préparation des états financiers consolidés après une acquisition, sauf en ce qui a trait aux aspects qui traitent des participations sans contrôle. Le chapitre 1602 établit des directives pour le traitement des participations sans contrôle après une acquisition découlant d'un regroupement d'entreprises. Les nouvelles normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et l'adoption anticipée est autorisée. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes sur nos états financiers consolidés.

### *Normes internationales d'information financière*

En avril 2008, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a publié un exposé-sondage, intitulé « Adoption des IFRS au Canada », qui propose l'harmonisation complète des PCGR du Canada avec les IFRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le passage se fera au cours d'une période transitoire, certaines normes devant être adoptées avant 2011 et d'autres, à la date même de la transition. Le Conseil des normes comptables internationales parraine constamment des projets et rend publiques des prises de position visant à faire évoluer les IFRS; c'est pourquoi il faut s'attendre à ce que le texte des IFRS, à la date de transition, soit différent de sa version actuelle.

Nous préparerons nos états financiers conformément aux IFRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **Plan de conversion aux IFRS et progrès vers sa réalisation**

Notre plan de conversion aux IFRS consiste en une démarche en quatre étapes pour effectuer le passage aux IFRS. Nous avons presque terminé les trois premières étapes et nous concentrons actuellement nos efforts sur la mise en œuvre, soit la quatrième étape. Voici la description de notre plan, des progrès par principales activités, des étapes réalisées et de l'incidence estimative importante sur la présentation de l'information financière de chacune de ces étapes :

#### *Première étape – sensibilisation et évaluation initiale*

Cette étape englobait l'élaboration de la structure du projet initial, la formulation d'un processus de gestion du projet, l'élaboration du plan initial de conversion opérationnelle et l'établissement de jalons, la sensibilisation au moyen de séances de formation sur les IFRS, la rédaction de stratégies de communication et de formation ainsi que l'exécution d'une première évaluation de haut niveau des éléments qui auront le plus d'effet sur la présentation de notre information financière et sur nos activités.

Nous avons adopté un plan officiel détaillant l'organigramme du projet et désignant un comité directeur, une équipe de projet multifonctionnelle, des conseillers et un directeur de projet. Nous avons également élaboré un premier échéancier du projet. Nous avons mené plusieurs séances de formation sur les IFRS visant la sensibilisation. Nous avons exécuté une évaluation initiale de haut niveau de l'effet que le passage aux IFRS dans leur forme actuelle aura sur nos activités d'exploitation et repéré un petit nombre de sujets qui, selon nous, auront une incidence sur nos résultats financiers ou sur le travail nécessaire pour mener à bien la conversion aux IFRS. L'évaluation initiale comprenait le choix des exemptions relatives à l'application initiale des IFRS dont nous pourrions tirer profit, le repérage des informations à fournir et des rapprochements qui seront nécessaires au moment de l'adoption, l'évaluation du caractère exhaustif de nos processus et procédures relatifs aux immobilisations corporelles au regard des IFRS, la détermination du caractère admissible de nos arrangements hors bilan en vertu des IFRS et le repérage de solutions de rechange en vue d'élaborer et de tenir deux registres comptables parallèles en 2010.

### *Deuxième étape – évaluation détaillée*

La deuxième étape consistait à exécuter un examen détaillé de toutes les IFRS pertinentes afin de repérer les écarts entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le plan comptable et sur le plan de la présentation de l'information, à analyser les choix de conventions comptables possibles, notamment les exemptions disponibles relatives à l'application initiale des IFRS, et à effectuer une modélisation initiale des effets de ces écarts sur le plan comptable et sur le plan de la présentation sur les états financiers et les notes complémentaires.

Nous avons terminé nos évaluations détaillées et repéré les écarts entre les PCGR du Canada et les IFRS dans leur version actuelle sur le plan comptable et sur le plan de la présentation de l'information. Nous avons évalué les choix de conventions comptables qu'il faudra faire au moment du passage aux IFRS, y compris ceux qui doivent être faits à la date de basculement et ceux qui doivent être appliqués de façon continue après le passage aux IFRS. Nous avons élaboré une modélisation initiale de nos états financiers et des notes complémentaires selon les normes de présentation et d'information à fournir prescrites par les IFRS et nous continuerons de mettre au point cette modélisation au fur et à mesure de notre travail de conversion.

### *Troisième étape – élaboration*

Cette étape consistait à prendre des décisions provisoires en matière de conventions comptables selon les IFRS fondées sur les écarts sur le plan comptable et sur le plan de la présentation recensés au cours des évaluations détaillées effectuées à la deuxième étape. En nous fondant sur ces décisions provisoires, nous avons été en mesure de cibler les principales parties prenantes internes et les secteurs d'activité qui seront les plus touchés par la conversion. Les processus de comptabilité, d'exploitation et de contrôle interne ainsi que les systèmes de TI des principaux secteurs d'activité sont analysés dans le cadre de cette étape, et de nouveaux processus, systèmes et contrôles sont conçus et testés.

La conception et l'élaboration de solutions détaillées se conformant aux IFRS et aux exigences en matière de présentation de l'information se sont traduites par des modifications de nos systèmes, processus et contrôles financiers. Nous avons analysé les processus, systèmes et contrôles existants dans les secteurs d'activité touchés et avons conçu de nouveaux processus, systèmes et contrôles ou avons modifié ceux déjà en place. Les secteurs d'activité qui, selon nous, seront les plus touchés par la conversion sont la comptabilité interne et la gestion du capital. Le secteur de la comptabilité interne exigeait la mise au point d'un système de double présentation et d'un processus nous permettant de comptabiliser les résultats selon les IFRS parallèlement aux résultats selon les PCGR du Canada au cours de l'exercice 2010. Les changements apportés au secteur de la gestion du capital comprenaient l'ajout d'un nouveau grand livre auxiliaire pour les immobilisations à notre système de comptabilité financière pour remplacer l'ancien système et la conversion de données de l'ancien au nouveau grand livre auxiliaire. Le nouveau grand livre auxiliaire facilitera le calcul de la charge d'amortissement et la comptabilisation des gains et des pertes à la vente des immobilisations. Nous avons conçu, élaboré et testé avec succès ces solutions dans un environnement d'essai. Parallèlement à la conception et à l'élaboration de nouvelles modifications aux systèmes et processus, des contrôles internes ont été conçus et modifiés pour faciliter l'élaboration et l'utilisation en continu des nouveaux systèmes et processus. Ces contrôles internes étaient principalement liés à la préparation et à l'examen des rapprochements, à la conversion de données et à la mise à l'essai et à la surveillance des nouveaux systèmes. Nous avons également formé les utilisateurs des systèmes et processus modifiés.

De plus, nous avons fourni de l'information générale à propos du passage aux IFRS et de notre plan de conversion à notre comité de vérification, ainsi que des mises à jour trimestrielles sur nos progrès quant à notre plan et sur nos choix provisoires en matière de conventions comptables selon les IFRS.

#### **Quatrième étape – mise en œuvre**

Cette étape consiste à mettre la dernière main à nos décisions provisoires en matière de conventions comptables, à préparer notre bilan d'ouverture en vertu des IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à préparer nos états financiers comparatifs et les notes complémentaires en vertu des IFRS pour 2010, à mettre en œuvre les changements des systèmes et des processus cernés au cours de l'étape de l'élaboration dans toute l'entreprise, à fournir la formation nécessaire sur ces nouvelles normes comptables, à faire le suivi des nouveaux processus de contrôle interne de l'information financière et contrôles et procédures de communication de l'information, à les perfectionner et à en tester l'efficacité, ainsi qu'à transmettre des communications trimestrielles à notre comité de vérification.

La quatrième étape est actuellement en cours et elle nous mènera à la date de conversion, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pendant ce temps, nous continuerons de présenter nos résultats conformément aux PCGR du Canada, mais nous comptabiliserons également des résultats provisoires selon les IFRS. Nous réviserons ces résultats tout au long de l'exercice, à mesure que nous perfectionnerons nos processus et finaliserons nos choix de conventions comptables. Nous suivons bien le plan que nous avons prévu, respectant toutes les étapes et les tâches du plan. Les ressources appropriées ont été mobilisées à tous les niveaux de l'organisation pour achever la conversion. Nous avons présenté en détails les plans du projet et l'information sur les progrès réalisés à notre comité directeur et notre comité de vérification. Nous avons offert des formations internes au personnel clé du secteur des finances afin de nous assurer qu'il y avait suffisamment d'experts financiers spécialisés en IFRS et nous continuerons de tenir des séances d'information et de formation dans toute l'organisation à mesure que nous nous rapprochons de notre conversion définitive.

À la suite de notre analyse des IFRS et de l'établissement d'une comparaison avec nos conventions comptables selon les PCGR du Canada, nous avons repéré plusieurs différences. Parmi celles-ci, un bon nombre ne devrait pas avoir d'incidences importantes sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Bien que nous ayons repéré les principales différences qui, à notre avis, devraient avoir une incidence sur nos états financiers, nous avons également établi que, de façon générale, nous nous conformons aux IFRS à bien des égards. Nous continuerons de surveiller les changements apportés aux IFRS tout au long de 2010 et d'effectuer les examens et les évaluations pertinentes avant notre conversion. Ces principales différences comptables sont décrites ci-dessous afin de permettre une meilleure compréhension des effets potentiels de notre conversion aux IFRS d'après nos décisions provisoires en matière de conventions comptables. Les conventions comptables qui seront réellement adoptées pourraient être différentes lors de notre conversion aux IFRS, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et ces différences pourraient être importantes.

#### **Conventions comptables selon les IFRS**

Dans certains cas, les IFRS offrent un choix de conventions comptables. Les modifications de conventions comptables proposées en vertu des IFRS qui, à notre avis, pourraient avoir une incidence considérable sur nos états financiers consolidés, selon les PCGR du Canada et les IFRS publiés au 31 décembre 2009, sauf indication contraire, sont présentées ci-après.

#### **Régimes d'avantages sociaux**

Nous utilisons l'approche dite du couloir en vertu des PCGR du Canada pour calculer les gains actuariels et pertes actuarielles qui se reflètent dans nos résultats, au poste Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux. Cette approche consiste à déduire 10,0 % de l'obligation au titre des prestations, ou 10,0 % de la valeur axée sur la valeur de marché des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, des gains ou pertes actuariels nets non amortis. L'excédent est ensuite amorti sur la durée résiduelle moyenne de service des employés actifs ou l'espérance de vie moyenne des employés retraités.

Selon les IFRS, nous prévoyons comptabiliser les gains et pertes actuariels, à la valeur actuelle, directement en capitaux propres, sans incidence sur le résultat. Les coûts des services passés à l'égard desquels les droits sont acquis sont immédiatement comptabilisés en résultat, alors que les coûts des services passés à l'égard desquels les droits ne sont pas acquis sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits. Les IFRS exigent également que les actifs des régimes soient évalués à la valeur de marché, et non à la valeur liée au marché, la valeur que nous utilisons actuellement.

#### ***Amortissement des immobilisations***

Nous amortissons la plupart de nos immobilisations liées aux télécommunications à l'aide de la méthode de l'amortissement par classes homogènes et durée de vie égale selon les PCGR du Canada. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons ces actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Aucun gain ni aucune perte ne sont alors comptabilisés.

Selon les IFRS, nous cesserons d'utiliser la méthode de l'amortissement par classes homogènes et durée de vie égale, et les gains et les pertes découlant de la vente ou de la mise hors service de ces immobilisations seront inclus dans le résultat au fur et à mesure de leur réalisation.

De plus, selon les IFRS, certaines dépenses doivent être passées en charge alors que selon les PCGR du Canada, elles peuvent être capitalisées dans les immobilisations corporelles.

#### ***Titrisation de créances***

Nous comptabilisons actuellement les cessions de créances comme des ventes lorsque nous cédon le contrôle des créances en contrepartie du produit reçu autre que les droits de bénéficiaire conservés sur ces créances. Nous comptabilisons une perte au moment de la décomptabilisation des créances, qui correspond à l'excédent de la valeur comptable des créances sur la juste valeur de la contrepartie reçue.

Selon les IFRS, les critères de décomptabilisation des actifs financiers sont substantiellement différents de ceux prévus par les PCGR du Canada. Notre programme de titrisation des créances ne satisfera pas aux critères de décomptabilisation des IFRS, dans leur version actuelle. Par conséquent, le solde des créances de même que l'obligation connexe seront présentés au bilan à titre d'actif et de passif à court terme, respectivement.

#### ***Provisions, y compris les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Selon les PCGR du Canada, nous comptabilisons des provisions au titre de la mise hors service d'immobilisations lorsqu'une obligation existe en raison d'une transaction ou d'un fait passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique ou contractuelle.

Les provisions sont comptabilisées selon les IFRS lorsqu'une sortie de ressources est plus probable qu'improbable, et non selon le seuil de comptabilisation plus « élevé » renvoyant à la notion de probable selon les PCGR du Canada. D'autres différences particulières existent relativement aux méthodes utilisées pour estimer le montant des provisions. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation juridique, contractuelle ou implicite.

### **Dépréciation d'actifs**

Selon les PCGR du Canada, nous évaluons la dépréciation des actifs, sauf l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que nous pourrions ne pas être en mesure de recouvrer leur valeur comptable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui devraient être dégagés de son utilisation et de sa cession. La perte de valeur est comptabilisée à titre d'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs. Les PCGR du Canada interdisent la reprise d'une dépréciation dans une période subséquente si les circonstances changent.

Selon les IFRS, l'identification et l'évaluation de la dépréciation des actifs sont effectuées en comparant la valeur comptable des actifs à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée de coûts de la vente et la valeur d'utilité (généralement les flux de trésorerie futurs actualisés). La dépréciation des actifs, sauf l'écart d'acquisition, est reprise dans une période subséquente si les circonstances changent et se traduisent par une diminution de la dépréciation, voire son élimination.

### **Première application des IFRS**

Nos états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 seront dressés selon les IFRS avec des montants comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. L'application IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, exige généralement l'application des IFRS sur une base rétrospective dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'application IFRS 1 prévoit également certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives à l'application rétrospective. Nous prévoyons que nos choix relatifs à IFRS 1 seront approuvés par la haute direction au cours du premier semestre de 2010, une fois que nous aurons achevé notre analyse de chaque exemption et que nous en aurons chiffré l'incidence, d'une manière préliminaire. Nous prévoyons que les exemptions facultatives importantes suivantes s'appliqueront :

Avantages sociaux – nous prévoyons constater dans le solde d'ouverture des bénéficiaires non répartis, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, tous les gains et pertes actuariels cumulatifs sur les prestations de retraite et sur les régimes d'avantages complémentaires de retraite.

Regroupements d'entreprises – nous ne prévoyons pas retraiter de regroupements d'entreprises ayant eu lieu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Coûts d'emprunt – nous prévoyons choisir d'appliquer les exigences relatives à la capitalisation des coûts d'emprunt liés aux actifs admissibles de façon prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **Estimations et hypothèses comptables critiques**

En vertu des PCGR du Canada, nous sommes tenus de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés et les informations présentées sur les actifs et passifs éventuels à la date de nos états financiers consolidés, ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours de la période visée.

Nous fondons nos estimations et nos hypothèses sur notre expérience antérieure, la conjoncture économique actuelle et d'autres facteurs qui, à notre avis, sont raisonnables dans les circonstances. Cette opération nécessite l'exercice du jugement au sujet des questions qui peuvent être intrinsèquement incertaines. Les montants présentés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts ou être susceptibles de changer, compte tenu de différentes hypothèses ou conditions et, par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans nos états financiers consolidés. Nous évaluons périodiquement le caractère raisonnable de ces estimations et hypothèses.

Nous avons examiné, avec le comité de vérification du conseil d'administration, l'élaboration, la sélection et l'application de nos principales conventions comptables ainsi que les estimations et hypothèses comptables critiques qu'elles comportent. À notre avis, les estimations et hypothèses comptables critiques constituent un aspect important pour la compréhension de nos principales conventions comptables et de nos états financiers consolidés.

#### *Avantages complémentaires de retraite*

Nous offrons à nos employés et employés retraités admissibles des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite. Nous évaluons nos RRPD au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite. Les montants présentés dans les états financiers consolidés à l'égard des RRPD et d'avantages complémentaires de retraite sont déterminés en fonction des résultats de ces évaluations et de plusieurs hypothèses principales déterminées par la direction. Ces hypothèses principales comprennent le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des obligations, le taux prévu de rendement de l'actif du régime, le taux d'accroissement de la rémunération, le taux de croissance des coûts des soins de santé par personne et le nombre restant d'années de service moyen des employés. Nous croyons que les hypothèses utilisées sont raisonnables; cependant, toute différence dans les résultats réels ou toute variation des hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette future au titre des régimes d'avantages sociaux.

Nos deux principales hypothèses concernent le taux d'actualisation et le taux de rendement prévu de l'actif du régime. Ces taux sont établis comme suit :

- Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt servant à déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui seront nécessaires, d'après nous, au règlement des obligations relatives aux prestations. Pour nos régimes dont les participants sont essentiellement des employés actifs, le taux d'actualisation est calculé en fonction des taux d'intérêt courants sur les titres à revenu fixe à long terme de sociétés émettrices de qualité élevée dont l'échéance correspond aux flux de trésorerie estimatifs des régimes. Pour nos régimes offerts essentiellement à l'intention d'employés retraités, le taux d'actualisation est établi en fonction des taux des rentes de l'exercice. Nous déterminons le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque exercice.

Pour nos régimes dont les participants sont essentiellement des employés actifs, le taux d'actualisation présumé était de 6,5 % au 31 décembre 2009, contre 7,0 % au 31 décembre 2008. Pour nos régimes offerts essentiellement à l'intention d'employés retraités, le taux d'actualisation présumé au 31 décembre 2009 était de 4,5 %, contre 4,25 % au 31 décembre 2008. La moyenne pondérée de nos taux d'actualisation présumés au 31 décembre 2009 se chiffrait à 5,5 %. Bien que ce taux d'actualisation moyen pondéré soit demeuré inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent, les modifications apportées aux taux d'actualisation de chacun des régimes, conjuguées à d'autres gains et pertes actuariels, ont occasionné une augmentation nette d'environ 99 M\$ des obligations liées aux RRPD et d'avantages complémentaires de retraite au 31 décembre 2009, par rapport aux obligations constatées au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, le taux d'actualisation moyen pondéré se chiffrait à 5,5 %, soit le même résultat qu'au 31 décembre 2007, mais la variation des taux d'actualisation de chacun des régimes a occasionné une diminution nette d'environ 171 M\$ de nos obligations liées aux RRPD et d'avantages complémentaires de retraite, par rapport aux obligations constatées au 31 décembre 2007.

- Le taux de rendement prévu des actifs des régimes est un taux moyen pondéré établi en fonction de nos prévisions à l'égard des rendements à long terme des marchés financiers et de la gestion active de placements, compte tenu de la composition des actifs selon la politique de nos régimes. Nous déterminons le taux de rendement prévu approprié au début de chaque exercice.

Pour 2009, la moyenne pondérée de notre taux de rendement présumé des actifs des régimes était de 6,4 %, soit une légère hausse par rapport au taux présumé de 6,3 % en 2008, ce qui reflète la composition actuelle des actifs de nos régimes et la mise à jour de nos prévisions à l'égard des rendements à long terme pour diverses catégories d'actifs. Cette modification du taux de rendement présumé s'est traduite par une diminution d'environ 1 M\$ de la charge nette annuelle au titre des régimes d'avantages sociaux pour les RRPD en 2009.

Pour 2008, le taux de rendement présumé des actifs des régimes était de 6,3 %, ce qui représente une diminution par rapport au taux de 6,7 % en 2007, laquelle découle d'un changement de la politique de placement de nos régimes de retraite, qui était auparavant axée sur les actions et qui est maintenant axée sur les placements à revenu fixe, dont les caractéristiques sont mieux adaptées aux obligations au titre des prestations de retraite. Ce changement d'hypothèses a donné lieu à une augmentation de la charge nette au titre des avantages sociaux pour les RRPD d'environ 11 M\$ en 2008.

### Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant du coût net des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les RRPD et les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont sensibles aux hypothèses que nous formulons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur le coût net annuel des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux de rendement prévu des actifs des régimes.

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Hypothèse	Variation du taux	Régimes d'avantages complémentaires de retraite			
			Obligation	Coût RRPD	Obligation	Coût
Taux d'actualisation	4,25 % à 6,50 %	+/-0,25 %	107,0	8,0	8,0	—
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,50 % à 7,50 %	+/-0,25 %	—	6,0	—	—

### Amortissement des pertes actuarielles nettes

Nos conventions comptables qui s'appliquent à l'amortissement des pertes actuarielles nettes sont conformes aux PCGR du Canada et reconnaissent que les rendements de placement futurs sur les actifs du régime et les changements actuariels dans les régimes peuvent influencer sur le montant des gains ou des pertes et les inverser avec le temps. Plus précisément, il y a amortissement lorsque la taille de la perte actuarielle, ou du gain actuariel, excède un « corridor », qui correspond au plus élevé de 10,0 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de 10,0 % de la valeur axée sur la valeur de marché de l'actif des régimes. L'utilisation de la valeur axée sur le marché de l'actif pour déterminer le « corridor » en question atténue l'effet des gains et des pertes réels pour certains actifs du régime sur une période de trois ans. Ces conventions comptables ont pour effet de limiter le montant de l'amortissement des gains et des pertes constatés dans nos résultats, sauf s'ils deviennent trop importants. Au 31 décembre 2009, nous avions des pertes actuarielles non amorties totalisant 831,4 M\$ dans nos RRPD et nos régimes d'avantages complémentaires de retraite, comparativement à 871,7 M\$ au 31 décembre 2008. Ce solde témoigne des gains actuariels nets réalisés en 2009 et de la charge d'amortissement de 18,5 M\$, comparativement à 17,3 M\$ en 2008. Pour en savoir davantage au sujet de notre comptabilisation des avantages complémentaires de retraite, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

### **Actifs à long terme**

Nos actifs à long terme se composent des dépenses en immobilisations, de l'écart d'acquisition, des actifs incorporels d'une durée de vie limitée et de ceux ayant une durée de vie indéfinie. Nous formulons certaines estimations au sujet des valeurs constatées pour ces actifs, y compris la détermination de la durée de vie utile, la répartition des prix d'acquisition entre les dépenses en immobilisations, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie et l'évaluation de la recouvrabilité des actifs à long terme au moyen de tests de dépréciation.

#### **Estimation des durées de vie utile**

Nous amortissons nos dépenses en immobilisations en fonction de leur durée de vie utile estimative. Nous estimons la durée de vie utile à l'acquisition d'un actif en fonction de l'expérience acquise antérieurement pour des actifs similaires et de nos prévisions quant à l'évolution technologique et aux autres circonstances qui pourraient influencer sur l'utilité de l'actif. Nous revoyons nos estimations de la durée de vie utile de façon continue. Lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la durée de vie utile des actifs ne correspond pas à la période restante prévue au cours de laquelle nous en tirerons avantage, nous pouvons apporter des modifications prospectives à leur durée de vie utile amortissable. Il peut en résulter un changement dans la charge d'amortissement des périodes ultérieures.

En 2009 et en 2008, nous avons modifié la durée de vie utile estimative d'une partie de notre matériel de télécommunications par suite d'une étude indépendante. Ces modifications apportées aux estimations comptables ont été appliquées de façon prospective.

#### **Répartition du coût d'acquisition lié à l'acquisition d'entreprises**

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent des coûts de l'entreprise acquise sur la juste valeur des montants nets attribués aux actifs individuels acquis et aux passifs pris en charge à la date d'acquisition. Les actifs incorporels autres que l'écart d'acquisition sont constatés à leur valeur estimative ou d'expertise s'ils découlent de droits contractuels ou d'autres droits juridiques ou s'ils peuvent faire individuellement l'objet d'une vente, d'une cession, d'une licence, d'une location ou d'un échange. L'identification et l'évaluation des actifs incorporels d'une entreprise acquise nécessitent l'évaluation de toutes les conditions importantes de l'achat qui indiquent, de manière explicite ou implicite, la présence d'actifs incorporels, en plus de l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition constaté en 2008 se rapportait à l'achat de la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel et à l'acquisition des actifs et des activités de KMTS. La répartition du prix d'achat relatif à ces acquisitions d'entreprises était terminée au 31 décembre 2008 et s'est traduite par la comptabilisation d'un montant de 201,6 M\$ au titre de l'écart d'acquisition.

En 2008 et en 2009, l'écart d'acquisition lié à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec et de la participation dans le Groupe Bell Nordiq inc. a été accru de 21,7 M\$ et de 5,6 M\$, respectivement, en raison des ajustements effectués pour tenir compte de la contrepartie conditionnelle liée à la décision du CRTC de 2006, selon laquelle Bell Canada devait réduire les tarifs facturés pour ses services dans certaines régions, dont une partie touchait des comptes de clients que nous avons acquis.

### Perte de valeur

Nous soumettons l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation chaque année et chaque fois que des événements ou des changements de situation suggèrent que ces actifs pourraient avoir subi une perte de valeur. La valeur de nos dépenses en immobilisations fait aussi l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de situation suggèrent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ce test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable des actifs à long terme à leur valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, les actifs à long terme sont considérés comme s'étant dépréciés, et l'écart entre leur juste valeur et leur valeur comptable est imputé aux autres charges dans la période au cours de laquelle le test a été effectué.

La valeur recouvrable de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est établie en fonction des flux de trésorerie actualisés estimatifs, de facteurs externes ou d'une combinaison des deux. La valeur recouvrable des dépenses en immobilisations est établie en fonction des flux de trésorerie non actualisés. La détermination de la juste valeur exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à la date de l'évaluation; ces estimations et hypothèses, de par leur nature même, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. C'est pourquoi les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

Nous évaluons l'écart d'acquisition en deux étapes. La première étape consiste à déceler toute perte de valeur potentielle en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable, on considère que l'actif n'a pas subi de perte de valeur. Dans ce cas, la deuxième étape n'est pas nécessaire. Si la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, nous passons à la deuxième étape qui consiste à déterminer la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables de l'unité d'exploitation afin de déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, on considère que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur.

Nous avons procédé au test de dépréciation annuel de notre écart d'acquisition et de nos actifs incorporels à durée de vie indéfinie aux quatrièmes trimestres de 2009 et de 2008. Pour ce faire, nous avons employé une combinaison des flux de trésorerie actualisés et de facteurs externes. Les hypothèses importantes entrant dans la détermination de la juste valeur de l'écart d'acquisition portaient notamment sur la pondération de l'information d'origine externe et interne, le coût moyen pondéré du capital et les estimations portant sur les résultats futurs au chapitre des taux de croissance future, de la capitalisation des régimes, des dépenses en immobilisations et des économies découlant des mesures favorisant la productivité. Les hypothèses utilisées étaient conformes à celles décrites à la rubrique « Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives ». Le test annuel auquel ont été soumis l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie effectué en 2009 et en 2008 n'a décelé aucune perte de valeur.

Il nous est impossible de prédire si un événement provoquant une perte de valeur se produira, le moment où il se produira ou l'incidence qu'il aura sur la valeur comptable des actifs à long terme. Au premier trimestre de 2008, après que Bell Canada nous eut avisé de son intention de cesser d'avoir recours à AMP à titre de distributeur exclusif de ses produits de téléphonie mobile dans le Canada atlantique, nous avons évalué la valeur comptable de l'écart d'acquisition lié à AMP. Une perte de valeur de 11,2 M\$ a par la suite été comptabilisée, ce qui a réduit à néant la valeur comptable de cet écart d'acquisition. En 2009, aucun événement n'a déclenché de test de dépréciation de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels.

Au cours du quatrième trimestre de 2009, nous avons conclu une opération visant la vente de la totalité des actions en circulation d'Innovatia. En prévision de la cession, nous avons comptabilisé une réduction de valeur de 6,1 M\$ de l'actif net au troisième trimestre de 2009. Aucun événement ni changement de situation survenu en 2008 ne suggère que la valeur comptable des dépenses en immobilisations pourrait ne pas être recouvrable.

#### *Impôts sur les bénéfices*

Réalisée par l'intermédiaire de sociétés en commandite, une partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt. Le bénéfice imposable est directement attribué aux associés.

Le bénéfice de nos filiales constituées en sociétés par actions est assujetti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés à l'aide de la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les impôts sur les bénéfices reflètent les incidences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs présentés dans le bilan de nos filiales, ainsi que l'économie découlant des pertes de nos filiales qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui seront reportées aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois au moment où les produits et les charges sous-jacents devraient être réalisés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est indiquée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est enregistrée, au besoin, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

Les conséquences fiscales futures des écarts temporaires, qui ont une incidence sur le classement et le calcul de nos actifs et passifs d'impôts, s'appuient sur des hypothèses et des estimations liées aux prévisions des résultats d'exploitation futurs, le choix du moment de la contrepassation des écarts temporaires et notre interprétation de la réglementation et des lois fiscales applicables. La composition des actifs et des passifs d'impôts futurs est susceptible de changer d'une période à l'autre en raison de l'importance de ces hypothèses.

Le calcul de nos impôts sur les bénéfices et l'applicabilité des taxes à la consommation et des taxes de transfert nécessitent aussi un important recours au jugement et à l'interprétation de la réglementation et des lois fiscales, qui changent continuellement, pour nous assurer que les passifs sont complets et que les actifs, déduction faite des provisions pour moins-value, peuvent être réalisés. Puisque nos déclarations de revenus sont assujetties à la vérification de l'Agence du revenu du Canada et des autorités gouvernementales provinciales, ces vérifications pourraient se solder par une modification importante des montants des impôts à recouvrer ou à payer ainsi que des actifs et des passifs d'impôts futurs si des interprétations différentes sont retenues et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par une évaluation des intérêts et des pénalités. Tout changement qui pourrait survenir serait ajouté à la charge d'impôts ou aux autres charges d'exploitation, ou déduit de celles-ci. Tout paiement en espèces ou tout encaissement serait inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Nous nous appuyons sur ces jugements et estimations pour calculer les impôts sur les bénéfices. S'ils s'avèrent inexacts, ou si certains taux d'imposition ou lois changent, il pourrait en résulter des conséquences importantes pour nos résultats d'exploitation et notre situation financière des exercices ultérieurs. Nous estimons avoir établi une provision suffisante pour ces impôts sur les bénéfices compte tenu de toute l'information dont nous disposons actuellement.

Le bénéfice imposable devrait être assujetti à un taux d'imposition des sociétés combiné (fédéral et provincial) de 29 % en 2011, lequel devrait diminuer pour s'établir à 27 % d'ici 2013.

Les dividendes que nous versons devraient se qualifier comme dividendes déterminés, ce qui donne droit aux particuliers résidents canadiens qui en reçoivent à une bonification de la majoration des dividendes et du mécanisme de crédit d'impôt pour dividende. Ce mécanisme garantit que le bénéfice de la société distribué en tant qu'intérêts ou dividendes est assujéti au même fardeau fiscal des sociétés et des particuliers combiné.

#### Frais de restructuration et autres frais

Si les circonstances l'exigent, nous nous engageons dans des activités de restructuration afin de rationaliser nos activités et d'accroître la productivité et la rentabilité. Pour élaborer de manière structurée des plans visant l'exécution de ces activités, nous devons estimer les coûts relatifs aux avantages complémentaires de retraite, aux indemnités de départ et aux autres avantages sociaux, à la rationalisation des locaux, aux pénalités en cas de résiliation de bail technologique et aux autres coûts de sortie. Pour formuler ces estimations, nous nous appuyons sur les conditions des contrats concernés, le nombre d'employés, l'admissibilité à la retraite et d'autres facteurs connexes. La restructuration est un processus complexe dont l'exécution peut prendre plusieurs mois, voire plus encore, et qui nécessite une réévaluation périodique des estimations initiales. De plus, nous déterminons constamment si les estimations des passifs résiduels aux termes de notre programme de restructuration sont appropriées. Par conséquent, il se peut que nous devions changer des estimations présentées antérieurement si des paiements sont faits ou si des activités sont exercées. De nouvelles initiatives de restructuration pourraient aussi donner lieu à des frais supplémentaires.

En 2009, nous avons augmenté de 6,8 M\$ l'estimation du passif au titre des frais de restructuration et autres frais comptabilisée en 2008 afin de tenir compte des coûts définitifs. Nous avons également mis en œuvre la restructuration prévue de nos activités en vue d'améliorer la productivité, engageant des frais de restructuration additionnels de 34,9 M\$, dont une tranche de 0,8 M\$ était liée aux activités abandonnées. En 2008, nous avons réduit de 5,6 M\$ le coût estimatif des activités de restructuration de 2007 pour refléter les coûts définitifs engagés et nous avons comptabilisé des frais de restructuration totalisant 66,3 M\$, dont une tranche de 0,4 M\$ était liée aux activités abandonnées.

#### Éventualités légales et réglementaires

Nous pouvons être parties à divers litiges et poursuites réglementaires dans le cours normal de nos activités. Les litiges en instance, les initiatives des organismes de réglementation et des poursuites réglementaires peuvent représenter des risques de pertes financières. Nous comptabilisons des pertes potentielles si nous estimons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée raisonnablement. L'estimation des pertes s'appuie sur des consultations auprès d'un conseiller juridique et peut comprendre l'analyse des résultats éventuels et l'examen de diverses stratégies à l'égard des litiges. Un exposé des principales éventualités au 31 décembre 2009 est présenté à la note 23 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons aucune provision importante relativement à des litiges, à des initiatives relatives à la réglementation ou à des questions d'ordre réglementaire en instance tant en 2009 qu'en 2008.

#### MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les décisions rendues par le CRTC en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur la radiocommunication* influent sur nos activités. La *Loi sur les télécommunications* régit et définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives à ces objectifs. Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, toutes les entreprises de télécommunications doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les tarifs proposés de services de télécommunications, à moins que les services en question ne fassent l'objet d'une exemption de la réglementation, ou qu'ils ne soient pas réglementés.

La *Loi sur la radiodiffusion* confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut lever certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences pour les entreprises de radiodiffusion s'il est d'avis que le respect de ces exigences n'aura pas d'incidence importante sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Bell Aliant et certaines de ses filiales détiennent des licences de distribution de radiodiffusion, lorsque nécessaire, qui leur permettent de distribuer des services de télévision dans les marchés qu'elles servent actuellement.

Aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada assure le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Industrie Canada réglemente l'utilisation du spectre radio aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*, y compris l'utilisation du spectre radio par des fournisseurs de services sans fil comme Télébec, NorthernTel et KMTS.

Les modifications apportées à la réglementation en 2009 et jusqu'au 10 mars 2010 inclusivement qui ont ou pourraient avoir une incidence importante sur nos activités sont les suivantes :

- ***Examen des tarifs liés aux services de structures de soutènement***

En août 2009, le CRTC a amorcé une instance en vue de réviser les tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT) et a déclaré que les tarifs actuels liés aux services de structures de soutènement de chaque ESLT étaient approuvés de façon provisoire, avec prise d'effet à la date de l'avis du CRTC. Dans le cadre de cette instance, les tarifs que les concurrents doivent payer aux ESLT comme nous pour louer de l'espace sur les poteaux et les canalisations enterrées détenus par les ESLT seront révisés. Les tarifs liés aux services de structures de soutènement actuels devraient augmenter en raison de l'augmentation des frais depuis la dernière révision, laquelle date de 1993, mais il y a également un léger risque qu'ils diminuent. Une décision est attendue au quatrième trimestre de 2010, après quoi les nouveaux tarifs pourront être appliqués rétroactivement aux concurrents à partir de la date de l'approbation provisoire.

- ***Instance visant l'examen de l'accès aux services de télécommunications de base et d'autres questions***

Selon les données de 2009 le concernant, le CRTC maintient un régime de subvention de contribution de 208 M\$ afin de soutenir les services téléphoniques locaux dans les zones de desserte à coût élevé (les régions rurales et éloignées). Cette subvention est financée grâce à une imposition sur certains produits d'exploitation dans le secteur, laquelle a été établie à 0,81 % des produits d'exploitation tirés des services de télécommunications admissibles en 2009. Bien que Bell Aliant retire des liquidités du fonds de subvention de contribution, elle verse également des cotisations au fonds. Le 28 janvier 2010, le CRTC a amorcé une instance visant l'examen des questions liées à l'accès aux services de télécommunications de base. L'instance comprendra un examen de l'obligation d'offrir les services, de l'objectif des services de base et du régime de subvention de contribution liés aux services locaux. Le CRTC réexaminera également les cadres de la concurrence dans les services locaux et de la transférabilité des numéros de services sans fil dans les territoires des petites ESLT. Finalement, comme les services de données sans fil bénéficiaient d'une abstention complète de la réglementation des services de détail et de gros en 1996, le CRTC examinera, par exemple, s'il serait approprié de modifier le cadre d'abstention de la réglementation des services de données sans fil afin que les lignes directrices établies dans l'instance liée à la gestion du trafic Internet s'appliquent aux fournisseurs de services sans fil.

L'instance inclura une audience de deux semaines qui devrait commencer le 25 octobre 2010. La conclusion de cette instance pourrait donner lieu à des modifications de divers régimes réglementaires, notamment le régime de subvention, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats financiers. Une décision devrait être rendue au cours du premier trimestre de 2011.

- **Examen du cadre de réglementation concernant les services de gros**

Compte tenu des nombreuses décisions du CRTC et des appels devant le gouverneur en conseil, le CRTC est tenu de statuer sur de nombreuses questions relatives aux services de gros avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Une instance avec comparution devrait commencer en mai 2010 et comprendra l'examen de la question de la disponibilité des services DSL de gros à des vitesses équivalentes aux services de détail des titulaires (équivalence de vitesse). Cette instance comprendra aussi l'examen de la pertinence de mandater l'accès à tout nouveau type d'infrastructure d'accès à Internet. Finalement, le Conseil examinera si la question des obligations en matière de services de gros imposées respectivement aux entreprises de téléphone titulaires et aux entreprises de câblodistribution est équitable ou représente un désavantage concurrentiel. Le Conseil examinera si ces obligations en matière de services de gros : 1) diminueraient indûment les incitatifs à investir dans une nouvelle infrastructure réseau; 2) sont nécessaires pour permettre une concurrence suffisante pour protéger l'intérêt des utilisateurs; 3) compromettent indûment la capacité des entreprises de téléphones titulaires d'offrir de nouveaux services combinés tels que les services de télévision sur IP. Cette instance introduit la possibilité que nous nous voyions imposer de nouvelles obligations en matière de services de gros et que les tarifs de certains services de gros puissent être abaissés à l'avenir. Ni l'une ni l'autre de ces possibilités n'aurait un effet rétroactif sur les tarifs ou les produits d'exploitation actuels. Les décisions du Conseil relativement à ces questions pourraient toutefois nous obliger à modifier nos stratégies d'investissement, de même que nos pratiques commerciales, nos prix et nos plans relatifs à nos activités de détail et de gros.

- **Révision des tarifs des lignes locales dégroupées**

Le 2 juin 2009, Bell Aliant et Bell Canada ont proposé des changements aux tarifs existants pour leurs services de gros offrant des lignes locales dégroupées à des concurrents dans leurs zones de desserte en Ontario et au Québec. Le CRTC a rendu provisoires les tarifs actuels de lignes locales pendant qu'il complète l'examen des études de coûts mises à jour des sociétés. Le tout devrait se conclure le 28 mai 2010, et les tarifs de lignes dégroupées devraient être arrêtés définitivement dans un délai de 120 jours après la fermeture du dossier. Les tarifs nouvellement déterminés par le CRTC pourront être appliqués rétroactivement à partir de la date de l'approbation provisoire (soit le 14 décembre 2009).

- **Gestion du trafic**

Le 20 novembre 2008, le CRTC a amorcé une nouvelle instance afin d'examiner les pratiques de gestion du trafic Internet pour les services Internet de détail et de gros. Le CRTC a demandé des observations, avec justifications à l'appui, sur les changements de la consommation de la bande passante qui peuvent mener à une congestion du réseau; sur les pratiques techniques ou économiques de gestion du trafic Internet qui sont actuellement disponibles ou qui pourraient être élaborées dans l'avenir; ainsi que sur l'incidence de ces pratiques sur les utilisateurs finals. De plus, le CRTC a examiné le caractère approprié de la mise en œuvre de mesures réglementaires liées à la gestion du trafic Internet par les fournisseurs de services Internet (les FSI).

Le 21 octobre 2009, le CRTC a publié la politique réglementaire de télécom 2009-657, laquelle maintenait la flexibilité des FSI de gérer leurs réseaux et il a établi certaines exigences de transparence. Le CRTC a approuvé l'utilisation de pratiques de gestion du trafic Internet de nature technique, notamment les pratiques de gestion du trafic Internet liées à des applications précises comme celles que nous utilisons dans le territoire où nous exerçons des activités en Ontario et au Québec; a encouragé l'utilisation de pratiques de nature économique de gestion du trafic Internet comme la facturation fondée sur l'utilisation; a établi un cadre selon lequel les plaintes futures relatives à la gestion du trafic seront examinées et certaines exigences de préavis et de confidentialité ont également été mises en œuvre.

- **Comptes de report**

La décision de télécom 2007-27, qui établissait un nouveau cadre de tarification pour les services de télécommunications réglementés, a aussi éliminé le mécanisme de compte de report. Le compte de report de Bell Aliant, s.e.c., qui couvrait notre territoire de desserte dans le Canada atlantique, a donc été liquidé et fermé en 2007. Toutefois, le compte de report de Bell Canada a encore une incidence sur nous, puisque le compte de report de Bell Canada comprend des montants liés aux clients de l'Ontario et du Québec, provinces qui font maintenant partie du territoire où nous exerçons des activités.

Le 14 septembre 2007, le CRTC a ordonné à Télébec d'amortir sur quatre ans, en montants égaux, le manque à gagner cumulé dans son compte de report et a également approuvé l'application d'un facteur exogène de 3,0 M\$ visant le recouvrement annuel du manque à gagner récurrent. Au 31 décembre 2009, le manque à gagner cumulatif du compte de report de Télébec était évalué à 1,3 M\$ et le manque à gagner récurrent est maintenant évalué à 0,8 M\$, compte tenu de l'augmentation de taux approuvée par le CRTC le 1<sup>er</sup> juin 2009.

L'engagement cumulé du compte de report de Bell Canada est estimé à 488 M\$. L'utilisation du compte de report est assujettie à l'approbation du CRTC. Dans la décision 2008-1, le CRTC a approuvé les initiatives proposées par Bell Canada visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications, auxquelles sont consacrés 24 M\$ du compte de report. Le CRTC a établi que la totalité de ces fonds devraient être utilisés au cours d'une période de quatre ans se terminant en 2011 et a ordonné à Bell Canada de déposer un rapport avant le 31 mars de chaque année, dans lequel elle fournirait une mise à jour sur le statut des initiatives. Le CRTC a aussi approuvé l'utilisation des fonds du compte de report pour financer les coûts associés à l'expansion non rentable des services à large bande à 112 communautés et a déterminé que le solde résiduel du compte de report de Bell Canada devrait être remis aux clients résidentiels des zones urbaines autres que les zones de desserte à coût élevé de Bell Canada et de Bell Aliant en Ontario et au Québec.

Conformément au processus de suivi à l'égard de la décision 2008-1, le 26 février 2010, Bell Canada et Bell Aliant ont avisé le CRTC qu'elles avaient l'intention, dans le cadre de leur plan relatif à l'expansion des services à large bande financé par les fonds de leur compte de report, de fournir des services sans fil à large bande aux communautés approuvées. Elles ont aussi indiqué que le coût de la non rentabilité de ce plan serait d'environ 454 M\$, ce qui laisse un montant de 10 M\$ à remettre aux clients admissibles. Le 29 janvier 2010, Bell Canada et Bell Aliant ont aussi déposé leurs propositions sur la façon dont les fonds seraient remis aux clients et déposeront de l'information additionnelle à cet égard le 15 mars 2010. Le CRTC n'a pas encore approuvé ces propositions, et une décision est attendue plus tard cette année.

Ces propositions relatives au compte de report toucheront les clients de notre territoire, mais ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos résultats financiers, compte tenu de notre arrangement avec Bell Canada.

- **Radiodiffusion**

Tarifs de distribution ou valeur des signaux

Dans une décision rendue en octobre 2008, le CRTC a rejeté la proposition de tarifs de distribution des radiodiffuseurs en direct, laquelle aurait obligé les exploitants de services par câble et par satellite à payer pour le droit de transmettre leurs signaux locaux. Toutefois, le CRTC a établi que les exploitants de services par câble et par satellite devront contribuer pour 1,0 % de leurs produits d'exploitation annuels à un nouveau fonds, appelé Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL), administré par un tiers indépendant.

Le 27 mars 2009, le CRTC a annoncé qu'il réexaminerait le FAPL dans le cadre de sa consultation sur les renouvellements de licences des stations de télévision privées traditionnelles, afin de déterminer si la contribution de 1,0 % apporterait un soutien suffisant à la programmation locale dans les marchés à l'extérieur des grandes régions urbaines, tant à court qu'à long terme. À la même date, le CRTC a annoncé qu'il se pencherait de nouveau sur les tarifs de distribution pour les signaux locaux dans le cadre de son processus de renouvellement des licences au printemps 2010. Le 6 juillet 2009, avant la mise en œuvre du FAPL, le CRTC a publié une décision dans laquelle il augmentait cette contribution à 1,5 % et établissait que les fonds générés par les contributions au FAPL ne doivent pas nécessairement être affectés à une programmation locale additionnelle par les stations de télévision. Le CRTC a de plus annoncé qu'il entreprendrait également un examen des seuils de contribution au FAPL au cours d'une audience publique en septembre 2009, après quoi le CRTC a indiqué qu'il était prêt à ramener la contribution au FAPL à 1,0 % à compter de 2010. Il n'existe aucune assurance que le seuil de contribution au FAPL sera réduit, maintenu ou augmenté. Nous attendons qu'une décision soit rendue sur cette question.

Le 6 juillet 2009, le CRTC a aussi décidé qu'il serait approprié que les radiodiffuseurs en direct soient indemnisés pour la valeur de leurs signaux traditionnels. Cette forme de compensation est communément appelée « tarifs de distribution », mais le CRTC utilise l'expression « valeur des signaux ». Aux termes de la proposition, tous les distributeurs de services de télévision, y compris Télé Bell Aliant, devraient verser une compensation aux radiodiffuseurs traditionnels pour la distribution de leurs signaux. Le 11 août 2009, le CRTC a modifié sa décision du 6 juillet 2009 et a annoncé qu'il tiendrait une instance publique visant à étudier la pertinence des tarifs de distribution (valeur des signaux) et, si tel est le cas, la manière de les mettre en application. Cette question était à l'ordre du jour d'une audience publique du CRTC en novembre 2009. Une décision devrait être rendue au cours du premier trimestre de 2010.

Le 16 septembre 2009, le gouverneur en conseil a publié une ordonnance selon laquelle le CRTC devait tenir une audience publique et faire des recommandations sur l'opportunité des tarifs de distribution (valeur des signaux), en tenant compte de l'incidence que les tarifs de distribution (valeur des signaux) auraient sur le caractère abordable des services de télévision par câble et par satellite, ainsi que de l'incidence des tarifs de distribution (valeur des signaux) sur le secteur de la radiodiffusion. L'audience du CRTC a eu lieu en décembre 2009. En raison de l'incertitude à l'égard de l'adoption des tarifs de distribution (valeur des signaux) et de l'importance de ces tarifs, nous ne pouvons estimer, à l'heure actuelle, l'incidence éventuelle que les tarifs de distribution (valeur des signaux) auront sur nous. Le CRTC doit remettre un rapport au ministre sur cette instance au premier trimestre de 2010.

#### Nouveaux médias

Le 4 juin 2009, le CRTC a publié la politique réglementaire de radiodiffusion 2009-329, dans laquelle il a établi que le contenu de radiodiffusion distribué sur Internet par l'intermédiaire d'appareils mobiles continuera de faire l'objet d'une exemption de la réglementation en matière de radiodiffusion et il a appuyé la demande de l'Office national du film au gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale du numérique. En outre, le CRTC a renvoyé à la Cour d'appel fédérale la question de droit de l'applicabilité de la *Loi sur la radiodiffusion* aux FSI.

- **Autres faits nouveaux**

Dans sa décision de télécom 2009-187, le CRTC a rejeté la requête de Rogers Communications Inc. (Rogers) qui demandait l'examen et la modification de la décision de télécom 2008-62 dans laquelle le CRTC a établi que nos obligations envers Rogers en vertu du contrat de licence de 2002 relatif aux structures de soutènement avaient pris fin en mars 2004 lorsque la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick (Énergie NB) a mis un terme à notre entente d'utilisation conjointe sur les structures de soutènement et les installations de tiers conclue avec Énergie NB, aux termes de laquelle nous gérons certaines structures de soutènement d'Énergie NB. Rogers a reçu l'autorisation d'en appeler de la décision de télécom 2009-187 devant la Cour d'appel fédérale et les parties ont soumis leurs arguments au tribunal.

De plus, le 23 décembre 2009, le CRTC a établi que Bell Aliant ne sera pas tenue de mettre sur pied une entreprise de services locaux concurrents (ESLC) pour avoir accès aux systèmes de soutien à l'exploitation des ESLT du territoire atlantique, tel qu'il avait été demandé par Rogers et comme l'ont fait Telus et Bell Canada.

## HYPOTHÈSES FORMULÉES LORS DE LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS PROSPECTIVES ET RISQUES POUVANT AVOIR UNE INCIDENCE SUR NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

### Hypothèses formulées lors de la préparation des informations prospectives

Certains facteurs et certaines hypothèses ont été pris en compte lors de la préparation de nos cibles pour 2010, comme il est précisé à la rubrique « Cibles financières pour 2010 », ainsi que des informations prospectives dont il est question dans le présent rapport de gestion. Les hypothèses et les facteurs importants sont décrits dans la section qui suit.

### *Hypothèses économiques*

Après le repli connu en 2009, nous présumons que l'économie canadienne retournera graduellement à une période de croissance. Nous prévoyons que la croissance réelle du produit intérieur brut s'établira entre 2 et 3 % pour 2010, comparativement à une baisse estimative de 2 % en 2009, ce qui cadre avec les récentes estimations du Conference Board of Canada et de la Banque du Canada. Parallèlement au retour présumé à la croissance économique, nous prévoyons aussi que les taux d'inflation généraux augmenteront modérément, car l'indice des prix à la consommation devrait augmenter de 1,7 à 2,2 % en 2010. Nous prévoyons que les taux d'intérêt augmenteront aussi modérément. Les taux d'acceptation bancaire et des autres emprunts à court terme, dont les niveaux actuels s'établissent à moins de 0,5 %, devraient augmenter pour atteindre environ 1,5 à 2,0 %, les taux des obligations du gouvernement du Canada d'une durée de deux à dix ans, dont les niveaux actuels sont d'environ 1,3 à 3,4 %, devraient augmenter pour s'établir à environ 2,3 à 4,1 %, et les différentiels de taux d'obligations des émetteurs comme Bell Aliant, s.e.c. devraient demeurer à peu près à leurs niveaux actuels.

### *Hypothèses relatives au marché et aux résultats financiers*

En 2010, nous prévoyons que nos concurrents continueront d'étendre leurs zones de couverture et que l'activité concurrentielle demeurera forte, ce qui continuera d'exercer une pression sur nos produits d'exploitation. Nous nous attendons à ce que nos charges d'exploitation continuent de diminuer en 2010, mais pas dans la même mesure qu'en 2009. Les liquidités distribuables pour 2010 devraient être semblables aux niveaux de 2009, tel qu'il est expliqué ci-dessous.

Nous nous attendons à ce que la baisse des produits d'exploitation tirés des services locaux et interurbains soit en partie contrebalancée par une augmentation des produits d'exploitation tirés des services Internet, de télévision, des TI et des services sans fil, en raison du début de la reprise économique et de l'accroissement de notre gamme de services. Dans l'ensemble, nous prévoyons que le total de nos produits d'exploitation en 2010 diminuera légèrement par rapport à 2009.

Nous continuerons de nous efforcer de diminuer nos charges d'exploitation, par la réalisation des avantages d'une année entière de nos programmes de restructuration, ainsi que par une efficacité opérationnelle encore plus grande et des initiatives d'approvisionnement en cours qui tirent parti de notre relation avec Bell Canada pour accroître notre pouvoir d'achat collectif. Nous prévoyons que ces avantages nous aideront à contrebalancer une diminution de nos marges de produits d'exploitation découlant d'une baisse du total des produits d'exploitation et d'un changement de la composition des produits d'exploitation. Toutefois, nous nous attendons à ce que le total du BAIIA diminue légèrement en 2010 par rapport à 2009.

Accroître nos services à large bande continue d'être une priorité pour nous. En 2010, nous avons l'intention de continuer à concentrer nos placements dans ce secteur, et nous prévoyons plus que doubler nos dépenses consacrées à la technologie de la fibre optique par rapport à 2009, afin de desservir 140 000 foyers avec la technologie de *FibreOP* avant la fin de l'exercice. Nous prévoyons également étendre notre zone de couverture pour les services Internet et de télévision, ajouter de nouveaux services et attirer plus de clients. Malgré l'augmentation prévue des dépenses en immobilisations consacrées à la fibre en 2010, nos dépenses globales liées au programme de dépenses en immobilisations devraient demeurer à peu près inchangées par rapport à 2009, ce qui s'explique par l'achèvement de la construction d'une liaison terrestre pour Bell Mobilité en 2009, une amélioration du rendement et la priorisation continue des dépenses en immobilisations.

Nous prévoyons atteindre de nouveau un rendement solide en matière de liquidités distribuables en 2010, de l'ordre de 750 M\$ à 790 M\$. Le Fonds est entièrement dépendant des distributions que nous lui versons pour faire ses distributions. Le ratio de distribution du Fonds devrait demeurer inchangé par rapport à 2009 et s'établir à 2,90 \$ par unité en 2010.

Nous prévoyons une capitalisation du déficit des régimes de retraite d'environ 80 M\$ à 110 M\$ en 2010. Les résultats des évaluations actuarielles fourniront des chiffres plus précis d'ici le deuxième semestre de 2010. Ces estimations pourraient être influencées de façon importante par les nouveaux règlements sur la capitalisation du déficit de solvabilité proposés par le ministre fédéral des Finances le 27 octobre 2009. Toutefois, nous ne pouvons prévoir avec précision la façon dont les nouveaux règlements, s'ils sont appliqués, influenceront nos exigences de capitalisation des déficits de 2010. Le coût des services rendus au cours de la période relativement aux régimes de retraite et la capitalisation des régimes d'avantages complémentaires de retraite, qui se sont chiffrés à environ 69 M\$ en 2009, devraient être semblables en 2010.

Le bénéfice imposable devrait être assujéti à un taux d'imposition des sociétés combiné (fédéral et provincial) de 29 % en 2011, lequel devrait diminuer pour s'établir à 27 % d'ici 2013.

Les dividendes que nous verserons en 2011 devraient se qualifier comme dividendes déterminés, ce qui donnera droit aux particuliers résidents canadiens qui en recevront à une bonification de la majoration des dividendes et du mécanisme de crédit d'impôt pour dividende. Ce mécanisme garantit que le bénéfice de la société distribué en tant qu'intérêts ou dividendes est assujéti au même fardeau fiscal des sociétés et des particuliers combiné.

Pour obtenir davantage de renseignements sur nos cibles de 2010 et pour consulter une analyse des hypothèses et des facteurs de risque liés aux données prospectives, se reporter à la rubrique « Informations prospectives » et à notre communiqué de presse daté du 3 février 2010.

### Gestion des risques

La gestion des risques est considérée comme fondamentale pour la réussite à long terme de toute entreprise. En ce qui nous concerne, le risque est défini comme le niveau d'exposition à des incertitudes que nous devons comprendre et gérer efficacement, alors que nous exécutons nos stratégies visant l'atteinte de nos objectifs d'affaires et la création de valeur pour nos porteurs de parts. Nous avons recours à un processus intégré à l'échelle de l'entreprise pour cibler, évaluer et gérer les risques pour l'entreprise dans son ensemble.

Notre comité de vérification est responsable de la supervision de nos processus de gestion des risques. Ces processus sont conçus pour cibler, évaluer et gérer, dans une mesure de tolérance acceptable, plutôt que d'éliminer, le risque de ne pas réussir à atteindre les objectifs d'affaires. Nous avons recours à un processus intégré à l'échelle de l'entreprise pour cibler, évaluer et gérer les risques pour l'entreprise dans son ensemble. L'évaluation des risques est une partie importante du cycle annuel de planification des affaires. En établissant les plans annuels, nos unités d'affaires définissent et évaluent les risques importants liés à l'atteinte de leurs objectifs d'affaires et, au besoin, établissent des plans d'atténuation. L'information sur les risques générée est examinée avec la haute direction et notre conseil d'administration au moment de l'évaluation des plans d'affaires pour chacune des unités d'affaires et pour la société dans son ensemble.

Notre groupe de gestion des risques est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du maintien du cadre de gestion des risques. Il est aussi responsable de la surveillance, de la coordination et de l'intégration de l'exposition aux risques au sein de notre organisation. Il présente également à l'équipe de la haute direction et au comité de vérification sur une base trimestrielle, le statut des questions liées à la gestion des risques et les recommandations quant aux améliorations à apporter.

Nous savons que nous sommes exposés à un certain nombre de risques dans le cours normal de nos activités qui pourraient avoir une incidence négative sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. La liste des risques mentionnés n'est pas exhaustive étant donné qu'il peut y avoir d'autres risques dont nous n'avons pas connaissance actuellement ou qui n'ont actuellement, selon nous, pas d'incidence importante sur nos activités consolidées, mais qui pourraient en avoir.

### Intensification de la concurrence

Dans le cadre d'une série de décisions rendues à partir de la fin des années 1970 jusqu'en 1998, le CRTC a ouvert le marché à la concurrence pour tous les secteurs des produits et services dans lesquels nous exerçons nos activités. Le CRTC a aussi imposé un certain nombre de mécanismes de protection des concurrents et de restrictions de commercialisation aux activités de nos entreprises de télécommunications. Nous devons donc affronter la concurrence pour la plupart des services que nous offrons.

Des concurrents traditionnels et non traditionnels ont récemment lancé des services concurrents ou annoncé leur capacité ou leur intention d'offrir des services de téléphonie locale dans une proportion croissante des territoires que nous desservons. La zone de couverture des câblodistributeurs concurrents pourrait s'accroître plus rapidement et éventuellement couvrir une plus grande part de notre territoire actuel par rapport à nos prévisions actuelles. En outre, des concurrents internationaux non traditionnels pourraient pénétrer plus rapidement le marché canadien des télécommunications et couvrir un plus grand nombre de secteurs que ce que nous prévoyons actuellement.

Notre stratégie à l'égard de la concurrence s'appuie sur l'évolution des services et forfaits pour créer une valeur, sur la collaboration avec les clients pour offrir des solutions complètes et innovatrices, sur l'amélioration de notre structure de coûts pour établir des prix plus concurrentiels, sur l'expansion de notre réseau IP et des capacités en vue d'élargir l'accès et d'offrir des solutions novatrices ainsi que sur le déploiement de réseaux de fibre optique de premier ordre. Nos concurrents et en particulier l'évolution du contexte de la concurrence peuvent compromettre ces stratégies. Une concurrence accrue et l'arrivée de nouveaux services de concurrents pourraient avoir une incidence imprévisible sur notre croissance prévue, sur la tarification de nos services actuels et sur notre rendement.

Si l'une de ces situations se produisait, notre part de marché, nos produits d'exploitation et nos bénéfices nets seraient défavorablement touchés. Nous surveillons et nous analysons étroitement l'évolution des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités afin d'évaluer notre compétitivité. Nous sommes d'avis que nous possédons des atouts fondamentaux et des initiatives qui nous différencient sur le marché et qui renforcent notre position concurrentielle, réduisant le risque global de la concurrence. Les atouts et les initiatives de notre entreprise sont décrits plus en détail à la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2010 ».

### Services locaux et interurbains

Nos concurrents offrent des services téléphoniques locaux dans une bonne partie de notre marché. Ces concurrents sont en mesure d'offrir des forfaits regroupant plusieurs services, à savoir diverses combinaisons de services téléphoniques, Internet, sans fil et de télévision. Nous continuons de chercher à fidéliser nos clients en leur offrant plus-value, simplicité et prix concurrentiels. Nous continuons également à améliorer notre capacité à affronter la concurrence en cherchant à obtenir d'autres abstentions à la réglementation. Cependant, rien ne garantit que ces offres ralentiront le taux de désabonnement et l'érosion de notre part de marché au profit des nouveaux venus.

En plus des câblodistributeurs auxquels nous nous mesurons sur le marché des services locaux, le passage de certains clients vers les services exclusivement sans fil au détriment des services sur fil menace toujours notre clientèle établie des SAR. Ainsi, la pression s'exerce sur les produits d'exploitation des services locaux, et il s'ensuit une baisse des produits d'exploitation tirés des services et des fonctions assurés avec le réseau local, y compris les services Internet et interurbains.

La valeur des services interurbains, pris individuellement, a diminué, mais nous sommes d'avis que ces services demeurent une composante de la gamme de solutions offertes à nos clients. Dans l'industrie des télécommunications, les services interurbains sont de plus en plus proposés à l'intérieur de forfaits à prix fixe, alors que d'autres options comme les services voix sur IP, les applications poste-à-poste et la messagerie instantanée remplacent les moyens traditionnels d'appel, contribuant à la baisse des prix et des minutes. La concurrence s'intensifie avec l'entrée en scène de fournisseurs de services de contournement et de fournisseurs de cartes prépayées, d'entreprises et de revendeurs intercirconscriptions de base et, récemment, de fournisseurs de services voix sur IP. Les services voix sur IP continueront d'éroder le marché des services interurbains traditionnels au fur et à mesure que cette technologie s'améliorera et que des services gérés voix sur IP seront mis sur le marché, rendant la technologie transparente et plus attrayante pour le consommateur. Nous continuons de gérer la mise en œuvre de solutions voix sur IP dans notre marché dans le cadre de notre stratégie axée sur l'évolution des services vocaux.

### Services Internet

La pénétration des services Internet dans notre marché ne ralentit pas. Nous subissons une concurrence de plus en plus diversifiée, provenant de partout dans le monde, allant des fournisseurs de services de câblodistribution avec une capacité excédentaire de réseau aux sociétés de TI, aux fournisseurs de matériel informatique et aux intégrateurs de systèmes qui regroupent de plus en plus de composantes de téléphonie et de services professionnels à l'intérieur de solutions à faibles prix. Ces concurrents continuent d'exercer de la pression sur nos prix, sur nos produits d'exploitation et sur notre part de marché. Pour leur faire face, nous avons l'intention de continuer d'accroître nos compétences et à servir nos clients avec une vision globale, en les aidant à moderniser leurs réseaux et en leur fournissant des solutions adaptées à leur secteur.

### Services sans fil

Les services sans fil prennent de plus en plus d'importance pour nos clients. Ces services constituent l'un des principaux éléments de notre gamme de services qui nous permettent ainsi de nous démarquer de nos concurrents, particulièrement lorsqu'ils sont offerts dans nos forfaits et services groupés. Nous avons actuellement une entente avec Bell Mobilité pour offrir ces services à nos clients (à l'extérieur des territoires d'exploitation de Télébec, de NorthernTel et de KMTS, où nous offrons ces services directement), et nous dépendons donc de Bell Mobilité pour assurer la prestation d'un service de qualité à nos clients. Rien ne garantit que les ententes actuelles seront maintenues indéfiniment dans leur forme actuelle ou que les conditions en vertu desquelles elles ont été conclues ne seront pas modifiées.

L'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché canadien du sans fil, par suite du processus d'enchères concurrentielles relatives au nouveau spectre de services sans fil en 2008, intensifiera la concurrence dans ce marché, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur nos résultats d'exploitation, y compris en ce qui concerne nos services locaux et interurbains.

### *Capacité à réaliser des stratégies et des projets*

Nos initiatives stratégiques pour 2010, comme elles sont présentées sous la rubrique « Points saillants des priorités stratégiques pour 2010 », auront une incidence sur les interactions avec notre clientèle, nos processus internes, notre réseau et notre personnel.

L'un des principaux facteurs de la performance sur le plan des produits d'exploitation est la perte d'abonnés des services d'accès au réseau au profit des concurrents ainsi que de la substitution de services par des services sans fil. Nous avons élaboré des plans et des stratégies de commercialisation afin de contrer ce risque; toutefois, si cette perte d'abonnés devait être pire que ce qui a été prévu, elle aura une incidence défavorable considérable sur nos produits tirés des services locaux et d'accès en 2010.

Nos stratégies et nos plans incluent des mesures visant à modifier notre structure de coûts. Par conséquent, nous continuons à mettre en œuvre plusieurs initiatives de productivité de façon à réduire les coûts tout en maîtrisant nos dépenses en immobilisations. Le fait de ne pas réussir la mise en œuvre de ces initiatives de productivité et la gestion des dépenses en immobilisations tout en maintenant la qualité de notre service pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre rentabilité.

De nombreuses initiatives visant la productivité et la réduction des coûts nécessitent des dépenses en immobilisations afin de mettre en place des systèmes qui automatisent ou améliorent nos activités. Il n'existe aucune garantie que ces investissements seront efficaces et entraîneront les améliorations de productivité et les réductions de coûts prévues.

Un meilleur service à la clientèle est primordial pour la fidélisation de la clientèle et pour les PEMC. Il pourrait cependant être difficile d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant considérablement les coûts. Le fait de ne pouvoir atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs ou encore les deux pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Si le déploiement du service à large bande et de fibre optique devait être plus lent que ce qui est actuellement prévu dans notre plan d'affaires, ou si nos coûts excédaient nos prévisions, le taux de croissance de nos services Internet et de télévision risquerait aussi d'être inférieur à nos prévisions actuelles, touchant ainsi de façon négative nos prévisions relatives au nombre d'abonnés aux services Internet et de télévision et aux produits tirés de ces services en 2010.

Si les risques décrits plus haut devaient se concrétiser, notre rendement financier, incluant nos perspectives de croissance, pourrait être touché de façon défavorable. Nous nous efforçons de réduire ces risques en élaborant des plans stratégiques exhaustifs qui sont solidement appuyés par des initiatives et des programmes mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise qui sont dirigés par notre équipe de hauts dirigeants. Ces initiatives et ces programmes font l'objet d'un suivi constant et d'ajustements au besoin, pendant l'exercice, dans le but de chercher à atteindre les résultats désirés.

### *Conjoncture générale*

Certaines tendances économiques générales et certains facteurs indépendants de notre volonté ont une incidence sur notre exploitation et notre entreprise. Ces tendances et facteurs comprennent des modifications défavorables touchant les conditions des marchés particuliers de nos produits et services, les conditions du marché étendu des services de télécommunications et la conjoncture économique nationale ou mondiale.

Notre rendement et la mesure dans laquelle nos prévisions relatives aux événements futurs se réalisent subissent l'influence de la conjoncture économique, la demande des services de télécommunications et de TI ayant tendance à diminuer lorsqu'il y a fléchissement de la croissance économique et de l'activité de détail. Tout ralentissement continu de l'activité économique mondiale peut rendre plus incertaines les perspectives économiques générales et pourrait avoir une incidence défavorable sur le rendement de l'économie canadienne et la réalisation de nos prévisions. Il n'est pas possible de prévoir avec précision les fluctuations économiques et les répercussions de ces fluctuations sur notre performance.

Nous surveillons la conjoncture et l'évolution de celle-ci dans les marchés où nous exerçons nos activités. Nous utilisons cette information dans nos revues opérationnelles et stratégiques permanentes afin d'ajuster nos initiatives stratégiques en fonction de la conjoncture. La conjoncture économique actuelle ne nous a pas incités à modifier nos pratiques de gestion des risques. La philosophie et le cadre de gestion actuels tiennent compte d'un large éventail de conditions du marché. Nous continuons de mesurer les risques et de les surveiller de près en mettant en œuvre des pratiques exemplaires et nous gérons les risques dans les limites de nos politiques approuvées.

### *Dépendance envers les systèmes*

Nous dépendons de divers systèmes complexes qui sont utilisés pour fournir des services aux clients et gérer les relations clients, la facturation et les stocks. Ces systèmes sont constitués de nombreuses parties intégrées comprenant des câbles, du matériel, des bâtiments et des tours, du matériel de TI, des logiciels de TI ainsi que des données connexes. La réussite de nos activités dépend de l'efficacité avec laquelle ces éléments sont protégés contre les dommages occasionnés par les incendies, le mauvais temps, les catastrophes naturelles, les interruptions de courant, le piratage, les virus informatiques, les dispositifs neutralisants et les actes délibérés de vandalisme, les actes de guerre ou de terrorisme et d'autres événements. L'un ou l'autre de ces événements pourrait mettre un terme aux activités pour une période indéterminée et avoir une incidence défavorable sur nos produits d'exploitation et nos coûts.

Nos activités dépendent également du remplacement et de l'entretien pertinents de nos réseaux et de notre matériel. Nos systèmes sont connectés aux systèmes d'autres entreprises de télécommunications dont nous dépendons pour la prestation de certains de nos services. L'une ou l'autre des menaces potentielles mentionnées précédemment, de même que des conflits de travail, des faillites, des difficultés techniques ou d'autres événements touchant les réseaux de ces autres entreprises, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos relations clients et nos résultats d'exploitation.

Pour atténuer l'incidence de ce risque, nous avons élaboré des plans de reprise après sinistre, dont des redondances qui ont été intégrées à notre réseau pour réduire le temps de panne découlant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres; toutefois, rien ne garantit l'efficacité de ces plans.

De plus, un bon nombre des aspects de notre entreprise dépendent en grande partie de différents systèmes et logiciels de TI qui doivent être améliorés et mis à niveau régulièrement et remplacés de temps à autre, parfois à un coût élevé. La réalisation de mises à niveau et de conversions de systèmes et de logiciels est un processus très complexe qui peut entraîner des incidences défavorables comme des erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle. L'un ou l'autre de ces problèmes pourrait nuire considérablement à nos relations clients et à notre entreprise et avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation.

#### *Changement technologique*

Le secteur des télécommunications subit l'influence de l'évolution rapide de la technologie et des changements connexes touchant les demandes des clients, les caractéristiques des produits et services et les prix. Les progrès technologiques raccourcissent aussi les cycles de vie des produits et favorisent la convergence de différents secteurs de l'industrie de l'information en voie de mondialisation. Par exemple, la technologie voix sur IP, la substitution des services sur fil par des services sans fil et d'autres technologies sans cesse changeantes exacerberont la concurrence et pourraient avoir une incidence négative sur nos produits d'exploitation futurs. Notre succès futur dépendra de notre capacité à prévoir et à mettre en œuvre de nouvelles technologies assorties du niveau de service et des prix que recherchent les clients, et à investir dans ceux-ci. Les progrès technologiques peuvent aussi influencer nos flux de trésorerie en raccourcissant la vie utile de certains de nos actifs. Rien ne garantit que nos technologies existantes répondront aux besoins futurs des clients et ne deviendront pas désuètes en raison de développements technologiques futurs, ni que nous n'aurons pas à engager d'autres dépenses en immobilisations pour mettre à niveau ou remplacer notre technologie. De plus, il est possible que des progrès technologiques soient réalisés et réduisent les coûts des immobilisations, ce qui faciliterait ainsi la venue de concurrents potentiels. Bien que nous croyions que le niveau des dépenses en immobilisations que nous prévoyons engager en 2010 soit suffisant pour maintenir la capacité de production de notre réseau et d'autres actifs, l'incidence de changements technologiques pourrait entraîner la nécessité d'investir des sommes plus importantes dans l'avenir.

Nous surveillons constamment les progrès technologiques et les tendances d'achat des clients, ce qui nous permet d'offrir aux clients une technologie de pointe. Nous utilisons ces renseignements dans nos révisions opérationnelles et stratégiques afin d'ajuster nos initiatives au besoin. Nous évaluons également périodiquement les durées de vie utile de nos dépenses en immobilisations à la lumière des prévisions en matière de progrès technologiques, et apportons des modifications, au besoin.

#### *Dépenses d'exploitation et dépenses en immobilisations requises et demande de services*

Il est nécessaire d'engager des sommes importantes dans les nouvelles technologies afin de demeurer concurrentiel dans le secteur des télécommunications où l'évolution est rapide. Lorsque nous actualisons nos réseaux, produits et services, nous pouvons être exposés à des risques financiers accrus liés à l'acquisition d'actifs qui peuvent être susceptibles de devenir rapidement désuets et dont la valeur commerciale ou économique est par conséquent peu élevée ou de courte durée.

La croissance du trafic de données et l'importante augmentation de la demande pour les services à large bande qui en résulte sont des facteurs de plus en plus influents pour les investissements dans le réseau et l'infrastructure. Cette croissance du trafic est attribuable à l'augmentation de l'utilisation résidentielle et commerciale d'Internet, laquelle a dépassé le volume de trafic de la téléphonie vocale sur de nombreux réseaux. Il est difficile de prédire si les taux de croissance élevés de ce trafic se maintiendront avec le déploiement des services Internet à haute vitesse et l'utilisation de plus en plus fréquente d'applications à forte utilisation de largeur de bande, comme la vidéo, par les clients. Nous surveillons la demande de services à large bande et cherchons à optimiser le rendement du réseau, mais si ces efforts sont infructueux ou si des modifications réglementaires futures restreignent notre capacité à gérer notre réseau, il pourrait en résulter des conséquences défavorables importantes pour nos résultats d'exploitation. Si nous ne réussissons pas à investir continuellement dans nos réseaux Internet de façon à égaler ou à surpasser les services à haute vitesse et à offrir de nouveaux produits et services comparables à ceux de nos concurrents, les prix de nos produits ainsi que nos produits et nos résultats d'exploitation futurs pourraient s'en ressentir.

Nous évaluons continuellement les coûts et les avantages des investissements dans notre réseau et notre infrastructure afin de chercher à nous assurer qu'ils demeurent fiables pour nos clients et qu'ils répondent à leurs besoins techniques toujours plus grands.

La gestion du cycle de vie des immeubles et des autres biens immeubles est une autre activité qui a une incidence sur nos dépenses et nos dépenses en immobilisations. Nous détenons un grand nombre d'immeubles répartis dans notre important territoire d'exploitation. Nous surveillons continuellement ces propriétés afin de cibler et de contrer les risques qui pourraient découler des systèmes d'exploitation des immeubles et des structures mêmes. Une mauvaise gestion de ces actifs pourrait entraîner des dépenses importantes et imprévues, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

#### *Relations d'affaires avec Bell Canada*

Bell Canada et certaines sociétés du même groupe et personnes qui ont un lien avec elle exercent d'importantes activités internationales et disposent de ressources financières, techniques et opérationnelles supérieures aux nôtres. Nous avons conclu une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada, y compris une convention de gestion des relations commerciales, qui est décrite plus en détail à la rubrique « Opérations entre apparentés ». Certaines modalités de la convention sont assujetties à des renégociations périodiques. La prochaine devrait avoir lieu en 2010. En vertu de nos ententes, Bell Canada et nous ne pouvons être en concurrence à certains égards dans nos territoires respectifs. Toutefois, en cas de résiliation de cette convention, Bell Canada et nous-mêmes, de même que nos sociétés affiliées, nos entités sous influence notable ou nos sociétés en exploitation respectives pourrions dès lors nous faire concurrence.

De plus, nous avons obtenu l'accès aux ressources techniques, opérationnelles et humaines de Bell Canada et de ses sociétés affiliées, de même qu'à des produits et services sans fil de Bell Mobilité pour nos clients aux termes d'ententes officielles. L'accès à ces ressources n'est pas exclusif et rien ne garantit que les ententes actuelles seront offertes indéfiniment dans leur forme actuelle ou que les conditions auxquelles ces ressources ont été obtenues ne seront pas modifiées.

Nous avons une relation mutuellement avantageuse avec Bell Canada et nous exerçons nos activités en vertu de l'entente de gestion de relations commerciales et d'autres ententes, selon les modalités convenues.

### *Capitalisation des régimes de retraite*

Nous offrons certains RRPD qui ont un déficit de capitalisation.

Les RRPD sont exposés au risque général d'évaluation future, et la mise à jour des évaluations actuarielles exigées pourrait entraîner une modification des niveaux de capitalisation requis pour 2010 et par la suite. Si le rendement des actifs des régimes, l'intérêt sur les obligations ou les résultats réels des régimes se révélaient supérieurs ou inférieurs aux prévisions initiales, les évaluations pourraient se traduire par une augmentation ou une baisse des cotisations minimales obligatoires. Ces écarts pourraient être importants.

Les mesures d'allègement au titre de la capitalisation des régimes de retraite d'abord annoncées dans le budget fédéral de mai 2006, puis proposées de nouveau à l'égard des nouveaux déficits par le ministère des Finances fédéral en janvier 2009, permettent aux promoteurs de régimes de prolonger à 10 ans la période de financement des déficits de solvabilité, actuellement de cinq ans, sous réserve de certaines conditions. Nous sommes actuellement en mesure de profiter de ces mesures d'allègement, en partie parce que nous disposons de facilités bancaires autorisant l'émission de lettres de crédit au lieu de paiements en espèces pour assurer la capitalisation des régimes. Si nous n'avions plus accès à ces facilités de crédit ou si nous n'étions pas admissible à l'allègement de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes, le niveau de capitalisation en espèces requis à l'égard de nos RRPD pourrait augmenter immédiatement.

Au cours des dernières années, nous avons modifié la répartition des actifs et les stratégies des caisses des régimes de retraite afin d'atténuer l'incidence que les fluctuations futures des taux d'intérêt et les rendements des placements pourraient avoir sur la situation de capitalisation des régimes. D'ailleurs, la plupart de nos RRPD ne sont plus offerts pour les nouvelles adhésions, ce qui devait éventuellement mettre un frein à la croissance future de ces obligations. Toutefois, bien que nous gérons toujours avec prudence et circonspection les actifs de nos régimes de retraite, nous restons vulnérables à un nouveau ralentissement de l'économie mondiale et nationale et des marchés boursiers, ralentissement qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capitalisation de nos régimes de retraite et, plus généralement, sur nos activités et nos résultats d'exploitation, puisqu'ils pourraient nécessiter le versement de cotisations futures sensiblement plus élevées.

Le 27 octobre 2009, le ministre fédéral des Finances a annoncé des propositions de réforme des régimes de retraite qui, si elles sont mises en œuvre, auront une incidence sur la capitalisation, la gouvernance, la politique de placement et l'administration de nos régimes de retraite. Nous évaluons actuellement l'incidence que ces propositions de réforme auront sur nos régimes; toutefois, nous ne pourrions pas la déterminer de façon précise avant que des modifications détaillées des lois et règlements soient publiées. À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir la façon dont ces règlements, s'ils sont appliqués, influenceront nos exigences de capitalisation des déficits de 2010 ou futurs. Les risques importants auxquels sont assujettis nos RRPD, à savoir l'incidence des variations des taux d'intérêt, des hypothèses actuarielles et des rendements sur le marché des titres de capitaux propres, n'ont pas changé et nous sommes d'avis qu'ils ne sont pas atténués de façon considérable par ces mesures de réforme proposées. Nous continuons de gérer ces risques au moyen de la répartition des actifs et de politiques de financement qui visent à réduire la volatilité des besoins de financement futurs, tout en équilibrant le total des coûts liés à nos régimes.

### *Modifications de la réglementation*

Nous sommes touchés par les décisions rendues par le CRTC. Les principaux faits nouveaux ont été décrits à la rubrique « Modifications réglementaires ».

Dans l'ensemble, plusieurs décisions récentes en matière de réglementation intervenues en 2007 et en 2008 allègent le fardeau réglementaire et ont amélioré notre pouvoir d'action en ce qui a trait à la commercialisation ainsi que notre capacité à livrer concurrence de manière efficace. Rien ne garantit cependant que ces tendances découlant de la nouvelle réglementation se poursuivront. Il existe un risque que les décisions du CRTC, et en particulier les décisions portant sur les tarifs auxquels nous devons fournir à nos concurrents l'accès à nos installations, de même que notre capacité à gérer le trafic sur Internet qui passe par nos réseaux, aient une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Nous surveillons étroitement les décisions du CRTC et participons dans l'arène de la réglementation afin de militer en faveur d'un cadre de réglementation équilibré, qui sert nos clients et l'ensemble du secteur.

En plus des décisions du CRTC, toute modification de l'approche préconisée par le gouvernement du Canada en matière de réglementation peut avoir une incidence sur nos activités. Par exemple, en décembre 2006, le Cabinet fédéral a publié une instruction en matière de politique qui recommandait au CRTC de s'en remettre autant que possible aux forces du marché et d'imposer une réglementation qui interfère le moins possible avec ces tendances. Cette modification de l'approche préconisée par le gouvernement du Canada en matière de réglementation s'est traduite par les importantes réformes mentionnées précédemment ainsi qu'à la rubrique intitulée « Modifications réglementaires », notamment en accélérant les octrois d'abstention de la réglementation pour les services locaux en augmentant la portée des décisions relatives à l'abstention. Toutefois, rien ne garantit que des modifications réglementaires futures introduites par le gouvernement du Canada n'aient pas une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

### *Dépendance envers les principaux fournisseurs*

Nous exploitons une plateforme complexe de réseaux et d'infrastructures de télécommunications dont le fonctionnement continu dépend de notre accès à des produits et à des services de première importance qui nous sont fournis par des tiers. Plusieurs de ces produits et services sont extrêmement spécialisés et ne peuvent être obtenus qu'auprès de quelques fournisseurs, parfois même d'un seul, et ils peuvent être libellés en devises. Si notre accès à ces produits et services de première importance devait être compromis ou interrompu, par exemple en raison de la conjoncture économique et de la situation du marché du crédit, de la faillite ou de l'insolvabilité d'un fournisseur, d'une interruption de travail, de modifications des spécifications techniques ou pour toute autre raison, nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient être touchés de manière importante et défavorable. Si la valeur du dollar canadien devait diminuer par rapport aux devises dans lesquelles sont libellés les produits et services de première importance que nous devons acheter, le coût que nous payons pourrait augmenter considérablement.

### *Maintien des cotes de crédit*

Si les résultats réels diffèrent de nos prévisions ou si les hypothèses énoncées dans notre plan d'affaires changent, nous devons peut-être obtenir plus de fonds que prévu en émettant des titres d'emprunt ou des actions, en procédant à des ventes ou en cédant autrement nos actifs. Des opérations de financement s'appuyant sur des émissions d'actions se traduiraient par une dilution de l'avoir de nos investisseurs en actions actuels. Un niveau accru de financement par emprunt pourrait entraîner une baisse de nos cotes de crédit, augmenter nos coûts d'emprunt et compromettre notre capacité de tirer avantage des possibilités d'affaires.

Notre capacité d'obtenir du financement dépend de notre capacité d'accéder aux marchés financiers et au marché des prêts commerciaux. Le coût du financement dépend largement des conditions du marché, des perspectives pour notre entreprise et des cotes de crédit au moment de l'obtention des capitaux. Si nos cotes de crédit sont diminuées, notre coût de financement pourrait augmenter considérablement. De plus, les participants aux marchés financiers et des prêts commerciaux ont établi des politiques internes qui limitent leur capacité d'investir dans un même emprunteur ou groupe d'emprunteurs ou dans un même secteur ou encore de lui octroyer du financement.

Si la conjoncture difficile qui avait cours à la fin de 2008 et en 2009 devait persister pour une longue période ou si sa portée s'élargit, ou encore si d'autres perturbations se font sentir sur les marchés des capitaux, nous pourrions subir une hausse des coûts ou être dans l'impossibilité d'obtenir du financement lorsque nous en aurons besoin pour croître ou rembourser la dette arrivant à échéance. S'il nous est impossible de recueillir les capitaux dont nous avons besoin, nous pourrions devoir limiter nos dépenses en immobilisations actuelles, limiter nos investissements dans de nouvelles entreprises ou vendre ou céder autrement des actifs. Toutes ces mesures pourraient avoir une incidence défavorable considérable sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et sur nos perspectives de croissance. Les stratégies que nous avons adoptées à l'égard de nos besoins de trésorerie sont également analysées sous la rubrique « Gestion des finances et du capital ».

#### *Levier financier et clauses restrictives*

Nous avons des obligations de service de la dette découlant des actes de fiducie relatifs à l'émission de titres d'emprunt par nos filiales en exploitation et à leurs facilités respectives. Voici en quoi notre degré d'endettement pourrait avoir des conséquences importantes :

- Notre capacité de faire des distributions et la capacité de nos filiales à nous verser des distributions pourraient se trouver limitées si nous sommes dans l'incapacité de respecter certaines conditions financières prévues par ces actes de fiducie et facilités.
- Notre capacité d'obtenir du financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations ou des acquisitions à venir est limitée par les clauses restrictives énoncées dans ces actes de fiducie et facilités.
- Une partie importante de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation peut être consacrée au paiement du capital et de l'intérêt sur la dette, ce qui réduit les fonds disponibles pour les activités futures.
- Certains de nos emprunts sont à des taux d'intérêt variables, ce qui nous expose au risque d'une augmentation des taux d'intérêt.
- Nous pouvons être plus vulnérables aux périodes de ralentissement économique, et notre capacité de résister aux pressions de la concurrence peut être limitée.

Ces actes de fiducie et facilités comportent aussi des clauses restrictives qui limitent le pouvoir discrétionnaire de la direction à l'égard de certaines questions d'affaires.

Nous respectons actuellement nos clauses restrictives, mais si nous omettons de nous conformer aux obligations prévues par les actes de fiducie et les facilités, il pourrait en résulter un cas de défaut pouvant nous contraindre à rembourser notre dette intégralement. Nous évaluons constamment l'incidence que nos stratégies et nos projets ont sur notre levier financier et les clauses restrictives auxquelles nous sommes assujettis et nous surveillons notre conformité.

### *Droits de gouvernance de BCE*

Dans le cadre de l'arrangement conclu le 6 juillet 2006 pour constituer le Fonds, nous avons conclu une convention des porteurs de titres avec BCE et Bell Canada. En vertu des conditions de cette convention, tant que BCE détient directement ou indirectement au moins 20 % des parts du Fonds après dilution, le Fonds et ses filiales en exploitation doivent obtenir le consentement de BCE avant de conclure diverses opérations, telles que certaines fusions, coentreprises, ventes d'actifs et autres opérations importantes. De plus, BCE et ses sociétés affiliées ont certains droits à l'égard de la nomination des fiduciaires du Fonds et des administrateurs des filiales en exploitation importantes du Fonds. BCE et ses sociétés affiliées ont le droit de nommer une majorité des membres du conseil des filiales en exploitation importantes du Fonds et des fiduciaires du Fonds tant que BCE détient, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds après dilution et que nos conventions commerciales importantes sont en vigueur. Si ces ententes commerciales sont résiliées par l'une ou l'autre des parties à celles-ci conformément à leurs conditions ou si BCE et ses sociétés affiliées détiennent, directement ou indirectement, moins de 30 % des parts du Fonds après dilution, BCE aura le droit de nommer sa quote-part des administrateurs des filiales en exploitation importantes du Fonds et de nommer sa quote-part des fiduciaires du Fonds, selon le nombre de parts du Fonds dont elle est directement et indirectement propriétaire après dilution. Quoi qu'il en soit, BCE aura le droit de nommer deux administrateurs au conseil de Placements Bell Aliant Communications régionales inc., le commandité de Placements Bell Aliant, s.e.c., et de désigner deux personnes qui seront choisies pour être deux fiduciaires du Fonds tant que ces conventions commerciales seront en vigueur, peu importe sa participation dans le Fonds (après dilution) ou celle de ses filiales. BCE jouit d'une latitude absolue en ce qui concerne l'exercice de ces droits. Il en résulte que le Fonds et ses filiales en exploitation peuvent être empêchés de conclure des opérations ou d'exercer des activités qu'ils souhaiteraient conclure ou exercer.

### *Relations de travail et dépendance envers le personnel clé*

La demande de personnel compétent et expérimenté dans le secteur des télécommunications et des TI est élevée en raison de la forte croissance et de la concurrence qui existent au sein du secteur des télécommunications. Il pourrait nous être de plus en plus difficile d'attirer et de garder les ressources nécessaires pour répondre à nos besoins. Il est possible que d'autres incitatifs soient nécessaires et que certaines initiatives commerciales soient compromises en cas de pénurie de main-d'œuvre.

Comme nos activités et notre capacité d'offrir des services à nos clients dépendent grandement des efforts continus de nos employés, des pénuries de main-d'œuvre imprévues ou étendues pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités. Nous avons entrepris la planification exhaustive de la poursuite de l'exploitation, notamment l'élaboration d'un programme complet d'intervention en cas de pandémie, en vue d'atténuer ces risques et de préserver notre capacité à exercer nos activités au cours de tels événements.

Environ 58 % de nos employés sont représentés par des syndicats et sont couverts par des conventions collectives. Les syndicats du Canada atlantique représentent quelque 69 % du total de nos employés syndiqués. Le Common Interest Forum, qui regroupe des membres de la haute direction de Placements Bell Aliant, s.e.c. et du Conseil des communications du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier de la région de l'Atlantique (CEPACC), s'est réuni régulièrement depuis plus de deux ans et progresse en vue de régler des questions d'intérêt commun aux deux parties. La convention collective actuelle vient à échéance à la fin de 2011.

Le reste de nos employés syndiqués, soit 31 %, travaillent au Québec et en Ontario et sont couverts par neuf conventions collectives. Une convention couvrant environ 150 employés de bureau représentés par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (le SCEP) est arrivée à échéance en mai 2009. Cette convention vient tout juste d'être renégociée avec succès par les deux parties et a été approuvée par les membres au moyen d'un vote terminé le 17 février 2010. Une autre convention couvrant les 18 techniciens et employés de bureau représentés par la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (la FIOE) provenant de KMTS est arrivée à échéance à la fin de 2009. En novembre 2009, nous avons déposé une demande auprès du Conseil canadien des relations industrielles en vue de fusionner cette unité d'accréditation avec les unités actuelles du SCEP (des techniciens et des employés de bureau) qui couvrent nos activités en Ontario. Le SCEP et la FIOE ont tous deux confirmé qu'ils ne s'opposeraient pas à la fusion proposée et nous prévoyons que le Conseil acceptera la proposition au cours des prochains mois, ce qui éliminerait la nécessité de renégocier la convention collective de la FIOE. Une convention couvrant cinq employés du secteur des ventes, représentés par le SCEP au Québec, arrivera à échéance le 31 mai 2010. De plus, un réexamen des salaires des 170 techniciens de Télébec du Québec, qui sont représentés par la Fraternité internationale des Teamsters, est prévu pour juillet 2010. Nous prévoyons renégocier avec succès ces deux conventions collectives au cours de l'exercice. Toutefois, rien ne garantit que nous réussirons à renégocier les conventions collectives à des conditions favorables. Le fait de ne pas arriver à conclure une entente satisfaisante pourrait mener à des interruptions de travail, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

#### *Éventualités juridiques et modifications des lois*

Nous étudions toutes les actions en justice et évaluons la probabilité d'un résultat défavorable et son incidence possible. Les pertes sont comptabilisées quand une perte éventuelle est jugée probable et que ses conséquences peuvent être raisonnablement estimées. Toutefois, des litiges en cours ou futurs pourraient tout de même avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière au cours de la période où le jugement est prononcé ou le règlement a lieu. Les litiges importants en cours sont décrits à la note 23 de nos états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

De plus, l'adoption de nouvelles lois et les modifications des lois ou de leur interprétation, notamment des changements dans les lois fiscales ou dans les taux d'imposition, des changements dans les lois relatives à la confidentialité et à la sécurité de l'information sur les clients, ainsi que les modifications apportées aux lois sur les valeurs mobilières ayant eu pour effet de créer une responsabilité civile en cas de fausse déclaration dans l'information continue, pourraient avoir une incidence importante ou défavorable sur nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

#### *Réussite des acquisitions et des cessions*

Nous pouvons effectuer des acquisitions et des cessions d'entreprises ou d'autres activités dans le cadre de nos stratégies d'affaires. Dans le cas des acquisitions, la réussite est souvent tributaire de l'efficacité avec laquelle les activités acquises sont intégrées à notre entreprise et de la réalisation de synergies dans l'entreprise regroupée. Pareillement, la réussite des dessaisissements dépend de l'obtention d'une juste valeur pour les activités vendues et de la réduction de l'incidence financière du retrait de ces activités de l'ensemble de l'entreprise. Ces activités nécessitent aussi beaucoup d'investissement en temps et en ressources, lesquels peuvent être complètement gaspillés si nous n'arrivons pas à conclure l'opération comme prévu. Nous cherchons à atténuer ces risques à l'aide d'une planification et d'une analyse détaillées de ces opérations et grâce à l'embauche de conseillers et de consultants professionnels qualifiés.

## Risques en matière de fiscalité

### *Déductions des frais d'intérêt*

Les structures des fonds de revenu sont généralement caractérisées par des montants considérables de dettes subordonnées intersociétés ou similaires, ce qui engendre des frais d'intérêt élevés qui viennent réduire les bénéficiaires et, par conséquent, l'impôt sur le revenu à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des frais d'intérêt déduits. Si ce montant était contesté avec succès à l'égard du Groupe Bell Nordiq inc. (en ce qui concerne ses années d'imposition antérieures à sa liquidation le 30 juin 2007) ou de Bell Aliant Communications régionales inc., cela aurait un effet défavorable important sur le montant des liquidités dont nous disposons aux fins de distribution au Fonds et, par la suite, sur les distributions du Fonds à ses porteurs de parts. Nous estimons que les frais d'intérêt inhérents à notre structure organisationnelle peuvent être justifiés et qu'ils sont raisonnables compte tenu des modalités de la dette connexe.

### *Répartition des revenus des sociétés en commandite*

Les commandités de Placements Bell Aliant, s.e.c., de Bell Aliant, s.e.c., de NorthernTel et de Télébec répartissent les revenus respectifs de ces sociétés entre leurs associés respectifs conformément aux modalités des contrats de société. *La Loi de l'impôt* contient des dispositions qui permettent une nouvelle répartition des revenus ou des pertes des sociétés entre les membres d'une société en commandite lorsque la répartition convenue n'est pas raisonnable dans les circonstances. Bien que cette forme de répartition soit jugée raisonnable dans les circonstances, rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester cette répartition. Si la répartition était contestée avec succès, le montant des liquidités dont nous disposons aux fins de distribution au Fonds et, par la suite, les distributions du Fonds à ses porteurs de parts, pourraient en subir les effets défavorables.

### *Les montants au titre des impôts sur les bénéficiaires, des taxes à la consommation et des taxes de transfert, y compris la charge d'impôts, pourraient différer considérablement des montants prévus*

Nous sommes d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tous les impôts sur les bénéficiaires et toutes les taxes à la consommation et de transfert en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement. Dans bien des cas, toutefois, pour calculer les impôts sur les bénéficiaires et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation et de transfert, il faut faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet de vérifications gouvernementales, ce qui pourrait donner lieu à une importante modification du montant des actifs et passifs d'impôts exigibles et futurs et des autres passifs et pourrait, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

### *Modifications du traitement fiscal des fiducies*

Les modifications du traitement fiscal des fiducies de revenu par le gouvernement du Canada, annoncées le 31 octobre 2006, ont obtenu la sanction royale et ont été promulguées le 22 juin 2007 (les règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées, ou « règles relatives aux EIPD »). Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les fiducies de revenu qui étaient cotées en Bourse avant novembre 2006, comme le Fonds, devront verser des impôts aux taux d'imposition des sociétés et certaines distributions aux porteurs de parts seront imposées à titre de dividendes reçus d'une société. Toutes autres choses étant égales, l'imposition des fiducies de revenu aux taux d'imposition des sociétés entraînera une diminution de l'encaisse disponible aux fins de versement de distributions par le Fonds. Le gouvernement du Canada a précisé que bien qu'il n'ait aucune intention d'empêcher la croissance normale des fiducies de revenu existantes au cours de la période de transition, toute expansion injustifiée d'une fiducie de revenu existante avant 2011 entraînerait la prise d'effet immédiate des nouvelles règles. Afin d'être admissible à l'application différée des règles relatives aux

EIPD, le Fonds doit suivre les indications sur la croissance normale des EIPD concernant les capitaux propres qui ont été formulées le 15 décembre 2006, ainsi que les modifications qui y sont apportées à l'occasion (les indications sur la croissance normale). En particulier, les capitaux propres du Fonds ne peuvent s'accroître que d'un montant total ne dépassant pas 100 % de notre capitalisation boursière au 31 octobre 2006, jusqu'à, et y compris, l'année civile 2010. En décembre 2008, le ministre des Finances a publié des notes explicatives concernant l'avis de motion de voies et moyens du 28 novembre 2008, lequel révisait les indications sur la croissance normale de manière à accélérer la disponibilité des montants établis pour 2009 et 2010 en vertu des dispositions refuges afin qu'ils puissent servir à compter du 4 décembre 2008. Ce changement ne modifie pas la croissance maximale autorisée d'une fiducie mais permettrait, de façon générale, à une fiducie comme le Fonds d'utiliser les possibilités de croissance résiduelles au cours d'une seule année plutôt que des les utiliser progressivement en 2009 et en 2010. Comme l'interprétation de ces indications suscite encore de l'incertitude, de même que l'interprétation de la nature de la croissance dans certaines situations, il est impossible de garantir que nous serons en mesure de continuer de profiter de l'application différée des règles relatives aux EIPD. Si le Fonds était présumé avoir entrepris une expansion injustifiée au cours de la période allant jusqu'au 31 décembre 2010, comme il est décrit dans les indications sur la croissance normale, les règles relatives aux EIPD entreraient en vigueur plus tôt que le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

Les termes « BAIIA » (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement), « liquidités distribuables normalisées » et « liquidités distribuables » n'ont pas de sens normalisé prescrit par les PCGR du Canada. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs assujettis. Le bénéfice d'exploitation, le BAIIA, les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont présentés uniformément d'une période à l'autre.

#### BAIIA

Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation, moins les charges d'exploitation; par conséquent, ce terme désigne le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement, la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux et les frais de restructuration et autres frais. Le bénéfice d'exploitation est calculé avant déduction des intérêts et des impôts.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice net, du bénéfice d'exploitation et du BAIIA sur une base consolidée.

*Pour les exercices terminés les 31 décembre  
(en millions de dollars)*

	2009	2008
Bénéfice net	356,2	322,2
Ajouter :		
Autres charges (produits)	11,4	(2,4)
Intérêts débiteurs	158,4	157,2
Charge (économie) d'impôts	(56,1)	(22,0)
Part des porteurs sans contrôle	134,9	131,1
Perte nette liée aux activités abandonnées	16,8	14,4
Bénéfice d'exploitation	621,6	600,5
Ajouter :		
Amortissement	715,0	711,3
Frais de restructuration et autres frais	44,7	60,3
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux	85,1	78,2
<b>BAIIA</b>	<b>1 466,4</b>	<b>1 450,3</b>

Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités courantes, avant l'incidence des intérêts, des impôts, de l'amortissement, de la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux et des frais de restructuration et autres frais. Nous excluons l'amortissement et la charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux, étant donné que ces éléments sont principalement fonction des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des dépenses en immobilisations et le rendement de l'actif des régimes de retraite d'une société. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une incidence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une représentation fautive de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise.

Le BAIIA permet une comparaison uniforme de notre rendement d'exploitation. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer notre capacité de payer nos intérêts sur la dette, d'effectuer des distributions aux porteurs de parts et de respecter nos autres obligations de paiement, et comme outil d'évaluation commun dans le secteur des télécommunications.

La marge du BAIIA est définie comme le BAIIA en pourcentage de nos produits d'exploitation.

Le BAIIA ne doit pas être confondu avec le bénéfice net ou le bénéfice d'exploitation, qui sont les mesures définies par les PCGR du Canada les plus comparables.

#### Liquidités distribuables normalisées et liquidités distribuables

Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables sont deux mesures des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui peuvent être disponibles aux fins de distribution. Nous calculons les liquidités distribuables normalisées à partir des flux de trésorerie selon les directives de l'ICCA qui s'appuient sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, auxquels nous ajoutons ou desquels nous déduisons tout élément qui a une incidence sur les flux de trésorerie :

- i) les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation découlant des activités abandonnées et du Fonds, étant donné qu'ils correspondent à des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation non liés à nos activités poursuivies qui sont disponibles aux fins de distribution;
- ii) les dépenses en immobilisations.

Les lignes directrices de l'ICCA en matière de calcul des mesures des liquidités distribuables normalisées comprennent également des déductions à l'égard de toute limitation imposée sur le montant des distributions en espèces découlant du respect des restrictions en vertu des clauses financières à la date du calcul. Nos conventions de crédit nous empêchent uniquement d'effectuer des distributions excédant les liquidités distribuables au cours du dernier exercice si notre cote de crédit a baissé et n'est plus de qualité supérieure. Puisque notre cote fait partie de la catégorie de qualité supérieure, nous ne sommes assujettis à aucune restriction semblable.

Afin de déterminer nos liquidités distribuables, nous apportons en outre des ajustements à nos liquidités distribuables normalisées pour tenir compte des éléments suivants :

- i) les éléments d'exploitation financés à même les réserves de liquidités ou les emprunts, tels que les variations des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement), la capitalisation du déficit des régimes de retraite, les frais de restructuration et autres frais, et les impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie qui dépassent les niveaux normalisés;
- ii) les charges d'impôts exigibles (les économies d'impôts) que nous avons rajoutées (ou déduites), puisque nous avons mis en place des stratégies fiscales afin de nous assurer qu'elles ne sont pas à payer (à recevoir) en espèces;
- iii) les autres éléments de la variation du fonds de roulement qui ne devraient pas générer de flux de trésorerie réels, actuels ou futurs.

Tous ces ajustements aux fins du calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables figurent dans nos états financiers consolidés ou dans nos livres de comptes, ou dans les états financiers consolidés ou dans les livres de comptes du Fonds, à l'exception de l'ajustement de normalisation visant les impôts sur le capital. Ce dernier ajustement est un calcul faisant appel au jugement de la direction à l'égard de l'estimation des impôts sur le capital que nous paierons lorsque les modifications des futurs taux d'imposition entreront en vigueur. Nous avons présumé que le capital demeurerait stable et que toutes les réductions ou éliminations d'impôts sur le capital provinciaux précédemment annoncées par l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse seraient adoptées à l'avenir. À l'heure actuelle, toutes ces provinces ont annoncé l'élimination progressive des impôts sur le capital dans leurs budgets précédents. Par conséquent, le calcul des liquidités distribuables ne comprend aucun impôt sur le capital ayant un effet sur la trésorerie. Les taux d'imposition réels pourraient se révéler considérablement différents, puisqu'ils sont assujettis aux futures lois fiscales adoptées.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables.

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 135,6	1 249,3
Ajouter (déduire) :		
Liquidités distribuables normalisées liées aux activités abandonnées	(13,9)	(1,0)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds	(15,8)	(0,3)
Dépenses en immobilisations	(464,8)	(526,9)
Liquidités distribuables normalisées	641,1	721,1
Ajouter (déduire) :		
Éléments d'exploitation financés au moyen des réserves de liquidités ou d'emprunts :		
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement)	(22,9)	(134,0)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) du Fonds	11,8	(3,6)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (fonds de roulement) et des autres éléments hors trésorerie liés aux activités abandonnées	9,9	4,5
Capitalisation du déficit des régimes de retraite	73,8	49,2
Frais de restructuration	40,9	60,3
Impôts sur le capital ayant un effet sur la trésorerie dépassant les niveaux normalisés	6,3	10,4
Autres ajustements :		
Économie d'impôts exigibles	(2,0)	(7,6)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie liés aux variations du fonds de roulement	14,5	15,3
Liquidités distribuables	773,4	715,6

Le calcul des liquidités distribuables normalisées et des liquidités distribuables a été effectué à partir d'hypothèses raisonnables et justifiables qui reflètent toutes nos plans, compte tenu du jugement de la direction à l'égard de la conjoncture économique la plus probable. Les résultats réels pourraient se révéler différents, peut-être de façon importante, des hypothèses prospectives utilisées.

Les liquidités distribuables générées au cours d'une période donnée constituent l'une des principales mesures de notre rendement financier. Nous utilisons les liquidités distribuables, entre autres mesures, pour évaluer le rendement financier de nos activités courantes. Nous présentons les liquidités distribuables normalisées pour nous conformer aux lignes directrices de l'ICCA à l'intention des fiduciaires de revenu et des entités intermédiaires. Ces mesures ne doivent pas être considérées comme des mesures de la liquidité ni comme des mesures de remplacement de mesures comparables établies conformément aux PCGR du Canada. À notre avis, certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités distribuables pour évaluer notre capacité et celle du Fonds de procurer un rendement soutenu aux porteurs de parts. Les liquidités distribuables normalisées et les liquidités distribuables ne doivent pas être confondues avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui sont les mesures financières définies par les PCGR du Canada les plus comparables.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

### Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être divulguée est consignée, traitée, regroupée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, au sens où l'entend le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le Règlement 52-109), a été effectuée sous la supervision de notre direction et avec sa participation, notamment le chef de la direction et le directeur des finances. Par suite de cette évaluation, le chef de la direction et le directeur des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2009.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

C'est à la direction qu'incombe la responsabilité d'élaborer et de maintenir un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens où l'entend le Règlement 52-109. Notre système de contrôle interne est fondé sur les critères publiés dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les PCGR du Canada. La direction a évalué la conception et le fonctionnement de notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2009 et a conclu qu'il était efficace. Aucune faiblesse importante n'a été relevée par la direction.

Aucun changement n'a été apporté à notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 qui aurait eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre système de contrôle interne à l'égard de l'information financière.

# Rapport de la direction

## AUX PORTEURS DE PARTS

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des montants qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

La direction a établi et maintient des systèmes comptables et de contrôles internes comportant des politiques et des procédures écrites ainsi qu'un programme de vérification interne exhaustif. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que nos documents comptables sont fiables et constituent un fondement adéquat aux fins de préparation des états financiers en temps opportun et avec exactitude et que notre actif est bien protégé.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière, principalement par l'intermédiaire du comité de vérification. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration sur recommandation du comité de vérification. Le comité de vérification est aussi responsable de recommander la nomination des vérificateurs indépendants et d'approuver leur rémunération et les conditions de leur mission. D'autres responsabilités incombent au comité de vérification, notamment les rencontres périodiques avec les vérificateurs indépendants, les membres de la direction et les vérificateurs internes afin d'examiner les questions touchant la comptabilité, la vérification, les contrôles internes, les litiges, l'information financière ou autres. Les vérificateurs internes et les vérificateurs externes ont librement accès au comité de vérification, que ce soit en présence ou non des membres de la direction.

Nos vérificateurs indépendants, Deloitte & Touche s.r.l., ont vérifié nos états financiers. Le rapport des vérificateurs ci-joint décrit l'étendue de leur vérification et présente leur opinion.



Karen H. Sheriff  
Présidente et chef de la direction  
Placements Bell Aliant Communications régionales Inc.,  
commandité de Placements Bell Aliant  
Communications régionales, société en commandite



Glen LeBlanc  
Chef des affaires financières  
Placements Bell Aliant Communications régionales Inc.,  
commandité de Placements Bell Aliant  
Communications régionales, société en commandite

Le 10 mars 2010

# Rapport des vérificateurs

## AUX ADMINISTRATEURS DE PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES INC., COMMANDITÉ DE PLACEMENTS BELL ALIANT COMMUNICATIONS RÉGIONALES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (la « Société ») aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Deloitte & Touche s.r.l.*

Deloitte & Touche s.r.l.  
Comptables agréés  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
Le 10 mars 2010

# États

## BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2009	2008
<b>Actif</b>			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		27,1	14,6
Débiteurs	2, 25	304,0	348,4
Stocks	3	14,4	13,3
Charges payées d'avance	25	14,8	16,5
Actif d'impôts futurs	4	57,6	40,8
Impôts à recouvrer		14,4	9,1
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées	5	—	15,0
		<b>432,3</b>	<b>457,7</b>
Dépenses en immobilisations			
Immobilisations corporelles	6	3 662,8	3 726,1
Actifs incorporels à durée de vie limitée		3 069,8	3 218,3
		<b>6 732,6</b>	<b>6 944,4</b>
Autres actifs			
Créances à long terme	9, 25	23,8	34,9
Charges reportées		13,4	15,9
Actif d'impôts futurs	4	4,2	7,1
Actif au titre des prestations constituées	7	418,0	398,9
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	8	125,2	125,2
Écart d'acquisition	9	2 768,3	2 766,6
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées	5	—	2,3
		<b>3 352,9</b>	<b>3 350,9</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>10 517,8</b>	<b>10 753,0</b>

Se reporter aux notes complémentaires

## BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2009	2008
<b>Passif et avoir des associés</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Effets à payer à un apparenté	25	2,6	6,2
Créditeurs et charges à payer	10, 25	416,2	451,2
Distributions à verser	25	55,3	55,4
Passif d'impôts futurs	4	—	0,5
Dette à court terme	11	40,0	208,2
Tranche à court terme de la dette à long terme	12	17,2	114,7
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées	5	—	7,6
		<b>531,3</b>	<b>843,8</b>
Passif d'impôts futurs	4	421,6	453,2
Dette à long terme	12	2 759,9	2 454,0
Passifs liés aux dérivés	13	—	15,2
Passif au titre des prestations constituées	7	382,9	421,9
Crédits reportés et autres passifs à long terme	10, 25	34,8	19,5
<b>Total du passif</b>		<b>4 130,5</b>	<b>4 207,6</b>
Part des porteurs sans contrôle	14	1 587,9	1 662,5
<b>Avoir des associés</b>		<b>4 799,4</b>	<b>4 882,9</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des associés</b>		<b>10 517,8</b>	<b>10 753,0</b>

*Se reporter aux notes complémentaires*

*Approuvé au nom du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc.,  
commandité de Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite*



Edward Reevey  
Administrateur



Louis Tanguay  
Administrateur

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par part)

	Notes	2009	2008
Produits d'exploitation	17	3 174,2	3 246,3
Charges			
Charges d'exploitation		1 792,9	1 874,2
Amortissement	18	715,0	711,3
Frais de restructuration et autres frais	10	44,7	60,3
		2 552,6	2 645,8
Bénéfice d'exploitation		621,6	600,5
Autres charges (produits)			
Perte liée aux instruments financiers dérivés	13, 20	13,3	—
Autres produits		(1,9)	(2,4)
		11,4	(2,4)
Intérêts débiteurs			
Intérêts sur la dette à long terme		146,3	138,0
Autres intérêts débiteurs		12,1	19,2
		158,4	157,2
Bénéfice avant les éléments ci-dessous		451,8	445,7
Impôts sur les bénéfices	4		
Économie d'impôts exigibles		(2,0)	(7,6)
Économie d'impôts futurs		(54,1)	(14,4)
		(56,1)	(22,0)
Bénéfice avant la part des porteurs sans contrôle		507,9	467,7
Part des porteurs sans contrôle		134,9	131,1
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		373,0	336,6
Perte nette liée aux activités abandonnées	5	(16,8)	(14,4)
<b>Bénéfice net</b>		<b>356,2</b>	<b>322,2</b>
Résultat par part	19		
Bénéfice de base lié aux activités poursuivies		2,32	2,11
Perte de base liée aux activités abandonnées		(0,10)	(0,09)
Bénéfice de base		2,22	2,02

Se reporter aux notes complémentaires

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Note	2009	2008
Bénéfice net		356,2	322,2
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20	15,7	(5,5)
<b>Résultat étendu</b>		<b>371,9</b>	<b>316,7</b>

Se reporter aux notes complémentaires

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES ASSOCIÉS

		Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accumulés	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des bénéfices accumulés et des autres éléments du résultat étendu	Total de l'avoir des associés
<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009</i>	Notes						
<i>(en millions de dollars)</i>							
Solde au 31 décembre 2008		2 061,5	0,4	2 863,7	(42,7)	2 821,0	4 882,9
Bénéfice net		—	—	356,2	—	356,2	356,2
Distributions déclarées sur :							
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		—	—	(81,7)	—	(81,7)	(81,7)
Parts de société en commandite de catégorie 2	25	—	—	(373,7)	—	(373,7)	(373,7)
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20	—	—	—	15,7	15,7	15,7
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>		<b>2 061,5</b>	<b>0,4</b>	<b>2 764,5</b>	<b>(27,0)</b>	<b>2 737,5</b>	<b>4 799,4</b>

		Capital des associés	Surplus d'apport	Bénéfices accumulés	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des bénéfices accumulés et des autres éléments du résultat étendu	Total de l'avoir des associés
<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008</i>	Notes						
<i>(en millions de dollars)</i>							
Solde au 31 décembre 2007		1 548,0	0,2	2 995,8	(37,2)	2 958,6	4 506,8
Bénéfice net		—	—	322,2	—	322,2	322,2
Émission de parts de société en commandite de catégorie 2 lors d'un regroupement d'entreprises	15, 26	513,5	—	—	—	—	513,5
Distributions déclarées sur :							
Parts de société en commandite échangeables de catégorie 1		—	—	(81,5)	—	(81,5)	(81,5)
Parts de société en commandite de catégorie 2	25	—	—	(372,8)	—	(372,8)	(372,8)
Charge liée aux options sur actions		—	0,2	—	—	—	0,2
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20	—	—	—	(5,5)	(5,5)	(5,5)
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>		<b>2 061,5</b>	<b>0,4</b>	<b>2 863,7</b>	<b>(42,7)</b>	<b>2 821,0</b>	<b>4 882,9</b>

*Se reporter aux notes complémentaires*

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	Notes	2009	2008
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		373,0	336,6
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	18	715,0	711,3
Gain à la cession d'actifs		(0,8)	(2,5)
Économie d'impôts futurs		(54,1)	(14,4)
Coût net des régimes d'avantages sociaux	7	77,4	70,5
Capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite	7	(135,5)	(111,8)
Part des porteurs sans contrôle		134,9	131,1
Perte liée aux instruments financiers dérivés	13	13,3	—
Variation de l'actif et du passif d'exploitation	21	22,9	134,0
Autres		(10,5)	(5,5)
		<b>1 135,6</b>	<b>1 249,3</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Rachat de créances	2	—	(55,0)
Remboursement net de la dette à court terme	11	(168,2)	(8,5)
Produit (remboursement) net d'effets à payer à un apparenté	25	(3,6)	4,3
Produit de la dette à long terme	12	348,6	50,0
Remboursement de la dette à long terme	12	(156,8)	(53,8)
Remboursement d'obligations au titre de contrats de location-acquisition	12	(8,8)	(6,8)
Règlement d'instruments financiers dérivés, montant net	13	(15,4)	—
Distributions versées par des filiales aux porteurs sans contrôle	14	(209,5)	(213,0)
Distributions versées		(455,5)	(446,9)
		<b>(669,2)</b>	<b>(729,7)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Dépenses en immobilisations		(464,8)	(526,9)
Produit de la vente d'immobilisations		2,4	3,4
Acquisition d'entreprises, déduction faite de l'encaisse reçue	26	—	(28,2)
		<b>(462,4)</b>	<b>(551,7)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie provenant des activités poursuivies</b>			
		<b>4,0</b>	<b>(32,1)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie provenant des activités abandonnées</b>			
	5	<b>8,5</b>	<b>(1,4)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>			
		<b>14,6</b>	<b>48,1</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>			
		<b>27,1</b>	<b>14,6</b>
<b>Information supplémentaire</b>			
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>			
Trésorerie		20,1	8,5
Équivalents de trésorerie		7,0	6,1
		<b>27,1</b>	<b>14,6</b>
<b>Intérêts versés</b>			
		<b>144,4</b>	<b>149,3</b>
<b>Impôts sur les bénéfices payés (recouvrés), montant net</b>			
		<b>0,3</b>	<b>(7,1)</b>

Se reporter aux notes complémentaires

# Notes

Placements Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Placements Bell Aliant, s.e.c.) a été établie en 2006 en vertu des lois de la province de Québec et détient les activités principales du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (le Fonds). Toute utilisation des termes « nous » ou « nos/notre » fait référence à Placements Bell Aliant, s.e.c. et à ses filiales.

Nos activités sont principalement concentrées dans les services de télécommunications régionaux dans le Canada atlantique, au Québec et en Ontario. Nous offrons une vaste gamme de services de communications traditionnels et novateurs de transmission de la voix et de données ainsi que des services de consultation en matière de technologies de l'information (TI), de gestion des infrastructures, de solutions matérielles et de solutions technologiques avancées.

## 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### États financiers consolidés

Nous avons préparé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus (les PCGR) du Canada.

Nous consolidons les états financiers de toutes les entités que nous contrôlons. Au 31 décembre 2009, nos principales filiales incluaient Bell Aliant Communications régionales inc., Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (Bell Aliant, s.e.c.), Télébec, société en commandite (Télébec) et NorthernTel, société en commandite (NorthernTel). Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

### Chiffres correspondants

Certaines données financières correspondantes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour 2009 en ce qui a trait aux activités abandonnées, tel qu'il est expliqué à la note 5.

### Utilisation d'estimations comptables

En vertu des PCGR du Canada, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs constatés et les informations présentées sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours des périodes visées. Par leur nature, ces estimations et ces hypothèses comportent une incertitude relative à la mesure et par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans les présents états financiers. Nous avons recours à des estimations pour certains éléments comme les produits, les provisions pour créances douteuses, le gain ou la perte à la cession de créances, la durée de vie utile des immobilisations, les moins-values d'actifs, les éventualités de nature juridique et fiscale, les régimes d'avantages sociaux des employés, les impôts sur les bénéfices, les frais de restructuration et autres frais, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels. Nous utilisons également des estimations lorsque nous comptabilisons la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge à la suite d'un regroupement d'entreprises.

Au troisième trimestre de 2009, nous avons diminué de 5,6 M\$ l'estimation de la créance à long terme associée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec en nous basant sur la valeur finale établie de la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition. Se reporter à la note 9 pour de l'information supplémentaire.

Au cours du quatrième trimestre de 2009, nous avons augmenté de 6,8 M\$ l'estimation du passif au titre des frais de restructuration et autres frais inscrite en 2008 relativement à des initiatives en matière de productivité. Comme les employés qui ont quitté avaient la possibilité de faire des choix qui pouvaient avoir une incidence sur leur indemnité de départ, le coût final des mesures de restructuration a différé de manière importante de notre estimation. Se reporter à la note 10 pour de l'information supplémentaire.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours, tous étant facilement convertibles en liquidités et exposés à un risque négligeable de variation de la juste valeur.

#### Cession de créances

Nous vendons, en vertu d'une convention renouvelable d'achat et de vente, certaines créances à une fiducie de titrisation. Nous comptabilisons la vente lorsque nous cédonc le contrôle sur les créances et que nous recevons un produit net en espèces de la fiducie. Les gains ou les pertes sur ces opérations ainsi que les frais d'administration du programme sont constatés dans les autres charges (produits). Le gain ou la perte calculé dépend en partie de la valeur comptable des créances cédées, qui est répartie entre les créances vendues et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date de l'opération. Nous déterminons la juste valeur des créances cédées d'après la valeur des flux de trésorerie futurs prévus au moyen de la meilleure estimation faite par la direction quant aux hypothèses clés comme la durée de vie moyenne pondérée des créances et les coefficients de pertes sur créances.

Nous avons également conclu des conventions d'achat et de vente en vue d'acquérir auprès de Bell Canada certains comptes clients liés aux activités sans fil et de vendre à Bell Canada nos comptes clients liés aux activités sur fil de l'Ontario et du Québec. Nous cédonc ces créances au montant facturé, moins une déduction au titre des montants en souffrance. Nos provisions normales pour créances douteuses sont faites au titre des comptes clients liés aux activités sans fil acquis.

#### Stocks

Les stocks représentent les produits ou le matériel achetés pour revente. Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût du matériel important ou des éléments qui ne sont pas habituellement fongibles est déterminé selon la méthode du coût réel d'entrée alors que le coût de tous les autres éléments des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimatif des stocks moins la totalité des frais de vente estimatifs.

#### Impôts sur les bénéfices

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés de personnes et par conséquent, ce bénéfice n'est pas assujéti à l'impôt puisque le bénéfice imposable est attribué directement aux associés.

Le bénéfice gagné par l'entremise de filiales constituées en sociétés par actions est assujéti à l'impôt. Les impôts sur les bénéfiques sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, les impôts sur les bénéfiques tiennent compte des conséquences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs ou des passifs présentés aux fins de présentation de l'information financière et leur valeur fiscale, ainsi que des économies d'impôts liées aux pertes qui seront, de façon plus probable qu'improbable, réalisées et reportées au cours des exercices futurs de façon à diminuer les impôts sur les bénéfiques. Par conséquent, un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur en vertu des lois fiscales au moment où les produits et les charges sous-jacents devraient être réalisés aux fins de l'impôt. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est indiquée dans les résultats de la période pendant laquelle la modification entre pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-valeur est enregistrée, au besoin, pour ramener les actifs d'impôts futurs au montant qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser.

### Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La plupart de nos immobilisations corporelles sont amorties à l'aide de la méthode d'amortissement par classes homogènes. Dans le cours normal de nos activités, lorsque nous mettons des actifs hors service, nous en imputons le coût initial à l'amortissement cumulé. Nous révisons périodiquement la durée de vie utile estimative des actifs et, si nécessaire, nous l'ajustons sur une base prospective. Nous calculons l'amortissement des dépenses en immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile, comme suit :

Dépenses en immobilisations	Durée de vie utile estimative
Immobilisations corporelles	
Bâtiments et tours	De 10 à 30 ans
Installations et matériel de télécommunications	De 3 à 40 ans
Autre matériel	De 3 à 20 ans
Actifs incorporels à durée de vie limitée	
Logiciels	De 2 à 7 ans
Relations clients	De 9 à 30 ans
Contrat de licence bilatéral	40 ans
Conventions d'itinérance	4,5 ans

Les coûts capitalisés, pour les immobilisations que nous avons construites et qui sont classées dans les installations en construction ou les logiciels en développement, comprennent les coûts, les frais de main-d'œuvre et les charges indirectes contractés. Les matières et fournitures sont évaluées au coût, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Nous ne capitalisons pas les intérêts débiteurs. Nous commençons à amortir nos installations en construction ou nos logiciels en développement lorsqu'ils deviennent opérationnels.

Dans un premier temps, nous évaluons et comptabilisons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à leur juste valeur, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, subséquemment rajustée pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie estimatifs initiaux. Nous capitalisons les coûts de mise hors service des immobilisations dans les dépenses en immobilisations connexes et comptabilisons l'amortissement sur la durée de vie utile. Nous augmentons également l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation comptabilisée et comptabilisons un montant correspondant dans l'amortissement pour refléter le passage du temps.

Nous procédons à des tests de dépréciation relativement aux dépenses en immobilisations lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que nous ne soyons pas en mesure de recouvrer leur valeur comptable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des dépenses en immobilisations excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable.

### Crédits et charges reportés

Les crédits et charges reportés comprennent essentiellement les éléments suivants et sont comptabilisés comme suit :

	Période de comptabilisation	Poste à l'état des résultats
Charges reportées :		
Frais liés aux contrats à long terme avec des clients, p.ex. les soumissions et les autres frais initiaux	Durée du contrat conclu avec le client	Charges d'exploitation
Coûts liés aux facilités de crédit à court terme et à long terme	Durée à courir des facilités d'emprunt	Autres intérêts débiteurs
Paiements anticipés de frais liés aux contrats de services à long terme	Durée du contrat	Charges d'exploitation
Crédits au titre de la loyauté des clients	Durée du contrat conclu avec le client	Produits d'exploitation
Crédits reportés :		
Produits comptabilisés d'avance	Durée du contrat conclu avec le client	Produits d'exploitation
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Durée de vie utile des dépenses en immobilisations connexes	Amortissement

### Avantages complémentaires de retraite

Nous offrons des régimes de retraite et d'autres avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles. Ces régimes comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD), des régimes de retraite à cotisations déterminées (RRCD), des régimes d'épargne-retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite, tels que des régimes d'assurance vie et d'assurance soins de santé.

#### RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Les coûts des RRCD et des autres régimes d'épargne-retraite sont constatés et capitalisés à mesure que les employés nous fournissent des services au cours de l'exercice.

#### RRPD et régimes d'avantages complémentaires de retraite

Nous comptabilisons nos obligations en vertu de ces régimes. Dans le cas des RRPD, nous comptabilisons le passif et tous les écarts actuariels reportés dans les régimes, diminution faite de la juste valeur des actifs des régimes, qui ont été investis pour capitaliser ce passif.

Le 31 décembre est la date de mesure des régimes de retraite de nos employés. Nos actuaires évaluent chaque régime au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des autres avantages complémentaires de retraite aux fins de capitalisation. Les plus récentes évaluations actuarielles ont été effectuées en date du 31 décembre 2008. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation seront effectuées en date du 31 décembre 2009 et seront terminées en 2010.

Les coûts des prestations et avantages gagnés par les employés au titre des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite sont déterminés de façon actuarielle au moyen de ce qui suit :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, laquelle tient compte des niveaux de salaires futurs;
- les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé;
- les taux d'actualisation, qui sont calculés en fonction des taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée ou, dans le cas de certains régimes fermés qui sont principalement constitués de membres retraités, en fonction des taux de rente courants.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les titres de participation sont évalués selon la méthode fondée sur la valeur liée au marché, et le rendement des placements (les gains et les pertes) en sus du rendement prévu est constaté dans la valeur des actifs sur une période de trois ans. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur. Le taux de rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur des prévisions à long terme des rendements sur le marché financier, compte tenu de la composition des actifs selon notre politique.

Le coût au titre des services passés découlant de la modification des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de service moyenne restante des employés actifs à la date de modification.

Nous utilisons l'approche dite « du couloir » pour calculer les gains actuariels et pertes actuarielles qui se reflètent dans nos résultats. Cette approche consiste à déduire 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou 10 % de la valeur liée au marché des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, des gains ou pertes actuariels nets non amortis. L'excédent est ensuite amorti sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou l'espérance de vie moyenne des employés retraités, soit 10 ans et 23 ans, respectivement, au 31 décembre 2009 (10 ans et 23 ans, respectivement, en 2008).

Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

#### Écart d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009, nous avons adopté le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », lequel a été publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'ICCA) et fournit des indications sur l'évaluation, la constatation, la présentation et la fourniture d'informations applicables à ces éléments. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence importante sur nos activités ni sur notre information financière.

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'une entreprise acquise sur la juste valeur du montant net attribué à chaque actif acquis et à chaque passif pris en charge. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, lesquels ne sont pas amortis, incluent les marques Télébec, NorthernTel et Kenora Municipal Telephone System (KMTS) et les licences de télécommunications et de câblodistribution.

Nous soumettons l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

Nous évaluons la perte de valeur de l'écart d'acquisition en deux étapes. La première étape consiste à détecter toute perte de valeur potentielle en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable, on considère que l'actif n'a pas subi de perte de valeur. Dans ce cas, la deuxième étape n'est pas nécessaire. Si la juste valeur d'une unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, nous passons à la deuxième étape, qui consiste à déterminer la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables de l'unité d'exploitation afin de déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, on considère que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur.

Nous évaluons la perte de valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie en comparant la juste valeur de l'actif à sa valeur comptable. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, on considère que l'actif a subi une perte de valeur et l'écart est imputé aux autres charges de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

La juste valeur est fondée sur les estimations des flux de trésorerie actualisés, des facteurs externes, ou sur une combinaison de ces deux éléments. La détermination de la juste valeur exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses à la date de l'évaluation, lesquelles comportent, de par leur nature, une incertitude relative à la mesure. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent comprendre la pondération d'informations internes et externes, le coût moyen pondéré du capital et les taux de croissance futurs prévus, le financement des régimes de retraite, les dépenses en immobilisations et les économies générées par les initiatives en matière de productivité.

Aucune perte de valeur n'a été décelée lors du test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie réalisé au 31 octobre 2009.

#### Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, en fonction de leurs modalités. Les dépenses en immobilisations engagées dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amorties conformément à leur nature. Les paiements faits en vertu des obligations découlant de contrats de location-acquisition sont portés en diminution de ces obligations, déduction faite des intérêts théoriques.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont constatés lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat sur dérivés. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur à leur constatation initiale.

#### Actifs et passifs financiers non dérivés

Aux fins de l'évaluation continue, nous classons les actifs et les passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi que selon les choix et les intentions de la direction relativement à ces éléments. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs financiers est fondée sur la juste valeur ou sur le coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, selon leur classement.

Nos actifs et passifs financiers non dérivés sont habituellement classés et évalués comme suit :

Poste du bilan	Classement	Évaluation subséquente
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût après amortissement
Effets à payer à un apparenté	Autres passifs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Distributions à verser	Autres passifs	Coût après amortissement
Dette à court terme	Autres passifs	Coût après amortissement
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme	Autres passifs	Coût après amortissement

#### Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont généralement acquis dans le but de tirer un gain des variations à court terme du prix. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

### Prêts et créances

Les prêts et créances découlent de la remise de trésorerie ou d'autres actifs par nous à un tiers en échange d'une promesse de remboursement à vue ou à une ou des dates déterminées. Les gains et les pertes sont constatés en résultat net dans la période au cours de laquelle l'actif est décomptabilisé ou a subi une perte de valeur. Les débiteurs sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de bilan et une provision pour créances douteuses est comptabilisée selon les circonstances entourant chaque compte, l'échéance des débiteurs, les tendances historiques et les conditions économiques générales. Les créances à long terme sont soumises à un test de dépréciation sur une base périodique. Lorsqu'il existe une preuve objective que ces actifs ont subi une perte de valeur, leur valeur comptable est réduite et la perte est constatée en résultat net dans la période au cours de laquelle l'évaluation a eu lieu. La perte de valeur correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la juste valeur des flux de trésorerie estimatifs que l'actif devrait générer actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

### Autres passifs

Les autres passifs comprennent tous les passifs financiers autres que les dérivés ou les passifs qui ont été classés comme détenus à des fins de transaction.

### Coûts de transaction

Les coûts de transaction qui sont de nature différentielle et directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou d'un passif financier sont comptabilisés de la façon suivante :

- Actifs ou passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction – Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés;
- Actifs ou passifs financiers classés comme prêts et créances ou autres passifs – Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument financier au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme il est impossible d'utiliser la méthode du taux d'intérêt effectif pour les coûts de transaction directement imputables aux facilités de crédit à court terme sur lesquelles des montants sont fréquemment prélevés ou remboursés, ces coûts de transaction sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance des facilités de crédit.

### *Instruments financiers dérivés*

Nous pouvons avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer notre exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Pour chaque dérivé, on détermine s'il est approprié d'appliquer la comptabilité de couverture. Lorsqu'il est possible d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès la mise en place du contrat sur dérivé afin de décrire en détail l'objectif précis en matière de gestion du risque et la stratégie à adopter pour l'opération de couverture. La description précisera l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui doivent être couverts, le risque couvert, le type d'instrument de couverture utilisé ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité. L'instrument de couverture doit être hautement efficace afin d'atteindre son objectif, c'est-à-dire contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie prévus attribuables au risque couvert, dès la mise en place de la couverture et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture cesse prospectivement d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture n'est plus considéré comme une couverture efficace, qu'il est résilié ou vendu, ou à la suite de la vente ou de la résiliation anticipée de l'élément couvert.

### Comptabilité de couverture

Nous avons recours à des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'un programme de gestion de la composition des éléments à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable de notre portefeuille d'emprunts et du coût d'emprunt global correspondant, et aux fins de la couverture du risque de taux d'intérêt relatif au refinancement futur de la dette existante ou à l'émission prévue de titres d'emprunt. Nous désignons ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie prévus liés à la dette sous-jacente. Les contrats de swaps de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés et sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant à payer à des contreparties ou à recevoir d'elles est pris en compte à titre de rajustement des intérêts courus.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace de l'instrument dérivé utilisé à des fins de couverture, déduction faite des impôts, sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu, tandis que la tranche inefficace est constatée dans les intérêts débiteurs.

Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants précédemment constatés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les intérêts débiteurs des périodes au cours desquelles la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes sur les instruments dérivés sont immédiatement reclassés dans les autres charges (produits) lorsque l'élément couvert est vendu ou résilié plus tôt que prévu.

Les couvertures de flux de trésorerie utilisées en 2008 pour couvrir le risque de taux d'intérêt ont été réglées en 2009, lorsque la dette à long terme couverte a été remboursée avant son échéance. Au 31 décembre 2009, nous n'utilisons aucune couverture de taux d'intérêt ni aucune couverture liée au risque de change.

### Couvertures économiques

Les dérivés qui procurent une couverture économique mais qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à leur juste valeur, et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres charges (produits).

### Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés (composantes d'un contrat dont les flux de trésorerie varient indépendamment du contrat hôte) sont présentés distinctement du contrat hôte non dérivé et comptabilisés à titre de dérivés à moins que certains critères ne soient respectés. Actuellement, nos contrats ne contiennent aucun dérivé incorporé important qui nécessiterait une comptabilisation et une présentation distincte.

### Constatation des produits

Les produits d'exploitation sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés, plus précisément quand les services sont fournis, quand les produits sont livrés aux clients, quand il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, quand les montants sont déterminés ou déterminables et quand le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans le cas d'ententes en vertu desquelles des produits ou services multiples sont vendus, nous comptabilisons séparément chaque produit ou service et attribuons les produits d'exploitation à chacun selon la juste valeur relative, laquelle est déterminée par la valeur de vente individuelle ou par d'autres preuves fiables. Nous appliquons alors à chaque produit ou service nos conventions de constatation des produits pertinentes. Nous reportons la constatation des produits pour les paiements reçus d'avance jusqu'à ce que le service ait été fourni ou que le produit ait été livré aux clients.

Dans le cas des contrats à prix fixe, nous constatons les produits selon la méthode de la constatation au prorata des travaux, soit à mesure que les services sont fournis ou que des jalons du contrat sont atteints. S'il est déterminé pendant la durée du contrat qu'une perte sera subie, une provision pour la perte estimative est immédiatement constatée.

En ce qui a trait aux ententes en vertu desquelles des sous-traitants fournissent des services à nos clients, les produits sont constatés d'après le montant facturé aux clients si nous agissons pour notre propre compte dans cette entente. Autrement, nous constatons le montant net que nous conservons à titre de produit.

Nous comptabilisons les produits tirés des ventes à l'égard des contrats de location-vente liés à du matériel à l'entrée en vigueur du contrat. Les produits financiers sont constatés sur la durée du contrat.

### Résultat par part

Le résultat par part est fondé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.

### Régimes de rémunération à base de parts

Certains employés sont admissibles à des régimes d'achat de parts et à un régime de parts différées, lesquels sont décrits à la note 16. Une charge de rémunération est constatée pour nos cotisations aux régimes d'achat de parts et au fur et à mesure que les droits des parts sont acquis en vertu de notre régime de parts différées. Dans le cas de notre régime de parts différées, nous comptabilisons l'effet des extinctions à mesure qu'elles se produisent.

### Distributions

Les distributions par part que Placements Bell Aliant, s.e.c. a versées aux porteurs de parts de société en commandite échangeables sont équivalentes aux distributions par part versées aux porteurs de parts du Fonds. Les distributions à verser à nos porteurs de parts sont constatées lorsqu'elles sont déclarées.

### Réglementation du secteur des télécommunications

Certaines de nos filiales, dont Bell Aliant, s.e.c., Télébec et NorthernTel, sont assujetties à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC) en vertu de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le CRTC voit à ce que les Canadiens aient accès à des services téléphoniques et autres services de télécommunications fiables à des prix abordables. De plus, il octroie les licences aux entreprises de distribution de radiodiffusion et réglemente leurs activités. Les décisions du CRTC régissent les prix que nous facturons pour certains services, principalement le service téléphonique local et d'accès, et imposent d'autres exigences relatives à l'exploitation. La note 22 fournit de plus amples renseignements sur le compte de report, mécanisme mis en œuvre dans le cadre de la décision sur le plafonnement des tarifs rendue en 2002 par le CRTC.

### Modifications futures des conventions comptables

Le Conseil des normes comptables de l'ICCA modifie constamment certaines normes ou notes d'orientation du *Manuel de l'ICCA*. Nous examinons ces modifications à mesure qu'elles sont proposées et, s'il y a lieu, nous modifierons nos conventions comptables et nos informations à fournir.

### *Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle*

L'ICCA a publié le chapitre 1582, intitulé « Regroupements d'entreprises », parallèlement au chapitre 1601, intitulé « États financiers consolidés », et au chapitre 1602, intitulé « Participations sans contrôle ». Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour l'évaluation d'un regroupement d'entreprises ainsi que pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charges. Le chapitre 1601, qui remplace le chapitre 1600, reconduit les indications existantes à l'égard de la préparation des états financiers consolidés après une acquisition autre qu'une participation sans contrôle. Le chapitre 1602 établit des normes pour le traitement d'une participation sans contrôle après une acquisition découlant d'un regroupement d'entreprises. Les nouvelles normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et l'adoption anticipée est autorisée. Nous procédons actuellement à l'évaluation de l'incidence des nouvelles normes sur nos états financiers consolidés.

## 2

### CESSION DE CRÉANCES

Nous avons conclu une convention d'achat et de vente de créances à rechargement auprès d'une fiducie de titrisation en vue de vendre une participation dans un groupe de créances détenues par notre filiale, Bell Aliant, s.e.c.. Le groupe de créances comprend également les créances liées aux activités sans fil acquises auprès de Bell Canada s'élevant à environ 0,3 M\$ au 31 décembre 2009 (11,4 M\$ en 2008), ou à environ 0,1 % de l'ensemble du groupe de créances (3,2 % en 2008). Le montant maximal des créances que nous pouvons vendre à la fiducie a été établi à 220,0 M\$.

Dans le cadre de la convention de titrisation, nous sommes tenus de fournir une sûreté, qui prend actuellement la forme de créances additionnelles données en excédent du produit en espèces net reçu. Actuellement détenue par la fiducie, cette sûreté (ou ces droits conservés) nous sera restituée à l'expiration de la convention en juillet 2011. Les droits conservés sont comptabilisés dans les débiteurs.

Nous continuons de gérer ces créances et de percevoir les sommes dues, mais les droits de la fiducie relativement à la perception de ces créances, y compris les créances qui composent les droits conservés, ont priorité de rang sur nos propres droits. Nous ne comptabilisons pas d'actif ou de passif de gestion séparément des créances vendues. La fiducie et ses investisseurs n'ont aucun recours sur nos autres actifs si le débiteur est en défaut de paiement des sommes dues lorsqu'elles deviennent exigibles.

En vertu de la convention de titrisation, la fiducie réinvestit les sommes recouvrées dans l'achat de droits additionnels liés à nos créances jusqu'à l'expiration de la convention. Pendant la durée de la convention de titrisation, nous demeurons exposés à certains risques de non-paiement qui, s'ils devaient se matérialiser, pourraient entraîner une résiliation anticipée de la convention de titrisation.

Le tableau qui suit présente les détails des créances vendues, de certains montants reçus de la fiducie ou versés à cette dernière au cours de l'exercice et des hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des créances à la date de cession :

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Fourchette de 2009	2009	2008
Aux 31 décembre :			
Droits titrisés dans les créances clients		208,0	209,3
Produit en espèces net		165,0	165,0
Droits conservés		43,0	44,3
Pour les exercices terminés les 31 décembre :			
Fonds perçus réinvestis dans des ventes à rechargement		1 927,0	2 109,0
Diminution du produit en espèces net		—	(55,0)
Moyenne des créances clients gérées		316,0	343,5
Perte avant impôts et honoraires de gestion		2,5	7,6
Hypothèses :			
Coût moyen des fonds	0,68 % à 3,54 %	1,53 %	4,24 %
Ratio moyen des comptes en souffrance	8,10 % à 14,54 %	11,16 %	15,65 %
Ratio moyen des pertes nettes sur créances	0,42 % à 1,09 %	0,55 %	0,48 %
Échéance moyenne pondérée en jours	32 à 43	37	43

La sensibilité de la juste valeur des droits conservés à une variation immédiate de 10 à 20 % des hypothèses ci-dessus est négligeable.

### 3 STOCKS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le coût des stocks constaté à titre de charge d'exploitation, à l'égard des activités poursuivies, était de 28,2 M\$ (27,9 M\$ au 31 décembre 2008). Ce coût inclut une somme négligeable relative à des réductions de valeur des stocks (somme négligeable au 31 décembre 2008). Aucune réduction de valeur des stocks n'a fait l'objet d'une reprise importante au cours de l'exercice.

## 4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Une charge d'impôts est constatée pour nos filiales assujetties à l'impôt. Les impôts futurs reflètent l'incidence fiscale nette des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que l'avantage lié aux pertes qu'il est plus probable qu'improbable de réaliser et qui sera reporté aux prochains exercices afin de réduire les impôts sur les bénéfices. L'incidence fiscale des écarts temporaires liés à nos filiales, qui donne lieu à des tranches importantes d'actifs et de passifs d'impôts futurs, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Dépenses en immobilisations	(23,7)	(17,8)
Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	(405,4)	(456,6)
Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite	(26,9)	(18,1)
Charges reportées	14,1	22,6
Reports de pertes prospectifs	181,0	167,5
Report du bénéfice tiré de la société en commandite	(118,2)	(116,8)
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres d'emprunt	(0,8)	3,1
Indemnités de départ	5,1	1,9
Autres	15,0	8,4
<b>Total des impôts futurs</b>	<b>(359,8)</b>	<b>(405,8)</b>

Le report du bénéfice tiré de la société en commandite découle du fait que la fin de l'année d'imposition de certaines de nos filiales constituées en sociétés par actions diffère de la fin d'exercice de la société en commandite.

Le total des impôts futurs est composé de ce qui suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Actifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	57,6	40,8
Tranche à long terme	4,2	7,1
Passifs d'impôts futurs :		
Tranche à court terme	—	(0,5)
Tranche à long terme	(421,6)	(453,2)
<b>Total des impôts futurs</b>	<b>(359,8)</b>	<b>(405,8)</b>

Une partie de notre bénéfice est tirée de sociétés de personnes. De ce fait, cette partie de notre bénéfice n'est pas assujettie à l'impôt en ce qui a trait à la société de personnes, le bénéfice imposable étant attribué directement aux associés respectifs. Ces sociétés de personnes présentent des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, lesquels sont transmis aux associés et donneraient lieu à un actif ou à un passif d'impôts futurs si les sociétés en commandite étaient assujetties à l'impôt.

Le tableau suivant présente notre quote-part de ces écarts temporaires :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Écarts temporaires déductibles :		
Régimes de retraite et autres avantages complémentaires de retraite	115,6	138,0
Passifs au titre des dérivés et frais d'émission de titres d'emprunt	17,1	22,1
Indemnités de départ	17,1	6,3
Autres	19,6	11,4
	169,4	177,8
Écarts temporaires imposables :		
Dépenses en immobilisations	(1 243,0)	(1 280,6)
Charges reportées	(24,1)	(17,7)
	(1 267,1)	(1 298,3)

Les principales composantes de l'économie d'impôts sont les suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Économie d'impôts exigibles	(2,0)	(7,6)
Charge (économie) d'impôts futurs :		
Variation des écarts temporaires	(28,9)	(21,2)
Variation du taux d'imposition prévu par la loi	(25,2)	6,8
Économie d'impôts	(56,1)	(22,0)

Le rapprochement du taux d'imposition prévu par la loi et du taux d'imposition effectif s'effectue comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2009	2008
Taux d'imposition combiné prévu par la loi	32,90 %	33,49 %
Intérêts créditeurs intersociétés gagnés au sein d'entités non imposables	(28,51)	(29,82)
Bénéfice attribué aux actionnaires sans contrôle	(13,33)	(13,24)
Incidence des taux futurs en vigueur sur les écarts temporaires	(5,57)	1,54
Perte non déductible	0,55	0,84
Écart d'acquisition non déductible et amortissement des actifs incorporels	2,63	2,77
Autres écarts permanents	(1,09)	(0,52)
Taux d'imposition réel	(12,42) %	(4,94) %

### Pertes fiscales

Au 31 décembre 2009, nos filiales constituées en sociétés par actions avaient 624,9 M\$ (546,9 M\$ en 2008) de pertes fiscales autres qu'en capital pouvant servir à réduire les bénéfices imposables dans les prochains exercices. L'économie d'impôts liée à une tranche de 592,6 M\$ (510,5 M\$ en 2008) de ces pertes a été constatée dans les actifs d'impôts futurs. Ces pertes expireront de 2023 à 2029 selon différents montants annuels. Aucune économie d'impôts n'a été constatée pour une tranche de 32,3 M\$ de ces pertes (36,4 M\$ en 2008). Les pertes au titre desquelles aucune économie d'impôts n'a été comptabilisée expireront en différents montants annuels de 2011 à 2026.

Au 31 décembre 2009, nos filiales constituées en sociétés par actions avaient une perte en capital de 17,5 M\$ (néant en 2008) pouvant être reportée afin de réduire les gains en capital des exercices futurs. Aucune économie d'impôts n'a été constatée pour ces pertes (néant en 2008).

## 5 ACTIVITÉS ABANDONNÉES

### Innovatia Inc. (Innovatia)

Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, Placements Bell Aliant, s.e.c. a conclu un accord d'achat d'actions en vertu duquel les cadres supérieurs actuels d'Innovatia ont fait l'acquisition de la totalité des actions en circulation d'Innovatia. Par conséquent, au cours du troisième trimestre de 2009, nous avons reclassé les résultats d'exploitation d'Innovatia dans les activités abandonnées, et les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie des périodes précédentes ont été retraités pour refléter ce changement. Le produit à la clôture se chiffrait à 1,5 M\$, ce qui s'est traduit par une perte à la vente de 1,5 M\$ constatée dans la perte nette liée aux activités abandonnées.

### xwave New England Corp. (xwave NE)

Le 1<sup>er</sup> juin 2009, Placements Bell Aliant, s.e.c. et Solutions Abilis Inc. (Abilis) ont conclu une entente d'achat d'actions qui prévoit l'acquisition par Abilis de la totalité des actions en circulation de xwave NE. Par conséquent, au cours du deuxième trimestre de 2009, nous avons reclassé les résultats d'exploitation de xwave NE dans les activités abandonnées et nous avons retraité les états consolidés des résultats et des flux de trésorerie des périodes précédentes afin de refléter ce changement. Le produit à la clôture se chiffrait à 4,9 M\$, ce qui s'est traduit par une perte de 3,5 M\$ constatée dans la perte nette liée aux activités abandonnées.

### Activités liées à la défense, à la sécurité et à l'aérospatiale (DSA)

En 2008, Placements Bell Aliant, s.e.c. et CAE Services professionnels (Canada) inc. (CAE) ont conclu une convention d'achat d'actifs selon laquelle CAE acquerrait nos activités de DSA, lesquelles étaient exercées sous la marque xwave. L'opération a été conclue le 1<sup>er</sup> mai 2009. Le produit à la conclusion de la vente s'est établi à 16,3 M\$ en espèces et à 7,6 M\$ sous forme de somme à recevoir de CAE liée aux ajustements du bilan après la clôture. Un produit additionnel de 8,5 M\$ est conditionnel à la concrétisation de certains événements futurs, notamment l'attribution ou la reprise de travaux liés à certains contrats, pour un produit total pouvant atteindre 32,4 M\$. Un gain à la vente de 1,7 M\$, déduction faite de l'écart d'acquisition attribué de 3,9 M\$ (note 9), a été comptabilisé dans la perte nette liée aux activités abandonnées.

### Atlantic Mobility Products Limited Partnership (AMP)

Avec prise d'effet le 4 juillet 2008, Bell Canada a mis fin à une entente selon laquelle AMP était le distributeur exclusif des produits de mobilité dans le Canada atlantique, ce qui a entraîné la disparition de nos activités de distribution de gros relatives à du matériel et à des accessoires de mobilité.

Les états des résultats condensés en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009				2008				
	Innovatia	xwave NE	DSA	Total	Innovatia	xwave NE	DSA	AMP	Total
Produits d'exploitation	17,6	5,6	9,0	32,2	23,7	12,0	26,8	50,6	113,1
Charges	21,1	8,0	9,7	38,8	23,9	16,3	25,4	47,3	112,9
Réduction de valeur de l'écart d'acquisition (note 9)	—	—	—	—	—	—	—	11,2	11,2
Réduction de valeur de l'actif net	6,1	—	—	6,1	—	—	—	—	—
Gain (perte) à la vente	(1,5)	(3,5)	1,7	(3,3)	—	—	—	—	—
Charge d'impôts	0,3	—	0,5	0,8	0,2	—	0,4	2,8	3,4
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	(11,4)	(5,9)	0,5	(16,8)	(0,4)	(4,3)	1,0	(10,7)	(14,4)

Les états des flux de trésorerie condensés en ce qui a trait aux activités abandonnées se présentent comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009				2008				
	Innovatia	xwave NE	DSA	Total	Innovatia	xwave NE	DSA	AMP	Total
Flux de trésorerie liés aux :									
Activités d'exploitation	—	(4,8)	(7,3)	(12,1)	2,1	4,1	(8,8)	3,5	0,9
Activités de financement	(0,9)	—	—	(0,9)	(0,4)	—	—	—	(0,4)
Activités d'investissement	0,3	4,9	16,3	21,5	(1,9)	—	—	—	(1,9)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	(0,6)	0,1	9,0	8,5	(0,2)	4,1	(8,8)	3,5	(1,4)

## 6 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Au 31 décembre 2009 (en millions de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	24,4	—	24,4
Bâtiments et tours	609,0	278,7	330,3
Installations et matériel de télécommunications	7 376,4	4 334,7	3 041,7
Autre matériel	374,0	244,4	129,6
Installations en construction	131,2	—	131,2
Matières et fournitures	5,6	—	5,6
	8 520,6	4 857,8	3 662,8
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	456,4	274,5	181,9
Relations clients	2 877,0	414,9	2 462,1
Contrat de licence bilatéral	464,5	40,5	424,0
Conventions d'itinérance	11,0	9,2	1,8
	3 808,9	739,1	3 069,8
	12 329,5	5 596,9	6 732,6

Au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles			
Terrains	24,6	—	24,6
Bâtiments et tours	603,2	258,3	344,9
Installations et matériel de télécommunications	7 499,6	4 406,7	3 092,9
Autre matériel	363,9	243,8	120,1
Installations en construction	138,0	—	138,0
Matières et fournitures	5,6	—	5,6
	8 634,9	4 908,8	3 726,1
Actifs incorporels à durée de vie limitée			
Logiciels	467,9	274,5	193,4
Relations clients	2 878,4	295,4	2 583,0
Contrat de licence bilatéral	464,5	28,9	435,6
Conventions d'itinérance	12,4	6,1	6,3
	3 823,2	604,9	3 218,3
	12 458,1	5 513,7	6 944,4

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le coût des actifs incorporels à durée de vie limitée acquis s'est établi à 25,5 M\$ (18,5 M\$ au 31 décembre 2008) et le coût des actifs incorporels à durée de vie limitée générés à l'interne s'est établi à 50,8 M\$ (65,1 M\$ au 31 décembre 2008). En 2008, nous avons comptabilisé des montants de 40,4 M\$ au titre des immobilisations corporelles et de 187,8 M\$ au titre des actifs incorporels à durée de vie limitée liés à l'acquisition d'une participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel ainsi que des actifs et des activités de KMTS, tel qu'il en est question à la note 26.

Les dépenses en immobilisations comprennent le coût des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition de 59,6 M\$ (36,0 M\$ en 2008) ainsi que l'amortissement cumulé connexe de 16,0 M\$ (9,9 M\$ en 2008).

## 7

### AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Nous offrons à la majorité de nos employés des régimes de retraite et d'autres avantages complémentaires de retraite, y compris des RRCD, des RRPD, des régimes d'épargne-retraite ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite.

#### RRCD et autres régimes d'épargne-retraite

Pour la majorité des participants salariés, nos RRCD et autres régimes d'épargne-retraite exigent des cotisations patronales et des cotisations salariales allant de néant à 6 % du salaire admissible, selon le régime. Il existe, pour certains dirigeants, un RRCD qui exige des cotisations patronales allant jusqu'à 15 % du salaire admissible du dirigeant. Le coût total de ces RRCD correspond aux cotisations patronales requises et s'est chiffré à 7,7 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (7,9 M\$ en 2008).

#### RRPD

Nos RRPD fournissent des prestations de retraite aux employés qui prennent leur retraite après avoir satisfait à certains critères d'âge et d'états de service. Les prestations de retraite sont calculées en fonction de taux précisés appliqués au nombre d'années de service et à la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Nos RRPD sont partiellement contributifs pour certains participants et totalement non contributifs pour d'autres, selon le régime. La plupart des RRPD sont intégrés à ceux du Régime de pensions du Canada et prévoient une indexation limitée afin de protéger de l'inflation le revenu des retraités.

#### Régimes d'avantages complémentaires de retraite

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite que nous offrons aux employés admissibles prenant leur retraite comprennent une assurance soins de santé, une assurance vie et certains autres avantages. Comme il est fréquent, avec les régimes non enregistrés de cette nature, nous ne gardons pas de fonds en fiducie pour capitaliser les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Ils sont plutôt capitalisés à mesure que les prestations sont versées.

### Composantes de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées

Le tableau qui suit résume l'état et la variation des obligations au titre des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite ainsi que des actifs de ces régimes pour les exercices terminés les 31 décembre :

<i>(en millions de dollars)</i>	RRPD		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2009	2008	2009	2008
Obligations au titre des régimes :				
Obligation au titre des prestations constituées au début	2 900,1	2 964,3	218,3	208,3
Cotisations salariales au titre des services rendus au cours de l'exercice	4,1	4,2	—	—
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44,0	62,1	1,7	2,2
Intérêts sur l'obligation	159,0	161,1	10,8	11,2
Pertes actuarielles (gains actuariels)	82,0	(171,4)	16,8	4,0
Prestations versées par les régimes	(135,7)	(120,2)	(7,8)	(7,4)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	3 053,5	2 900,1	239,8	218,3
Actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes au début	2 223,0	2 516,7	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	274,5	(282,1)	—	—
Prestations versées par les régimes	(135,7)	(120,2)	(7,8)	(7,4)
Cotisations salariales au titre des services rendus au cours de l'exercice	4,1	4,2	—	—
Cotisations patronales en espèces aux régimes	127,7	104,4	7,8	7,4
Juste valeur des actifs des régimes à la fin	2 493,6	2 223,0	—	—
Déficit des régimes à la fin	(559,9)	(677,1)	(239,8)	(218,3)
Pertes actuarielles non amorties	768,3	823,8	63,1	47,9
Coûts des services passés non amortis	47,3	52,8	(43,9)	(52,1)
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin	255,7	199,5	(220,6)	(222,5)
Actif au titre des prestations constituées	418,0	398,9	—	—
Passif au titre des prestations constituées	(162,3)	(199,4)	(220,6)	(222,5)

En date du 7 juillet 2006, nous avons créé un nouveau RRPD pour nos employés ayant été mutés de Bell Canada. L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime relatifs aux services passés gagnés dans le cadre de la participation au régime de retraite de Bell Canada sont incluses dans les actifs et l'obligation au titre des prestations constituées de nos RRPD présentés dans le tableau précédent. Le 11 mars 2009, nous avons reçu l'approbation réglementaire pour transférer les actifs du régime de retraite de Bell Canada. Le transfert a eu lieu le 30 avril 2009. Également, le 1<sup>er</sup> janvier 2005, certains gestionnaires et employés syndiqués sont passés des RRCD aux RRPD, avec les prestations pour services passés. Nous avons constaté dans cet exercice les actifs des RRCD de ces employés et l'obligation correspondante à titre de transferts aux RRPD. L'approbation réglementaire pour ces transferts a été reçue le 13 mars 2009 et le transfert en nature a été terminé le 22 avril 2009.

Chacun de nos RRPD se retrouve en déficit puisque leurs obligations au titre des prestations constituées excèdent la juste valeur des actifs des régimes. Par conséquent, le tableau précédent reflète également les valeurs globales des RRPD en déficit.

### Coût net des régimes d'avantages sociaux

Le tableau suivant présente les composantes du coût net des régimes d'avantages sociaux :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	RRPD		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2009	2008	2009	2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44,0	62,1	1,7	2,2
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	159,0	161,1	10,8	11,2
Rendement réel des actifs des régimes	(274,5)	282,1	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels)	82,0	(171,4)	16,8	4,0
Composantes du coût des avantages sociaux futurs, avant prise en compte de la nature à long terme du coût	10,5	333,9	29,3	17,4
Excédent (insuffisance) du rendement réel par rapport au rendement prévu	120,5	(441,5)	—	—
Report de montants réalisés au cours de l'exercice :				
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur les obligations au titre des prestations constituées	(82,0)	171,4	(16,8)	(4,0)
Amortissement des montants reportés :				
Coûts des services passés	5,5	5,5	(8,1)	(8,1)
Pertes actuarielles nettes	16,9	15,7	1,6	1,6
Ajustements visant à tenir compte de la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs	60,9	(248,9)	(23,3)	(10,5)
Diminution de la provision pour moins-value	—	(21,4)	—	—
Coût net des régimes d'avantages sociaux	71,4	63,6	6,0	6,9

### Hypothèses

L'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et du coût net annuel des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite nécessite des calculs actuariels. Nous posons plusieurs hypothèses qui servent aux calculs actuariels. Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2009	2008
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,50 %	5,50 %
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent	5,50	5,50
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,40	6,30
Taux de croissance des salaires	3,00	3,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant pour les cinq premières années	8,00	8,00
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant par la suite	4,50 %	4,50 %

Le taux d'actualisation présenté ci-dessus correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées de nos différents RRPD et régimes d'avantages complémentaires de retraite. Certains de nos régimes sont principalement constitués d'employés actifs et d'autres de membres retraités seulement. Nos RRPD ne peuvent accueillir de nouveaux membres. Pour les régimes qui sont principalement constitués d'employés actifs, le taux d'actualisation est fondé sur les taux d'intérêt courants des titres d'emprunt à long terme de sociétés émettrices dont la cote de crédit est élevée. Dans le cas des régimes qui sont constitués de membres retraités seulement, le taux d'actualisation est fondé sur les taux de rente courants. Ces facteurs démographiques ont aussi une incidence sur les politiques de placement des actifs des régimes et, par conséquent, sur le taux de rendement prévu de ceux-ci. Au 31 décembre 2009, nos différents régimes étaient actualisés à des taux qui variaient entre 4,50 % et 6,50 % (entre 4,25 % et 7,00 % au 31 décembre 2008). Les pertes actuarielles nettes combinées de 98,8 M\$ en 2009 sont principalement liées aux modifications apportées à nos hypothèses à l'égard du taux d'actualisation au 31 décembre 2009. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons utilisé des taux de rendement prévus sur les différents portefeuilles d'actifs des régimes qui variaient entre 5,50 % et 7,50 % (entre 5,25 % et 7,50 % en 2008).

### Sensibilité aux changements d'hypothèses

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées et le montant du coût net des régimes d'avantages sociaux que nous comptabilisons pour les RRPD et les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont sensibles aux hypothèses que nous formulons et utilisons dans nos calculs. Le tableau suivant indique l'incidence estimative sur la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ainsi que sur le coût net annuel des régimes d'avantages sociaux dans le cas d'une variation de 0,25 point de pourcentage du taux d'actualisation, du taux de rendement prévu des actifs des régimes et du taux de croissance des salaires. Le tableau montre aussi la sensibilité d'une variation de 1,0 point de pourcentage de la croissance hypothétique du coût des soins de santé par participant.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Hypothèse	Variation du taux	RRPD		Régimes d'avantages complémentaires de retraite	
			Obligation	Coût	Obligation	Coût
Taux d'actualisation	4,50 à 6,50 %	+/-0,25 %	107,0	8,0	8,0	—
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,50 à 7,50	+/-0,25	—	6,0	—	—
Taux de croissance des salaires	3,00	+/-0,25	17,0	1,0	—	—
Taux de croissance du coût des soins de santé par participant	4,50 à 8,00 %	+1,00 -1,00 %	— —	— —	26,0 (22,0)	— —

### Placement des actifs des RRPD

Notre politique de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de trouver un équilibre entre la sécurité des fonds et les objectifs de croissance à long terme des actifs. Nous nous efforçons de maximiser le rendement à long terme tout en conservant un niveau de variabilité cible de surplus et de capitalisation. Nos politiques de répartition des actifs diffèrent pour chaque RRPD. Les politiques de répartition des actifs se traduisent par les objectifs et les répartitions réelles suivants aux 31 décembre :

Catégorie d'actifs	Pondération cible	Pourcentage des actifs des régimes	
		2009	2008
Obligations/titres à revenu fixe canadiens	55 à 65 %	58 %	63 %
Titres de participation canadiens	10 à 15	12	10
Titres de participation étrangers	25 à 30	30	27
Total		100 %	100 %

Les politiques de répartition des actifs tiennent compte de nombreux facteurs, notamment les ratios de capitalisation et les données démographiques des régimes, la tolérance à la fluctuation de la valeur de marché, la diversification du portefeuille et le taux de rendement ciblé à long terme des actifs. Le risque de taux de change est inhérent aux politiques de répartition des actifs, et les fluctuations du change peuvent avoir une forte incidence sur le rendement en dollars canadiens des portefeuilles, surtout sur de courtes périodes. Notre politique consiste à couvrir une tranche de notre exposition au risque de change à même les portefeuilles d'actifs.

Pour la période de 10 ans terminée le 31 décembre 2009, le taux de rendement moyen pondéré de nos RRPD s'est établi à 5,3 % par année (5,2 % au 31 décembre 2008).

Nos portefeuilles ne peuvent être directement constitués de parts du Fonds ni d'instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. Par contre, nos portefeuilles sont constitués de parts dans des fonds indiciaires qui peuvent détenir des parts du Fonds ou des instruments d'emprunt de Bell Aliant, s.e.c. étant donné que ces titres sont inclus dans les indices.

La valeur totale de nos titres et de ceux de nos émetteurs liés détenus directement ou indirectement dans nos portefeuilles s'établissait comme suit :

	2009		2008	
	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total des actifs des régimes	Valeur approximative	Pourcentage approximatif du total des actifs des régimes
<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>				
Actifs des régimes détenus				
Actions ordinaires de BCE Inc. (BCE)	3,5	0,14 %	4,4	0,20 %
Débentures de BCE et de Bell Canada	0,3	0,01	4,8	0,22
Titres du Fonds ou de Bell Aliant, s.e.c. détenus indirectement	0,2	0,01	0,4	0,02
	4,0	0,16 %	9,6	0,44 %

### Cotisations aux régimes d'avantages sociaux

Nous sommes responsables de la capitalisation adéquate de nos RRPD et du paiement des avantages des RRCD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite à mesure qu'ils sont dus. Les cotisations requises aux termes des RRPD enregistrés sont versées dans un fonds en fiducie qui sert à payer les prestations en vertu des régimes. Ces cotisations sont déterminées d'après des évaluations actuarielles et reflètent les hypothèses actuarielles à l'égard des rendements futurs des placements, des projections salariales et des prestations au titre des services futurs. Nous capitalisons les RRPD enregistrés au moyen de cotisations égales ou supérieures à celles qui sont indiquées dans les règles et règlements de capitalisation régissant ces régimes. Une tranche de la capitalisation de nos RRPD provient de l'achat de lettres de crédit détenues en fiducie au nom des régimes. Au 31 décembre 2009, un montant de 130,4 M\$ en lettres de crédit était détenu en fiducie (51,3 M\$ au 31 décembre 2008). Se reporter à la note 11 pour obtenir une description plus détaillée de notre dette à court terme.

Les RRPD et RRCD destinés aux dirigeants et les régimes d'avantages complémentaires de retraite ne sont pas des régimes de retraite enregistrés. Nous capitalisons les paiements en vertu de ces régimes directement lorsque les prestations sont versées. Certaines prestations au titre des RRPD et RRCD destinés aux dirigeants sont garanties par des lettres de crédit (note 11) détenues en fiducie au nom des dirigeants désignés actuels et retraités.

Nos cotisations aux RRPD et aux RRCD ainsi qu'aux régimes d'avantages complémentaires de retraite ont été effectuées comme suit :

	2009	2008
<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)</i>		
Cotisations au titre des RRPD	127,7	104,4
Cotisations au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite	7,8	7,4
Capitalisation des RRPD et des régimes d'avantages complémentaires de retraite	135,5	111,8
Cotisations aux RRCD	7,7	7,9
Cotisations totales	143,2	119,7

## 8 ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Marques Télébec et NorthernTel	72,8	72,8
Marque KMTS	1,2	1,2
Licences de télécommunications	35,5	35,5
Licences de câblodistribution	15,7	15,7
	125,2	125,2

## 9 ÉCART D'ACQUISITION

(en millions de dollars)

Écart d'acquisition au 31 décembre 2007	2 554,5
Acquisition d'une participation dans Télébec et NorthernTel (note 26)	191,8
Acquisition des actifs et des activités de KMTS (note 26)	9,8
Réduction de valeur liée à l'écart d'acquisition d'AMP (note 5)	(11,2)
Variation de l'estimation de la valeur de la créance à long terme à recevoir de Bell Canada	21,7
Écart d'acquisition au 31 décembre 2008	2 766,6
Cession des activités de DSA (note 5)	(3,9)
Variation de l'estimation de la valeur de la créance à long terme à recevoir de Bell Canada	5,6
Écart d'acquisition au 31 décembre 2009	2 768,3

Dans le cadre de l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec en 2006, nous avons estimé et comptabilisé des créances à long terme en tant que contrepartie conditionnelle. La contrepartie conditionnelle se rapporte à une décision prise par le CRTC en 2006, en vertu de laquelle Bell Canada a réduit les frais de services dans certaines régions. Certaines de ces réductions ont un effet sur les comptes de clients que nous avons acquis. En 2008, nous avons réduit l'estimation de la créance à long terme, la faisant passer de 44,0 M\$ à 22,3 M\$, et nous avons augmenté l'écart d'acquisition, en nous basant sur les estimations provisoires des réductions de frais du CRTC. En 2009, le CRTC a publié sa décision finale sur les réductions des frais et la valeur finale de la contrepartie conditionnelle a été établie. De ce fait, nous avons réduit de 5,6 M\$ la créance estimative à long terme et avons accru l'écart d'acquisition en conséquence.

## 10 FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRE FRAIS

### Frais de restructuration

En 2009, nous avons offert un programme d'encouragement à la retraite anticipée à un nombre limité de nos employés syndiqués du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec. En octobre 2009, nous avons annoncé un plan qui vise à consolider certains centres d'appels au Canada atlantique. Les employés syndiqués qui travaillent dans les centres d'appels touchés ont reçu une offre de réinstallation dans les centres d'appels qui poursuivent leurs activités. À la suite des initiatives de restructuration de 2009, nous avons estimé et comptabilisé des frais de restructuration avant impôts de 34,9 M\$ au titre des coûts liés aux indemnités de départ qui seront payés à mesure que les employés partiront à la retraite ou quitteront l'organisation, ainsi que des frais de rationalisation liés aux locaux.

En 2008, nous avons inscrit des frais de restructuration et d'autres frais avant impôts de 60,7 M\$ relativement à nos initiatives en matière de productivité organisationnelle et au départ de cadres supérieurs. Puisque les employés qui ont quitté avaient la possibilité de faire des choix qui ont eu une incidence sur leur indemnité de départ, au cours du quatrième trimestre de 2009, nous avons augmenté de 6,8 M\$ le coût estimatif des initiatives de restructuration de 2008 afin de refléter le coût final.

Le passif au titre des frais de restructuration inclus dans les créditeurs et charges à payer se détaille comme suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Passif au début	65,1	22,8
Frais de restructuration et autre frais :		
Frais liés aux employés, inclus dans les activités poursuivies	33,2	59,4
Frais de rationalisation liés aux locaux	0,9	6,5
Modification de l'estimation des frais de restructuration de 2007	—	(5,6)
Modification de l'estimation des frais de restructuration de 2008	6,8	—
	40,9	60,3
Frais liés aux employés, inclus dans les activités abandonnées	0,8	0,4
Paiements en espèces	(65,6)	(18,4)
Passif à la fin	41,2	65,1

Au 31 décembre 2009, le passif au titre des frais de restructuration comprenait un montant de 8,4 M\$ en frais de rationalisation liés aux locaux, dont une tranche de 3,9 M\$ est incluse dans les autres passifs à long terme, puisqu'ils seront réduits après le 31 décembre 2010.

#### Autres frais

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons engagé d'autres frais de 3,8 M\$ (néant au 31 décembre 2008), lesquels sont essentiellement imputables à la création d'une nouvelle image pour nos activités.

## 11

### DETTE À COURT TERME

Nous disposons des facilités d'exploitation suivantes :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Lignes de crédit engagées :		
Facilités d'exploitation renouvelables	550,0	551,0
Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite	447,6	450,0
Facilités de lettres de crédit réservées	110,7	168,1
Lignes de crédit d'exploitation non engagées :		
Facilités d'exploitation remboursables à vue	13,6	16,0
Total des facilités d'exploitation	1 121,9	1 185,1

Aucun montant n'a été prélevé des facilités de crédit d'exploitation au titre des activités abandonnées en 2009 (46,5 M\$ au 31 décembre 2008).

Nous maintenons un programme de papier commercial d'un montant de 400,0 M\$. Nous nous assurons de disposer, en tout temps, d'une tranche non prélevée suffisante en vertu de nos facilités d'exploitation renouvelables engagées pour soutenir le papier commercial émis et en cours. Aux 31 décembre 2009 et 2008, il n'y avait pas de papier commercial en cours.

La situation de nos facilités d'exploitation se détaille comme suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)	2009	2008
Lettres de crédit émises	269,6	223,6
Montants prélevés :		
Facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite	40,0	15,0
Facilités d'exploitation renouvelables	—	193,0
Autres	—	0,2
Dette à court terme	40,0	208,2
Tranche non utilisée des facilités de crédit disponibles	812,3	753,3
Total des facilités d'exploitation	1 121,9	1 185,1

En mai 2009, nous avons remboursé des avances sous forme d'acceptations bancaires de 250,0 M\$ en cours en vertu de nos facilités de crédit d'exploitation renouvelables, grâce au produit de l'émission de billets à moyen terme (note 12).

Les avances sous forme d'acceptations bancaires de 40,0 M\$ en cours en vertu de nos facilités non renouvelables liées à la caisse de retraite portent intérêt à des taux de 0,92 % par année et viennent à échéance le 29 janvier 2010.

## 12 DETTE À LONG TERME

Aux 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Taux d'intérêt	Échéance	2009	2008
Effets				
Bell Aliant, s.e.c.	4,72 % à 6,29 %	2011 à 2037	2 600,0	2 250,0
Débetures				
Télébec	5,34 % à 5,75 %	2013 à 2020	100,0	100,0
NorthernTel	6,00 % à 10,25 %	2012 à 2020	39,6	44,7
			139,6	144,7
Total – effets et débetures			2 739,6	2 394,7
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	4,09 % à 5,91 %	2010 à 2017	41,0	24,8
À terme non renouvelable			—	150,0
Effet à payer			—	1,5
Emprunt hypothécaire – Télébec	12,50 %	2011	2,7	2,9
Autres		2012 à 2020	3,9	4,9
Frais d'émission de titres d'emprunt			(10,1)	(10,1)
Total de la dette à long terme			2 777,1	2 568,7
Tranche à court terme de la dette à long terme			17,2	114,7
			2 759,9	2 454,0

Les effets sont tous émis en série et certaines séries sont rachetables à notre gré avant l'échéance, aux prix, dates et conditions précisés pour chaque série. Les effets sont émis en vertu d'une déclaration de fiducie et ne sont pas garantis.

Les débetures de Télébec sont garanties par une hypothèque sur un terrain et des immeubles situés à Val-d'Or, au Québec. Les débetures de NorthernTel ne sont pas garanties.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons effectué les opérations suivantes :

- Nous avons émis 350,0 M\$ de billets à moyen terme non garantis qui portent intérêt à 6,29 % par année et qui viennent à échéance le 17 février 2015. Les billets ont été émis avec escompte pour un produit net de 348,6 M\$. Le produit a été affecté au remboursement d'un montant de 250,0 M\$ non réglé en vertu des facilités d'exploitation renouvelables (note 11) et d'un emprunt à terme non renouvelable de 100,0 M\$ qui devait arriver à échéance en juillet 2009.
- Nous avons remboursé une facilité d'emprunt bancaire à terme non renouvelable de 50,0 M\$.
- Nous avons engagé des obligations en vertu de contrats de location-acquisition de matériel de télécommunications et d'autre matériel, pour un montant total de 25,0 M\$, portant intérêt à des taux annuels variant entre 4,29 % et 5,73 %.

Les autres emprunts à long terme incluent les répartitions au titre de la juste valeur de marché des emprunts à long terme émis par Télébec et NorthernTel par suite du regroupement de ces deux entreprises, et ils se sont établis à néant en 2009 (2,3 M\$ en 2008). Nous avons inscrit, au titre de l'amortissement de ces montants, un montant de 1,0 M\$ en 2009 (1,4 M\$ en 2008).

Des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,8 M\$ ont été engagés en 2009 (néant en 2008). Nous avons inscrit, au titre de l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt, un montant de 1,8 M\$ en 2009 (1,5 M\$ en 2008). La tranche à court terme de la dette à long terme est présentée déduction faite des frais d'émission de titres d'emprunt de 1,8 M\$ qui seront amortis au cours du prochain exercice.

Le montant global des paiements que nous serons tenus d'effectuer au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite, pour respecter les remboursements de capital et les échéances de notre dette à long terme ainsi que les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition actuellement en vigueur, s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite
Dette à long terme	3,2	755,4	5,7	72,5	409,8	1 499,6
Contrats de location-acquisition	15,8	11,8	7,9	0,4	0,4	4,7
	19,0	767,2	13,6	72,9	410,2	1 504,3

## 13 INSTRUMENTS FINANCIERS

### Instruments financiers dérivés

En mai 2009, nous avons réglé nos swaps de taux d'intérêt fixe-variable en cours dont les notionnels totalisaient 250,0 M\$ lorsque la dette à taux variable couverte a été remboursée à l'émission de billets à moyen terme à taux fixe, tel qu'il est décrit plus en détail aux notes 11 et 12. Nous avons versé 15,4 M\$ aux contreparties au règlement de ces swaps, montant qui incluait des intérêts courus de 2,1 M\$. Comme la dette à taux variable couverte a été remboursée, la comptabilité de couverture a pris fin et les pertes nettes de 13,3 M\$ qui avaient auparavant été constatées dans les autres éléments du résultat étendu ont été reclassées dans les autres charges de l'état des résultats, comme il est mentionné à la note 20.

### Juste valeur

La juste valeur représente le montant auquel des parties consentantes négociant dans des conditions normales de concurrence accepteraient d'échanger un instrument financier, selon le marché actuel des instruments et aux mêmes conditions quant au risque, au capital et aux échéances restantes, autrement que dans le cadre d'une vente forcée ou de liquidation. La juste valeur est établie au moyen d'estimations qui sont grandement influencées par les hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échéance des flux de trésorerie futurs estimatifs ainsi que les taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque. Les impôts sur les bénéfices et les autres charges qui pourraient découler de la cession de ces instruments financiers ne sont pas reflétés dans la juste valeur. Le montant de la juste valeur ne correspond donc pas nécessairement au montant net qui serait réalisé advenant le règlement des instruments.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur, y compris la technique d'évaluation, sont décrites ci-dessous.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les fournisseurs et les prêts et emprunts à court terme, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur de notre dette à long terme a été estimée en fonction des calculs de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, au moyen des taux d'actualisation appropriés en vigueur aux dates de clôture pour nos titres d'emprunt à long terme qui ne sont pas activement négociés ainsi que des cours du marché pour nos titres d'emprunt à long terme activement négociés.

La juste valeur estimative de notre dette à long terme s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2009		2008	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Dette à long terme	2 844,1	2 777,1	2 318,3	2 568,7

## 14 PART DES PORTEURS SANS CONTRÔLE

Au 31 décembre 2009, notre part des porteurs sans contrôle était constituée d'une participation dans notre filiale Bell Aliant, s.e.c., détenue par Bell Canada.

Les distributions déclarées et versées par les filiales aux porteurs sans contrôle s'établissaient comme suit :

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2009		2008	
	Déclaré	Versé	Déclaré	Versé
Bell Aliant, s.e.c.	209,5	209,5	208,9	208,5
Télébec et NorthernTel (note 26)	—	—	—	4,5
	209,5	209,5	208,9	213,0

## 15 CAPITAL DES ASSOCIÉS

### Autorisé

Notre capital des associés est autorisé à inclure un nombre illimité de trois catégories de parts :

- parts de société en commandite échangeables de catégorie 1;
- parts de société en commandite de catégorie 2;
- parts de commandité.

Les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1, lesquelles sont détenues par BCE et Bell Canada, sont censées être, autant que possible, l'équivalent économique de parts du Fonds. Les deux catégories de parts de société en commandite sont assorties de droits de vote et les porteurs ont droit à une quote-part égale de toutes les distributions de la société, que ce soit le bénéfice net (la perte nette), le bénéfice (la perte) imposable, le montant net des gains en capital réalisés ou d'autres montants, tout cela à la condition que, aussi longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient le droit de recevoir des distributions par part de la société, lesquelles sont égales, autant que possible, aux distributions par part versées par le Fonds aux porteurs de parts du Fonds. Les porteurs des deux catégories de parts de société en commandite ont aussi droit à une quote-part égale de l'actif net de la société en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci, à la condition que, aussi longtemps que les parts du Fonds sont en circulation, les porteurs de parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 aient droit à une part de liquidation par part, équivalente à une part du Fonds. Sauf indication contraire dans le contrat de société, les deux catégories de parts de société en commandite sont de rang égal et proportionnel entre elles sans préférence ou priorité. Les deux catégories de parts de société en commandite sont cessibles, sous réserve de certaines restrictions. Par ailleurs, chaque part de société en commandite échangeable de catégorie 1 peut être échangée contre une part du Fonds, à raison de une pour une.

La catégorie des parts de commandité donne droit, en priorité sur les parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et les parts de société en commandite de catégorie 2, à une distribution de 0,001 % des liquidités distribuables pour toute période de distribution et à 0,001 % de l'actif net de la société en commandite en cas de dissolution ou de liquidation de celle-ci.

### Émises et en circulation

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Parts de catégorie 1		Parts de catégorie 2		Parts de commandité		Total du capital déclaré
	Nombre de parts	Capital déclaré	Nombre de parts	Capital déclaré	Nombre de parts	Capital déclaré	
Parts au 31 décembre 2007	28 168 803	1 017,1	124 121 177	530,9	54 000	—	1 548,0
Regroupement d'entreprises en 2008 (note 26)	—	—	8 246 429	513,5	—	—	513,5
Parts au 31 décembre 2008	28 168 803	1 017,1	132 367 606	1 044,4	54 000	—	2 061,5

Aucune variation des parts émises et en circulation n'a été enregistrée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Fonds nous a cédé sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel, contre 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2 d'une valeur de 513,5 M\$.

## 16 RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE PARTS

### Régimes d'achat de parts

Nous possédons deux régimes d'achat de parts pour les employés admissibles. En vertu des modalités des régimes, les employés peuvent choisir chaque année d'avoir jusqu'à 10 % ou 12 % de leurs gains de base annuels retenus pour l'achat de parts du Fonds. Nous verserons également des contributions au régime au nom des participants, selon une formule prescrite fondée sur les cotisations des participants. Selon le régime auquel participe l'employé, le prix d'achat des parts du Fonds correspond à la moyenne arithmétique du cours de clôture des parts du Fonds à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours précédant la date du placement, inclusivement, ou au montant payé par le fiduciaire pour acheter les parts sur le marché libre. Les participants du régime reçoivent des parts supplémentaires du Fonds au lieu de recevoir des distributions en espèces du Fonds. Pour répondre aux demandes d'achat de parts des employés aux termes de ces régimes, le Fonds peut émettre jusqu'à 2 079 527 parts additionnelles du Fonds (2 079 527 parts au 31 décembre 2008) sur le capital autorisé ou acheter des parts sur le marché libre.

Au total, 2 024 152 parts du Fonds ont été achetées sur le marché libre pour nos employés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (1 941 439 parts au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008). Une charge de rémunération de 9,4 M\$ liée aux régimes d'achat de parts a été inscrite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (9,6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008).

### Régime de parts différées

Nous avons un régime de parts différées destiné à certains de nos dirigeants et cadres supérieurs afin de mieux harmoniser leur rémunération incitative à long terme avec la valeur totale pour les porteurs de parts. Aux termes de ce régime de parts différées, le Fonds peut attribuer aux membres admissibles du régime le nombre de parts différées déterminé à titre de prime ou relativement aux services fournis par le participant, ou encore à titre de rémunération, et ce, au moment jugé opportun par le Fonds. À la date d'attribution, les parts différées attribuées aux membres seront portées au crédit de ces derniers. Les bénéficiaires des attributions ont également le droit de recevoir des parts différées supplémentaires en fonction des distributions en espèces qui auraient été reçues si la part différée avait été convertie en part du Fonds. Les droits sur les parts différées sont acquis sur une période de trois ans et sont assujettis au respect de certains critères de rendement. Les participants au régime peuvent recevoir une part du Fonds pour chaque part différée dont les droits sont acquis au moment où ils sont admissibles aux versements de distributions aux termes de l'attribution. Les bénéficiaires n'ont pas à payer un prix d'exercice sur les parts différées. Le Fonds peut émettre jusqu'à 3 276 150 parts supplémentaires du Fonds (3 559 280 parts au 31 décembre 2008) sur le capital autorisé pour effectuer les attributions requises en vertu du régime de parts différées. Les droits non acquis sur les parts différées des participants au régime sont frappés d'extinction advenant leur départ.

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation du régime de parts différées ainsi que des variations survenues pendant la période :

<i>Pour les exercices terminés les 31 décembre</i>	2009	2008
Parts différées en circulation au début	1 181 958	794 980
Attribuées :		
Mai 2008 – période de service allant de 2008 à 2010	—	431 055
Février 2009 – période de service allant de 2009 à 2011	350 492	—
Distributions réinvesties	129 094	106 609
	479 586	537 664
Frappées d'extinction	(84 715)	(114 346)
Exercées	(283 130)	(36 340)
Parts différées en circulation à la fin	1 293 699	1 181 958
Parts différées dont les droits sont acquis à la fin	739 199	686 145

La juste valeur à la date d'attribution des 479 586 parts différées attribuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'élève à 12,5 M\$ (juste valeur à la date d'attribution des 537 664 parts différées attribuées au 31 décembre 2008 de 15,8 M\$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons comptabilisé une charge de rémunération de 7,6 M\$ (12,9 M\$ au 31 décembre 2008) relativement au coût lié aux parts différées constaté sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'à la variation du cours des parts du Fonds entre la date d'attribution et la date de présentation de l'information.

## 17 INFORMATION SECTORIELLE

Nos activités sont exercées au sein d'un seul secteur, défini par nos produits et services, de sorte à offrir à nos clients des services de communications intégrés. Cela reflète la façon dont nous organisons nos activités et gérons l'évaluation du rendement et la prise de décisions relatives à l'attribution des ressources. Nos activités, y compris l'ensemble de nos produits d'exploitation tirés de la clientèle, de nos dépenses en immobilisations et de notre écart d'acquisition, sont concentrées au Canada.

### Produits d'exploitation provenant des clients externes, par produits et services

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Services locaux et d'accès	1 356,9	1 406,3
Services de données	828,0	798,7
Services interurbains	423,9	452,3
Services de technologies de l'information	304,7	303,3
Services sans fil	88,8	80,8
Ventes de produits	61,8	70,5
Locations	25,1	29,6
Ententes de service	21,2	32,3
Autres produits d'exploitation	63,8	72,5
	3 174,2	3 246,3

## 18 AMORTISSEMENT

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Amortissement des immobilisations corporelles	502,6	513,8
Amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée	209,8	197,3
Charge de désactualisation découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2,4	—
Amortissement des charges reportées	0,2	0,2
	715,0	711,3

## 19 RÉSULTAT PAR PART

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2009	2008
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	373,0	336,6
Perte nette liée aux activités abandonnées	(16,8)	(14,4)
<b>Bénéfice net</b>	<b>356,2</b>	<b>322,2</b>
Résultat de base :		
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	160 536 409	159 902 068
Bénéfice de base lié aux activités poursuivies	2,32	2,11
Perte de base liée aux activités abandonnées	(0,10)	(0,09)
<b>Bénéfice de base par part</b>	<b>2,22</b>	<b>2,02</b>

## 20 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Les autres éléments du résultat étendu ainsi que leur incidence fiscale connexe sont présentés ci-dessous :

	2009			2008		
	Montant	Impôts	Montant net	Montant	Impôts	Montant net
Pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(0,1)	(0,1)	—	(11,5)	(2,5)	(9,0)
Reclassement aux autres charges	13,3	2,9	10,4	—	—	—
Reclassement aux intérêts débiteurs	6,9	1,6	5,3	4,5	1,0	3,5
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>20,1</b>	<b>4,4</b>	<b>15,7</b>	<b>(7,0)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(5,5)</b>

En mai 2009, nous avons reclassé au résultat des pertes nettes de 15,4 M\$ liées aux couvertures de flux de trésorerie qui ont été réglées, montant qui se compose d'une perte au règlement de 13,3 M\$ et des intérêts débiteurs de 2,1 M\$. La comptabilité de couverture ne s'applique plus à ces couvertures, comme il est expliqué à la note 13.

Nous avons également reclassé au résultat l'amortissement des pertes sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable à terme qui ont été réglés en 2007. Ces swaps de taux d'intérêt étaient désignés comme couverture des paiements d'intérêts liés aux émissions prévues de titres d'emprunt à long terme, et les swaps de taux d'intérêt ont été réglés au moment où ces émissions prévues ont eu lieu. Par conséquent, les pertes sont amorties à titre d'intérêts débiteurs concurremment avec les paiements des intérêts sur la dette à long terme au cours de l'exercice, conformément à l'application de la comptabilité de couverture.

Au 31 décembre 2009, le cumul des autres éléments du résultat étendu, qui s'établissait à 27,0 M\$ (42,7 M\$ au 31 décembre 2008), représentait la tranche non amortie des pertes sur ces swaps de taux d'intérêt fixe-variable à terme qui ont été réglés en 2007.

## 21 VARIATIONS DE L'ACTIF ET DU PASSIF D'EXPLOITATION

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Débiteurs	49,3	74,2
Stocks	(1,9)	12,2
Charges payées d'avance	4,5	(1,0)
Impôts à recouvrer	(5,3)	5,0
Créances à long terme	11,2	2,1
Charges reportées	0,7	10,1
Créditeurs et charges à payer	(47,6)	32,8
Crédits reportés et autres passifs à long terme	12,0	(1,4)
	22,9	134,0

## 22 ENGAGEMENTS

### Contrats de location-exploitation et contrats d'approvisionnement

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation et des contrats d'approvisionnement s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite	Total
Contrats de location-exploitation	39,1	35,0	32,8	33,0	33,2	315,7	488,8
Contrats d'approvisionnement	332,4	316,0	305,7	292,8	287,5	1 868,4	3 402,8
	371,5	351,0	338,5	325,8	320,7	2 184,1	3 891,6

Les contrats d'approvisionnement se rapportent principalement aux différentes ententes liées aux systèmes informatiques et aux technologies de l'information ainsi qu'aux obligations en vertu de contrats de service, y compris les contrats entre apparentés décrits à la note 25.

### Compte de report

Le compte de report de Bell Canada inclut des montants qui proviennent de clients situés dans ce qui constitue désormais notre territoire d'exploitation en Ontario et au Québec. Le compte de report de Bell Canada est estimé à 488,0 M\$. L'utilisation du compte de report est assujettie à l'approbation du CRTC.

Le CRTC a approuvé les initiatives proposées par Bell Canada visant l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications, auxquelles seront consacrés 24,0 M\$ du compte de report. Le CRTC a aussi approuvé l'utilisation des fonds du compte de report pour financer les coûts associés à l'expansion non rentable des services à large bande à 112 communautés et a déterminé que le solde résiduel du compte de report de Bell Canada devrait être remis aux clients résidentiels des zones urbaines autres que les zones de desserte à coût élevé de Bell Canada et de notre territoire en Ontario et au Québec.

Le 26 février 2010, Bell Canada et nous avons indiqué au CRTC que nous avons l'intention de fournir des services sans fil à large bande aux communautés approuvées, et que le coût de la non rentabilité de ce plan serait d'environ 454,0 M\$, ce qui laisse un montant de 10,0 M\$ à remettre aux clients admissibles. Une proposition à cet égard a été déposée en janvier 2010. Le CRTC n'a pas encore approuvé ces propositions, et une décision est attendue plus tard en 2010.

Ces propositions relatives au compte de report auront une incidence sur les clients de notre territoire; cependant, nous ne prévoyons pas qu'elles auront une incidence importante sur nos résultats financiers, en raison de notre entente avec Bell Canada.

Le 14 septembre 2007, le CRTC a ordonné à Télébec d'amortir sur quatre ans, en montants égaux, le manque à gagner cumulé dans son compte de report et a également approuvé l'application d'un facteur exogène de 3,0 M\$ visant le recouvrement annuel du manque à gagner récurrent. Au 31 décembre 2009, le manque à gagner cumulatif du compte de report de Télébec était évalué à 1,3 M\$ (2,2 M\$ en 2008) et le manque à gagner récurrent est maintenant évalué à 0,8 M\$ (1,8 M\$ en 2008), compte tenu de l'augmentation de taux approuvée par le CRTC le 1<sup>er</sup> juin 2009.

## 23 ÉVENTUALITÉS

Les litiges en cours au 31 décembre 2009 incluaient les éléments suivants :

- a) Le 9 août 2004, une action a été déposée devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan par de nombreux présumés clients ou anciens clients des défendeurs, contre plusieurs fournisseurs canadiens de services cellulaires et sans fil, y compris une de nos sociétés prédécesseures, Télécommunications Aliant inc. Dans la réclamation, les demandeurs alléguaient, entre autres choses, une rupture de contrat, des allégations mensongères, de la négligence, de la collusion et une violation des obligations stipulées en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada) relativement à certains frais d'accès aux réseaux que les défendeurs facturent à leur clientèle, et demandaient des dommages-intérêts non précisés. Le 17 septembre 2007, le tribunal a autorisé l'attestation de recours collectif des demandeurs. Nous avons fait appel de la décision autorisant l'attestation, tout comme les autres défendeurs. Le tribunal a par ailleurs refusé notre requête demandant le rejet de la poursuite intentée contre nous, les litiges entre nous et nos clients n'étant pas, à notre avis, du ressort de la Cour de la Saskatchewan. Nous faisons également appel de cette décision.

Le 24 juillet 2009, une nouvelle proposition de recours collectif a été déposée devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan, laquelle ressemblait beaucoup à la réclamation autorisée susmentionnée. Le nouveau recours est présenté par le même cabinet d'avocats et désigne à titre de défendeurs les mêmes fournisseurs canadiens de services cellulaires et sans fil. Le nouveau recours présente des réclamations similaires relatives aux frais d'accès aux réseaux facturés par ces fournisseurs de services. Le 27 juillet 2009, les demandeurs du recours autorisé ont déposé une demande d'abandon de ce recours. Les défendeurs ont contesté le nouveau recours, le qualifiant d'abus de procédure et, le 22 décembre 2009, le tribunal a ordonné que ce recours soit conditionnellement suspendu. Les défendeurs ont également contesté la demande d'abandon du recours autorisé par les demandeurs, car ils ont demandé l'autorisation d'en appeler de cette autorisation à la Cour d'appel de la Saskatchewan, comme il a été mentionné précédemment. Le 7 décembre 2009, les demandeurs ont retiré leur demande visant l'abandon du recours autorisé. Les demandes d'appels visant l'autorisation initiale et la question des compétences ont été entendues le 24 février 2010 et nous attendons la décision du tribunal. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de ces réclamations, mais le dénouement de ces affaires ne peut être déterminé pour le moment.

- b) Le 28 novembre 2005, Ellph.com Solutions Inc. et Ellph.com Technologies Inc. ont intenté une poursuite d'environ 9,0 M\$ contre nous devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse pour la violation présumée d'une licence de logiciel. Le contrat avait été résilié par une de nos sociétés prédécesseures, Télécommunications Aliant inc., en raison de défauts techniques perçus dans le logiciel. Cette procédure en est à l'étape des communications préalables. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.

- c) Le 26 juin 2008, une poursuite proposée en recours collectif a été déposée à la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan contre diverses compagnies de téléphone canadiennes, incluant Bell Aliant, s.e.c. relativement à la facturation de frais liés au service d'urgence 911. La poursuite allègue, entre autres choses, une rupture de contrat, de la négligence, de la collusion ainsi que la violation de devoir fiduciaire et elle affirme d'une façon générale que les défendeurs ont présenté de manière inexacte la nature des frais liés au service d'urgence 911 et que les frais perçus auprès des clients sont excessifs. Les demandeurs réclament des dommages et intérêts non précisés. Cette affaire touche plusieurs des parties et des questions juridiques présentées dans le cadre du litige lié aux frais d'accès aux réseaux qui a fait l'objet du paragraphe a) qui précède. Par conséquent, les parties ont provisoirement convenu de maintenir cette affaire en suspens en attendant la décision portant sur l'appel de l'ordonnance d'attestation à l'égard du litige lié aux frais d'accès aux réseaux. Nous sommes en mesure de présenter une défense à l'égard de cette réclamation, mais le dénouement de cette affaire ne peut être déterminé pour le moment.
- d) Le 27 janvier 2010, Nightingale Informatix Corporation a amorcé un recours, devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, contre xwave Soins de santé, une division de Bell Aliant, s.e.c., et cinq médecins désignés comme agents ou conseillers de xwave Soins de santé. Nightingale allègue que xwave Soins de santé a publié des déclarations diffamatoires sur les produits et services de Nightingale et réclame des dommages-intérêts de 30,0 M\$, en plus de dommages-intérêts punitifs de 1,0 M\$. Ce recours ne fait encore que débiter. Nous avons une défense à présenter contre ce recours, mais l'issue ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

Nous sommes parties à d'autres réclamations et litiges dans le cadre de nos activités. Bien que nous ne puissions pas prédire le dénouement des réclamations et des litiges en cours au 31 décembre 2009, la direction est d'avis qu'il n'aura pas de répercussions importantes sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

### Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient une indemnisation et accordent des garanties à des contreparties; ces conventions pourraient nous obliger à effectuer des paiements en raison de coûts engagés et de pertes subies par les contreparties relativement à la violation de la propriété intellectuelle, aux allégations mensongères ainsi qu'aux pertes et dommages liés à des biens. Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Bien que la majorité des conventions limitent le montant maximal que nous pourrions avoir à verser, ces sommes dépendent aussi de l'issue d'événements et de situations futurs qui ne peut être déterminée de façon fiable. Historiquement, nous n'avons pas effectué de paiements importants relativement à ces garanties.

Au 31 décembre 2009, aucune provision liée aux garanties n'avait été constituée (néant au 31 décembre 2008).

Le tableau suivant présente les garanties que nous avons conclues et qui prévoient un montant maximal que nous pourrions avoir à verser, ainsi que leurs durées respectives :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2011	2012	2013	2014 et par la suite	Période indéfinie	Total
Ventes d'actifs et d'entreprises	25,8	0,5	—	0,8	—	1,6	28,7
Ventes de services	0,3	—	—	—	—	—	0,3
Autres	1,0	2,7	1,0	2,1	22,8	—	29,6
	27,1	3,2	1,0	2,9	22,8	1,6	58,6

## 24 GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

Nos activités d'exploitation, d'investissement et de financement nous exposent à divers risques financiers, notamment le risque d'illiquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de change et d'autres risques de marché.

### Risque d'illiquidité

Nous générons assez de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Nous avons suffisamment de facilités de crédit engagées en place si nos besoins de liquidités devaient excéder les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation. Nous prévoyons être en mesure d'émettre de nouveaux titres d'emprunt à long terme afin de refinancer les importantes émissions arrivant à échéance et nous gérons le risque d'illiquidité inhérent au refinancement en échelonnant les dates d'échéance de nos titres d'emprunt à long terme, en planifiant les flux de trésorerie à long terme, en maintenant l'accès à diverses facilités de crédit, y compris des facilités de crédit bancaires (note 11), et en respectant les objectifs de gestion du capital centrés sur le maintien de cotes de crédit de qualité supérieure, ce qui nous assurera un accès aisé aux marchés financiers. Se reporter à la note 12 pour obtenir des détails sur l'encours de notre dette à long terme. Une tranche de notre dette à court terme et une tranche de notre dette à long terme sont assujetties à des clauses restrictives qui exigeraient leur remboursement immédiat, avant l'échéance, si notre propriété devait faire l'objet d'un changement de contrôle et si nos cotes de crédit étaient par conséquent abaissées et n'étaient plus de qualité supérieure.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles de nos passifs financiers. Les montants qui y figurent représentent le capital et les intérêts des flux de trésorerie futurs non actualisés et, par conséquent, ne correspondent pas à la valeur comptable. La valeur comptable et les flux de trésorerie liés aux créditeurs et charges à payer ne tiennent pas compte des intérêts courus sur la dette, lesquels sont présentés dans les flux de trésorerie liés à la dette connexe, ni des sommes facturées d'avance, lesquelles représentent des espèces reçues d'avance pour des services qui n'ont pas encore été rendus mais pas des flux de trésorerie contractuels futurs.

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels					
	Au 31 décembre 2009	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite
Effets à payer à un apparenté	2,6	2,6	—	—	—	—	—
Créditeurs et charges à payer	349,9	349,9	—	—	—	—	—
Distributions à verser	55,3	55,3	—	—	—	—	—
Dette à court terme	40,0	40,1	—	—	—	—	—
Dette à long terme	2 777,1	167,7	915,4	125,5	184,4	507,7	1 582,1
	3 224,9	615,6	915,4	125,5	184,4	507,7	1 582,1

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt peut correspondre soit au risque de prix, c'est-à-dire le risque que la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier varie lorsque les taux d'intérêt fluctueront, soit au risque de flux de trésorerie, c'est-à-dire le risque que les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier varient lorsque les taux d'intérêt fluctueront.

Nos actifs financiers portant intérêt se composent d'équivalents de trésorerie et d'effets à recevoir, lesquels portent intérêt à un taux fixe. Ces actifs sont assujettis au risque de marché lié aux taux d'intérêt; toutefois, ce risque est atténué par le fait que tous les instruments financiers ont des durées de moins de 90 jours et qu'ils sont conçus pour être détenus jusqu'à leur échéance.

Nos passifs financiers portant intérêt se composent d'effets à payer à un apparenté, de la dette à court terme et de la dette à long terme. Ces passifs ont également été conçus pour demeurer impayés et n'être remboursés qu'à l'échéance. Nous gérons le risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt inhérent à notre portefeuille d'emprunts en équilibrant la composition de la dette à taux fixe et de la dette à taux variable, ainsi qu'en gérant la durée à l'échéance de notre portefeuille d'emprunts. Nous pouvons, à certains moments, avoir recours à des instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt afin d'ajuster l'équilibre entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable à des niveaux établis de façon appropriée.

#### Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables de nos passifs financiers inscrites au bilan.

Nous détenons des instruments du marché monétaire très liquides à titre d'équivalents de trésorerie à court terme. La politique que nous appliquons à l'égard de ces placements garantit un portefeuille diversifié par émetteur et un risque de crédit minimal, étant donné que les placements sont effectués auprès d'émetteurs ayant des cotes de crédit à court terme élevées.

Nos débiteurs liés aux clients nous exposent à un risque de crédit, mais la concentration de ce risque est réduite puisque nous avons une clientèle vaste et variée. Afin de diminuer les risques de crédit, nous avons recours à des procédés d'évaluation, d'approbation et de contrôle du crédit et maintenons des provisions pour les créances douteuses que nous évaluons régulièrement.

#### Risque de change

Notre exposition au risque de change découle des activités pour lesquelles nous effectuons certaines dépenses en immobilisations et d'exploitation libellées en dollars américains. Ces achats n'ont pas été importants et les sorties de fonds en dollars américains que nous avons dû enregistrer ont habituellement été compensées par un niveau similaire de rentrées de fonds en dollars américains provenant d'activités qui sont maintenant abandonnées. Nous pouvons, à certains moments, avoir recours à des instruments dérivés comme les contrats de change à terme pour fixer les taux de change liés à nos achats libellés en dollars américains.

#### Autres risques de marché

Les autres risques de marché découlent des variations du cours du marché des parts du Fonds et de l'incidence qu'elles ont sur la charge qui est comptabilisée au titre de notre régime de parts différées. Les parts différées en circulation sont classées à titre de passifs évalués à la valeur de marché chaque période en fonction du cours du marché courant des parts du Fonds; la charge de rémunération est calculée au moyen du cours du marché des parts du Fonds à la date de l'attribution, ajusté pour tenir compte de la variation subséquente du cours du marché des parts du Fonds.

#### Gestion du capital

Notre structure du capital inclut toutes les composantes de l'avoir des associés, la part des porteurs sans contrôle dans nos filiales contrôlées, ainsi que la dette à long terme et à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Nos objectifs en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir une souplesse financière afin de conserver notre aptitude à honorer nos engagements en cours et à faire les investissements nécessaires au développement futur de l'entreprise;
- procurer un accès à des flux de trésorerie suffisants pour l'exploitation de l'entreprise;
- diminuer l'incidence de la volatilité des frais de financement sur les flux de trésorerie de l'entreprise;
- optimiser le rendement offert aux porteurs de parts au moyen d'une structure du capital composée d'une combinaison de titres d'emprunt et de capitaux propres appropriée compte tenu du niveau de risque de notre entreprise.

Lorsque nous gérons notre structure du capital, nous tenons compte des variations de la conjoncture ou du niveau de risque de l'entreprise et, de temps à autre, nous examinons notre politique de distribution et pouvons la modifier, nous concluons des opérations de couverture, nous émettons ou rachetons des titres d'emprunt, nous émettons ou rachetons des parts de société en commandite ou nous générons des fonds au moyen de notre programme de titrisation de créances.

Nous utilisons le ratio de la dette nette par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA), qui constitue une mesure financière non définie par les PCGR, pour évaluer notre structure du capital. Ce ratio financier est calculé selon le BAIIA des douze derniers mois. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme et à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Nous définissons le BAIIA comme les produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation, excluant le montant inclus dans les charges d'exploitation à l'égard du coût net des régimes d'avantages sociaux, étant donné qu'une composante importante de ce coût reflète l'amortissement de coûts antérieurs. Notre objectif en matière de gestion du capital, lequel est inchangé par rapport à l'exercice précédent, est de maintenir ce ratio à environ 2,0:1.

Notre ratio de la dette nette par rapport au BAIIA se présentait comme suit :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2009	2008
Dette à court terme (incluant les effets à payer à un apparenté)	42,6	214,4
Dette à long terme, incluant la tranche à court terme	2 777,1	2 568,7
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	(27,1)	(14,6)
<b>Dette nette</b>	<b>2 792,6</b>	<b>2 768,5</b>
Produits d'exploitation	3 174,2	3 246,3
Moins : Charges d'exploitation	(1 792,9)	(1 874,2)
Ajouter : Coût net des régimes d'avantages sociaux inclus dans les charges d'exploitation	85,1	78,2
<b>BAIIA</b>	<b>1 466,4</b>	<b>1 450,3</b>
<b>Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA</b>	<b>1,9:1</b>	<b>1,9:1</b>

Nous sommes assujettis à certaines clauses restrictives énoncées dans nos facilités de crédit bancaire, incluant le maintien d'un ratio du total de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans nos facilités de crédit) d'au plus 3,0:1. En vertu d'une convention des porteurs de titres conclue avec BCE et Bell Canada, nous devons demander leur autorisation préalable si nous désirons augmenter notre ratio de la dette par rapport au BAIIA (tel qu'il est défini dans la convention des porteurs de titres) au-dessus de 2,5:1. De plus, nous sommes assujettis à un test d'émission de nouveaux titres d'emprunt en vertu de notre acte de fiducie relatif aux effets, selon lequel de nouveaux titres d'emprunt à long terme ne peuvent être émis que s'ils se traduisent par un ratio de la dette à long terme par rapport au total du capital (tel qu'il est défini dans l'acte de fiducie) de 75 % ou moins. Nous nous conformons à toutes ces clauses restrictives et nous ne sommes pas assujettis à d'autres exigences externes en matière de capital.

## 25 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

### BCE et Bell Canada

BCE et Bell Canada détiennent 100 % de nos parts de société en commandite échangeables de catégorie 1 et 100 % des parts de société en commandite échangeables de catégorie B de Bell Aliant, s.e.c. Ces parts étant échangeables en parts du Fonds, BCE et Bell Canada ont la propriété réelle et le contrôle de 43,95 % des parts diluées en circulation du Fonds au 31 décembre 2009 (44,02 % en 2008).

En vertu d'une convention des porteurs de titres, BCE détient certains droits à l'égard du conseil d'administration de Placements Bell Aliant Communications régionales inc. (Placements Bell Aliant, commandité), notamment le droit de nommer jusqu'à concurrence de la majorité des administrateurs, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 30 % des parts du Fonds (après dilution) et que certaines ententes commerciales sont en place. En raison de ces droits, BCE contrôle le conseil d'administration de Placements Bell Aliant, commandité, et, par conséquent, de Placements Bell Aliant, s.e.c. Le consentement écrit de BCE est également exigé, en plus de l'approbation du conseil d'administration, avant le règlement de certaines questions ou l'exécution de certaines opérations, dans la mesure où BCE et Bell Canada détiennent, directement ou indirectement, au moins 20 % des parts du Fonds (après dilution).

En 1999, nous avons conclu un protocole d'entente avec BCE et Bell Canada. Cette alliance stratégique à long terme décrit l'entente conclue entre BCE, Bell Canada et nous en ce qui a trait à l'offre, à la commercialisation et à la prestation de certains services de télécommunications sur une base de coopération. Ce protocole d'entente nous a donné accès à la technologie de Bell Canada, le droit exclusif d'utiliser certaines marques de commerce précises de Bell Canada sur notre territoire et une licence d'utilisation du matériel promotionnel de Bell Canada. Bell Canada a convenu de promouvoir l'utilisation et la vente de technologies et de propriétés intellectuelles que nous avons développées. Nous avons consenti à nous fournir mutuellement des services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation, de marketing, de formation et autres. Le protocole d'entente demeure toujours en vigueur pour nos activités exercées dans le Canada atlantique, sous réserve de certaines modifications qui y ont été apportées à la suite de l'acquisition en 2006 des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que du Groupe Bell Nordiq Inc.

En 2006, nous avons conclu une série d'ententes commerciales à long terme avec Bell Canada qui nous procurent une vaste gamme de services de soutien, notamment des services techniques, des services en matière d'exploitation et des services de ressources humaines dont nous avons besoin pour exploiter les activités sur fil et d'accès Internet qui étaient auparavant exercées par Bell Canada dans les régions rurales de l'Ontario et du Québec. Ces ententes nous permettent également de continuer à recevoir les services commerciaux et de télécommunications que Bell Canada nous fournissait dans le Canada atlantique avant 2006. Toute entente commerciale qui existait auparavant entre Bell Canada et nous, et qui n'a pas été modifiée ou remplacée par les ententes commerciales conclues en 2006, continue de s'appliquer. Les ententes commerciales fournissent également à Bell Canada les services de télécommunications et de soutien dont elle a besoin pour exploiter ses activités de télécommunications sans fil dans l'ensemble de notre territoire.

En 2006, nous avons aussi conclu une convention de gestion des relations commerciales avec Bell Canada qui régit l'ensemble de nos relations commerciales et traite de questions comme la coopération en matière de marketing, la qualité de fournisseur primaire pour les clients, la non-concurrence et les marques. Cette convention ainsi que d'autres ententes auxquelles elle fait référence, modifient également certaines dispositions du protocole d'entente et en prolongent la durée pour qu'elle soit conforme à celle de la convention.

La convention de gestion des relations commerciales prendra fin automatiquement à la résiliation ou à l'expiration de la convention d'interconnexion et d'exploitation que nous avons conclue avec Bell Canada en 2006. Conformément à cette convention, les parties ont convenu d'interconnecter leurs systèmes de télécommunications respectifs pour l'échange du trafic de télécommunications. Cette convention, d'une durée initiale de 15 ans avec prise d'effet le 7 juillet 2006, sera automatiquement renouvelée pour des périodes consécutives de cinq ans à moins qu'un avis de non-renouvellement de quatre ans ne soit fourni par une des parties. La convention d'interconnexion et d'exploitation peut être résiliée pour violation importante en tout temps par une partie si : a) les parties conviennent mutuellement qu'une violation a eu lieu et qu'on n'y a pas remédié; ou b) un tribunal ou un arbitre rend une décision finale et sans appel selon laquelle l'autre partie a violé de façon importante la convention et n'a pas remédié à la violation dans le délai contractuel approprié.

La convention de gestion des relations commerciales et les autres ententes commerciales peuvent aussi être résiliées par Bell Canada dans l'éventualité où, sans le consentement préalable de Bell Canada, un concurrent de Bell Canada ferait l'acquisition, directement ou indirectement, de plus de 30 % de Bell Aliant, s.e.c. ou obtiendrait le contrôle de fait de ses activités. De plus, Bell Canada peut à son gré cesser de nous offrir des services advenant le cas où elle cesserait d'offrir les services correspondants à sa clientèle. En outre, Bell Canada peut, si elle le juge opportun, mettre fin à plusieurs des ententes commerciales en donnant un avis précédant de deux ans son intention de résilier l'entente commerciale en question, pourvu que cet avis ne soit pas donné avant une date fixe, qui est en général le 7 juillet 2011. De façon générale, nous sommes autorisés à résilier et à internaliser les services rendus par Bell Canada au moyen d'un préavis de deux ans.

Nous avons également avec Bell Canada une entente qui prévoit l'accès mutuel à certaines propriétés intellectuelles, en plus de nous fournir l'accès aux propriétés intellectuelles de Bell Canada en matière d'ingénierie et de réseaux. En 2006, nous avons conclu avec Bell Canada des contrats de licence de marques de commerce selon lesquels chaque partie et ses sociétés affiliées peuvent utiliser les marques de commerce de l'autre partie conformément aux modalités de la licence pendant 30 ans (droit assujéti à un renouvellement additionnel de 10 ans à la demande de la société titulaire de licence, au gré du concédant de licence).

En 2006, nous avons conclu une convention de distribution avec Bell Distribution Inc. (BDI), une filiale de Bell Canada, en vertu de laquelle BDI agit à titre d'agent des ventes et de distribution de nos services de télécommunications sur fil et d'accès Internet et de produits connexes. Nous avons aussi conclu une convention de distribution correspondante avec BDI en vertu de laquelle nous agissons à titre d'agent de BDI pour la distribution des services de télécommunications sans fil et par satellite ainsi que de services et de produits connexes de Bell Canada dans le même territoire.

Nous avons également conclu une entente de SI/TI avec Bell Canada, en vertu de laquelle Bell Canada nous fournit des services de technologies de l'information (TI) afin de nous permettre d'offrir des services à nos clients de l'Ontario et du Québec. Dans le cadre de cette entente, les deux parties financeront ensemble un plan en vue de l'élaboration de services supplémentaires de TI à notre intention. Le montant total des dépenses en immobilisations prévues selon ce plan s'élève à 90,0 M\$. Bell Canada financera un premier montant de 32,0 M\$ et chaque partie financera une part égale du montant restant de 58,0 M\$.

Dans le cours normal des activités, nous concluons des ententes avec Bell Canada et des entités contrôlées par Bell Canada prévoyant la prestation et l'achat de services de télécommunications et d'autres services de soutien ainsi que l'achat d'immobilisations. Toutes les opérations entre apparentés sont effectuées aux valeurs d'échange suivantes :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2009	2008
Produits d'exploitation	289,7	308,8
Pourcentage du total des produits d'exploitation	9,13 %	9,51 %
Charges d'exploitation	474,9	480,7
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées :		
Produits d'exploitation	0,3	33,8
Charges d'exploitation	—	40,4
Dépenses en immobilisations	11,4	24,8

Les soldes auprès de Bell Canada et de ses entités contrôlées sont les suivants :

Aux 31 décembre

(en millions de dollars)

	2009	2008
Débiteurs :		
Créances clients	127,9	117,0
Créances liées aux activités sans fil (note 2)	0,3	11,4
Paiements anticipés	4,1	5,8
Créance à long terme, y compris la tranche à court terme incluse dans les débiteurs	21,3	40,0
Créditeurs et charges à payer	76,7	77,3
Distributions à verser	24,3	24,2
Crédits reportés et autres passifs à long terme	4,4	1,6

Les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer se rapportant à Bell Canada et à des entités contrôlées par Bell Canada ne portent aucun intérêt et comportent des modalités de crédit normales. Ils découlent de la vente des produits et de la prestation des services susmentionnés. Ils incluent également les montants liés aux ventes à des clients et aux achats auprès de fournisseurs dans les régions rurales de notre territoire en Ontario et au Québec, que Bell Canada perçoit ou paye en notre nom. Nous réglons par la suite les paiements nets à Bell Canada.

La créance à long terme, y compris la tranche à court terme incluse dans les débiteurs, de 5,2 M\$ (22,3 M\$ en 2008) de Bell Canada se rapporte à la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition des activités sur fil de Bell Canada en Ontario et au Québec, comme il en est question à la note 9. Le solde porte intérêt à 8,00 % par année et devrait être remboursé au premier semestre de 2010. La créance à long terme comprend également un engagement de la part de Bell Canada visant le financement de dépenses en immobilisations dans le cadre du plan de prestation de services de SI/TI, dont il est fait mention précédemment, d'un montant de 16,1 M\$ (17,7 M\$ en 2008).

Les distributions à payer à BCE et à Bell Canada se rapportent aux parts de société en commandite échangeables de Bell Aliant, s.e.c. et de Placements Bell Aliant, s.e.c. qu'elles détiennent. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, des distributions totalisant 291,1 M\$ (289,8 M\$ en 2008) ont été versées à BCE et à Bell Canada.

Les paiements minimaux futurs estimatifs en vertu de nos obligations contractuelles envers Bell Canada, qui sont compris dans les engagements présentés à la note 22, s'établissent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2010	2011	2012	2013	2014	Par la suite
Obligations contractuelles	290,7	285,0	283,8	283,1	280,6	1 797,8

### Le Fonds

Le Fonds est entièrement tributaire des distributions que nous versons à son intention pour effectuer ses propres distributions. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, nous avons déclaré à son intention des distributions de 373,7 M\$ (372,8 M\$ au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, un montant de 31,1 M\$ a été pris en compte dans les distributions à payer (31,2 M\$ au 31 décembre 2008).

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu une entente d'administration avec le Fonds en ce qui a trait à la prestation de services administratifs et de soutien touchant notamment la présentation de l'information, la gouvernance, les relations avec les investisseurs, les communications, la trésorerie et tous les autres services pouvant être nécessaires ou requis par les fiduciaires du Fonds pour l'administration du Fonds. L'entente comporte une durée initiale de dix ans et elle sera automatiquement prorogée pour des périodes supplémentaires de cinq ans, sauf si un avis de résiliation est donné. Ces services sont comptabilisés à leur valeur d'échange de 4,0 M\$ (4,0 M\$ en 2008).

Plusieurs de nos régimes de rémunération à base de parts décrits à la note 16 sont fondés sur une rémunération à base de parts du Fonds. Toute charge de rémunération découlant de ces régimes est comptabilisée dans les états financiers de Placements Bell Aliant, s.e.c.

Les crédateurs et charges à payer incluent un montant net dû au Fonds de 25,2 M\$ (13,6 M\$ en 2008) comprenant les charges administratives et les montants liés aux régimes de rémunération à base de parts.

Le Fonds nous prête ses liquidités excédentaires, au moyen d'une série de billets. Le Fonds exige des remboursements en fonction des besoins aux fins d'exploitation. Le billet d'un montant de 6,2 M\$ qui était à payer au Fonds au 31 décembre 2008 a été remboursé le 15 janvier 2009. Les billets émis par la suite portaient intérêt à des taux allant de 0,49 % à 1,81 % par année, et se sont traduits par des intérêts débiteurs d'un montant négligeable au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2009, un billet de 2,6 M\$ était à payer au Fonds, lequel porte intérêt au taux de 0,50 % par année et vient à échéance le 15 janvier 2010.

26

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS EN 2008

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Fonds nous a cédé sa participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel, contre 8 246 429 parts de société en commandite de catégorie 2 (note 15), ce qui s'est traduit par notre comptabilisation de la totalité de leur bénéfice net et par l'élimination de la part des porteurs sans contrôle qui était présentée avant cette date. Étant donné que la participation de 36,7 % dans Télébec et NorthernTel n'a pas subi de modification réelle des droits de propriété, la cession a été comptabilisée à sa valeur comptable à la date de la cession. Le Fonds conserve une participation nominale de une part dans Télébec ainsi que dans NorthernTel.

Le 1<sup>er</sup> février 2008, nous avons acquis les actifs et les activités de KMTS en contrepartie d'un montant en espèces de 27,1 M\$ et avons payé des coûts d'acquisition directs de 1,1 M\$. Depuis cette date, les résultats d'exploitation sont inclus dans nos états financiers consolidés.

La contrepartie totale payée pour la participation dans Télébec et NorthernTel ainsi que pour les actifs et les activités de KMTS a été répartie entre les actifs acquis et les passifs pris en charge en fonction de leur juste valeur respective à la date d'acquisition. La répartition du prix d'acquisition a résulté en des actifs acquis et des passifs pris en charge de la façon suivante :

<i>(en millions de dollars)</i>	Télébec et NorthernTel	KMTS	Total
Actif acquis et passif pris en charge			
Actif à court terme	—	1,2	1,2
Immobilisations corporelles (note 6)	30,2	10,2	40,4
Actifs incorporels à durée de vie limitée (note 6)	181,9	5,9	187,8
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	40,6	1,8	42,4
Écart d'acquisition (note 9)	191,8	9,8	201,6
Dette à long terme (note 12)	(2,3)	—	(2,3)
Part des porteurs sans contrôle	89,0	—	89,0
Autres passifs à long terme	(17,7)	(0,7)	(18,4)
Actif net acquis	513,5	28,2	541,7